

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des Sciences
 Sociales Grenoble II
 Institut d'Etudes
 Politiques**

**DESS Direction de
Projets Culturels**



Mémoire

LA MEDIATHEQUE A LA RECHERCHE D'UNE DEFINITION

Anne-Marie DELAUNE

sous la direction de : **Martine POULAIN,**
Bibliothèque publique d'information, Paris.

1990
M
4

1990

[LA MEDIATHEQUE A LA RECHERCHE D'UNE DEFINITION]

[Anne-Marie DELAUNE]

RESUME :

En France, la médiathèque n'est pas la simple extension d'une bibliothèque publique qui additionnerait de nouveaux services. La concurrence des industries culturelles et la nature de l'audiovisuel changent le jeu. Ni le public, ni les élus qui en décident, n'ont une idée précise de cette machine "high tech". En définitive, les professionnels ont à charge un lieu qui doit avant tout être consensuel et servir au rassemblement social "au coeur de la ville".

DESCRIPTEURS :

Médiathèque
Bibliothèque publique

ABSTRACT :

In France, the media center is not only a public library with wide range of new services : the competition with cultural industries and the nature of audiovisual techniques change everything. Neither users nor representatives who decide on it, have a clear opinion on this "high tech" machine. So, librarians manage a place which must be used for the social gathering "in the heart of the city".

KEYWORDS :

Media center
Public library

A la mémoire de Martine HAUTEBERT,
qui fut une bibliothécaire enthousiaste

"Les perfidies qui me font trébucher, désespérer, qui me font chaque jour devenir à moitié fou, perdent leur effet sur moi quand je les éclaire en moi complètement, tout de même que plus aucune chose ne m'affecte et même ne me tue à petit feu quand je l'éclaire en moi. (...) C'est un processus de rangement qui a lieu, jour après jour, dans ma tête le ménage se fait, chaque jour les choses se mettent à leur place. Ce qui est inutilisable est rejeté et tout simplement éjecté de ma tête."

Thomas BERNHARD, *La Cave* (Gallimard, 1982)

sommaire

	Pages
Introduction.....	1
De la bibliothèque à la médiathèque.....	4
Un lieu dit médiathèque.....	23
La médiathèque incertaine.....	45
Conclusion.....	67
Bibliographie*****	70
Annexe I : entretiens.....	86
Annexe II : enquête sur des médiathèques.....	91
Annexe III : documents.....	104

Introduction

Alors que la tendance techno-culturelle de la société occidentale est à l'individualisation et à la domiciliation des pratiques - chacun chez soi, branché cinq heures par jour à ses "machines à communiquer" -, une politique incitative en France depuis plus de dix ans a entraîné la multiplication des bibliothèques publiques et leur mutation en "médiathèques". Celles-ci remportent un succès si considérable que l'affluence du public va parfois jusqu'à provoquer une certaine paralysie de ces équipements.

Dans un article de la revue HEXAMERON* (n°16, 1988), Michel MELOT constitue la médiathèque non seulement comme produit purement historique, résultat d'une sélection sinon naturelle du moins inéluctable, héritage de l'histoire culturelle et sociale, mais comme produit d'une volonté administrative et politique avisée :

"Dès lors que les élus se sentent responsables de leurs bibliothèques (depuis la décentralisation), ils choisissent tout naturellement la formule à la fois la plus originale et celle qui satisfait au mieux le plus large public ; celle qui a fait ses preuves au Centre Pompidou et qu'on rebaptise souvent "médiathèque" : bibliothèque ouverte à tous les publics et à tous les supports d'information, lieu d'animation et de parole autant que de recherche et de silence. Le succès est alors assuré : la "médiathèque" touche toutes les couches de population, les classes d'âge, des scolaires aux retraités, les classes sociales, des chômeurs aux ingénieurs. La bibliothèque devient alors au coeur de la cité un lieu attractif et vivant, socialement et politiquement valorisé. Elles réussissent dans la volonté culturelle et sociale où les "maisons de la culture" ont échoué."

*21

Cette longue citation délimite bien le cadre de notre recherche qui consistera à questionner cette recette du succès, à démonter les mécanismes qui, toujours selon Michel MELOT, feront que ce "vieux modèle quasi "clérical" de la bibliothèque passive, lieu d'archive et de secret, telle que l'envisagent les historiens qui s'en sentent propriétaires, cèdera nécessairement le pas à la conception anglo-saxonne pour des raisons sociales, économiques et politiques qui convergent vers ce modèle".

Pour déterminer quel est ce "modèle", et si vraiment un "modèle" a été adopté, nous essaierons d'abord de comprendre comment les bibliothèques ont dû progressivement, et parfois douloureusement, s'adapter à un nouvel environnement socio-économique. Nous parcourrons donc rapidement la courte histoire des bibliothèques publiques afin de relever toutes les empreintes du passé restées vives au coeur des institutions d'aujourd'hui. Nous analyserons ainsi la nature des missions attribuées successivement aux bibliothèques publiques, dans quelle mesure les médiathèques les assument, et la nature des changements liés aux innovations technologiques, aux enjeux économiques et politiques, face à des publics diversifiés et plus nombreux.

P/lor
Ensuite, prenant appui sur des exemples précis, nous essaierons de cerner la réalité des médiathèques récemment ouvertes, ou en gestation, dans les centres-villes : pourquoi et comment les élus décident de leur existence, comment elles s'organisent, comment et pour quoi le public en use, et peut-être en abuse.

Enfin, en nous éclairant de la lucidité de certaines analyses socioculturelles contemporaines, nous nous interrogerons sur la possibilité de définir "la médiathèque", miroir de dé-lires partagés...

En préliminaire, nous devons insister sur le fait que nous considérons que la médiathèque accumule les fonctions dévolues à la bibliothèque au cours d'une évolution que nous avons tenté de schématiser en trois phases : il faut donc comprendre que si nous distinguons de nouvelles fonctions propres à la médiathèque, cela ne signifie pas que celle-ci n'assume plus les fonctions traditionnelles de la bibliothèque.

Qu'il soit bien clair que nous tentons de démêler la complexité d'un phénomène contemporain qui nous semble essentiellement contradictoire : comment il se fait que, alors que l'évolution techno-culturelle de la société occidentale rend possible et probable le développement des pratiques à domicile, d'innombrables villes conçoivent des projets coûteux de vastes médiathèques...

Comme il s'agit ici de partir à la recherche d'une définition, et de discerner les nouvelles fonctions de cette nébuleuse institutionnelle qu'est la médiathèque, notre démarche forcément ne peut être linéaire : nous avons besoin en effet de croiser indices et références divers et variés pour parvenir à cerner des contours flous.

La nouveauté problématique de cette institution n'est pas tant dans son caractère multi-média que dans sa poly-valence plus ou moins reconnue ou reconnaissable, assumée ou assumable. Aussi, si notre propos peut prendre l'allure d'un chevauchement de perspectives multiples plutôt que d'un éclaircissement "trop" cohérent, nous l'assumons formellement ainsi comme la marque, en partie au moins et donc significative, de son objet.

I. De la bibliothèque à la médiathèque

Pour parcourir utilement deux siècles d'histoire et nourrir notre réflexion, nous nous référerons à deux ouvrages récents :

- celui d'Anne-Marie CHARTIER et de Jean HEBRARD : *Discours sur la lecture (1880-1980)* *

- celui de Noë RICHTER, intitulé *La lecture & ses institutions*, 1700-1989. 2 vol.*

Il ne s'agira pas évidemment de résumer cette histoire mais bien de souligner que dans les missions et objectifs que la médiathèque se donne, celles-ci sont héritages, restés intacts, toujours accumulés et agrégés, même quand ils semblent contradictoires.

Il s'agira de comprendre ce "discours totalisant, largement partagé par tous les professionnels qui, à des titres divers, doivent se soucier de faire lire des publics variés, (...) discours fondé sur la croyance illusoire que les positions et les modèles contradictoires dont il se nourrit peuvent être conciliés dans le cadre d'un modèle unifiant autorisant des variations indéfinies".

Première phase institutionnelle : LA BIBLIOTHEQUE-MUSEE-ARCHIVES des LETTRÉS qui a pour mission de :

- Conserver / Instruire
- Prêter / Diversifier les collections

Dès leur origine - que nous daterons du Décret du 8 Pluviôse an II (27 janvier 1794) sur l'institution des bibliothèques de district, confiées aux communes en 1803, bien qu'une quarantaine de bibliothèques privées se sont progressivement ouvertes au public au cours du 18e siècle - les bibliothèques publiques se sont trouvées confrontées à une réalité sans cesse niée, oubliée, et sans cesse redécouverte, à savoir que la lecture n'est pas une activité univoque, telle le jardinage, que

*15 *35

le livre n'est que le support matériel de signes, aux significations infiniment variées, destinés à des lecteurs variés. Nous ne devons jamais perdre de vue cette complexité essentielle si nous voulons comprendre les aléas de l'histoire des bibliothèques publiques jusqu'à aujourd'hui.

Noë RICHTER écrit : "Les bibliothèques publiques de l'ancien régime, municipales ou non, sont des collections savantes et des collections de bibliophiles ouvertes en fait à une élite intellectuelle et sociale limitée."

Les confiscations révolutionnaires n'y changeront rien et pour cause. Comme le souligne Jean GATTEGNO* dans la préface à l'exposition *Sous la main de la nation* : "Les révolutionnaires, hommes et femmes des Lumières, étaient convaincus des bienfaits de l'instruction, donc du rôle positif de la lecture". Or la surprise et la déception des envoyés du Comité de Salut Public est immense "de trouver dans ces collections confisquées tant de "mauvais livres".

On croyait qu'avec les millions de livres des Emigrés et du Clergé on pourrait réaliser l'idéal révolutionnaire : instruire le peuple. Or, non seulement la plupart de ces livres sont illisibles, - innombrables traités théologiques en latin ou récits apologétiques, - mais encore, afin de les conserver, ils vont capter pour longtemps tous les efforts consentis par l'Etat aux bibliothèques.

Ainsi la naissance des bibliothèques publiques est-elle marquée en France par un malentendu qui pèse lourd dans leur développement.

De 1790 à 1794, l'administration publique multiplie les instructions pour l'organisation et la conservation de ces biens nationaux. En 1795, la création des écoles centrales s'accompagne de créations de bibliothèques publiques éphémères qui héritent néanmoins en certains endroits des "dépôts littéraires" ressentis comme des charges inutiles :

*18

"Considérant qu'il importe d'accélérer les mesures propres à favoriser, par l'établissement et le complètement des bibliothèques, la propagation des lumières et de faire cesser les dépenses inutiles pour la conservation des livres qui doivent être, soit répartis entre les bibliothèques, soit aliénés par vente ou échange au profit de la République,..."

Ce sont ensuite les lycées qui reçoivent l'autorisation de prélever les ouvrages nécessaires à l'enseignement.

On est manifestement quelque peu embarrassé par la gestion de ce Patrimoine. Les collections de livres rescapées sont l'objet de soins dûs à des objets précieux de la part des bibliothécaires-archivistes issus de l'Ecole des Chartes, créée en 1821, "rompus aux sciences historiques et bibliographiques, et qui travailleront aux catalogues des manuscrits, des incunables, et autres richesses de leurs fonds".

Ainsi les professionnels les mieux formés se consacrent exclusivement à la conservation d'ouvrages communiqués à des érudits triés sur le volet. Pourtant, pendant tout le Siècle des Lumières l'alphabétisation a progressé : dans les "petites écoles" qui se sont multipliées on apprend d'abord à lire puis à écrire et à compter. Bien-sûr le livre reste un produit de luxe réservé aux privilégiés, mais les almanachs, livrets de colportage et ouvrages de magie se répandent et sont lus par le peuple - lecture populaire qu'il n'est pas question d'encourager, qu'il faut au contraire combattre. Le "peuple" doit être guidé : on ne parle pas encore de "public", cela supposerait des droits alors que le "peuple" n'a que des devoirs dont il convient de l'instruire.

Lorsqu'au XIXe siècle, la Société pour l'instruction élémentaire propose la création de bibliothèques populaires, celles-ci sont clairement envisagées comme instruments de contrôle social :

"Ces ouvrages doivent leur offrir des idées toujours justes, simples, claires, utiles, rapportées à des sentiments religieux et moraux, aux devoirs de leur condition et de leur profession, aux notions positives qu'ils ont besoin d'acquérir et d'appliquer. Il faut à la fois éviter ce qui ne pourrait offrir que des occasions et des sujets frivoles, ou ce qui tendrait à inspirer le dégoût d'une condition laborieuse et obscure, et un désir imprudent de s'élever au-dessus de la sphère dans laquelle on est placé." (1818)

L'esprit philanthropique et moralisateur de la Restauration et de la Monarchie de Juillet utilise donc la bibliothèque populaire pour contrôler les lectures du prolétariat urbain.

Plus tard, en 1862, l'Etat qui se préoccupe de l'instruction publique institue une bibliothèque scolaire dans chaque école, bientôt ouverte à tous et transformée dès 1880 en "bibliothèque populaire des écoles publiques", subventionnée dans la mesure où elle accepte un contrôle des achats par un Comité de surveillance nommé par le ministre à partir de 1874.

Ces bibliothèques sont en fait calquées sur les bibliothèques savantes et sont de simples salles de lecture sur place qui ne possèdent ni journaux ni instruments bibliographiques. Mais bientôt entraînées par le succès des Cabinets de lecture privés qui prêtent des ouvrages de distraction, elles commencent à prêter avec réticence des livres "doubles ou livres de littérature légère de peu de valeur marchande".

Ne peut-on voir là déjà se dessiner le schéma inévitable : salle d'étude / magasin de conservation / salle de prêt n'offrant que romans et ouvrages de vulgarisation ?

Ce n'est qu'au début du 20e siècle que les bibliothèques françaises vont s'éveiller à une autre réalité, celle des bibliothèques anglo-saxones aux rayons en libre-accès. Celles-ci sont l'émanation de l'idéal démocratique : on n'y requiert pas

du lecteur d'être un savant ou un enfant à instruire mais d'être un citoyen, c'est-à-dire un être autonome, devant être tenu au courant de l'actualité de l'évolution des idées, doté de jugement et désirant à la fois satisfaire sa curiosité et son désir de distraction.

Le souci didactique et moralisateur, avec les pratiques élitistes qui l'accompagnent naturellement, suscite parmi les professionnels une résistance au changement, très forte jusqu'à la 2e Guerre mondiale et plus éparse jusqu'à nos jours : on peut encore rencontrer en 1990 certaines bibliothèques de grandes villes de province qui préfèrent garder en magasin, sous divers prétextes, le meilleur de leurs acquisitions courantes.

En 1961, Benigno Cacérès à la tribune d'un colloque de l'UNESCO a dénoncé, comme le rapporte Noë RICHTER, "l'illusion des clercs et l'inefficacité d'une offre de lecture faite par des bibliothèques dont l'esprit et l'organisation, les classifications et les fichiers reposent sur une pétition de principe, "comme si le lecteur qui venait apprendre, étudier, savait d'avance le livre et l'auteur qu'il voulait consulter et savait également se servir des moyens culturels mis à sa disposition".

L'évolution est cependant incontestable tout au long du 20e siècle. Des personnalités que l'on a plaisir à citer - Eugène MOREL, Ernest COYECQUE, Charles SUSTRAC - et bien d'autres, vont ébranler suffisamment le monde des bibliothèques pour emporter l'adhésion d'une partie des professionnels et permettre d'accueillir et de mettre à profit l'opportunité de l'aide américaine aux régions dévastées qui, après la 1e Guerre mondiale, délègue l'American Library Association pour assister les bibliothèques françaises. C'est ainsi que la première bibliothèque pour enfants est ouverte à Paris en 1924, *L'Heure Joyeuse*, offerte par le Comité des Bibliothèques pour Enfants de New York. Une conception plus démocratique commence donc à s'imposer malgré ces "intégristes qui rejetaient la culture des

masses et l'information documentaire hors de leur champ d'activité, qui ne voyaient dans le bibliothécaire qu'un conservateur du patrimoine et qui déniaient toute spécificité au métier", tel ce bibliothécaire hollandais que cite Noë RICHTER :

"On veut que la bibliothèque serve aux besoins des masses, qu'elle contienne les livres qui puissent contenter ces besoins-là, et on oublie la haute vocation de la bibliothèque, qui est de conserver les trésors de la science et de la pensée des générations et de les rendre accessibles aux études et aux recherches du temps présent et de l'avenir".

"(...) Puisque c'est pour le public que le bibliothécaire doit travailler, il s'appliquera à acheter tous les livres et rien que les livres dont son public a besoin, et par conséquent, préalablement, il se rendra exactement compte du genre de public auquel est destiné son établissement."

Ces recommandations de Charles SUSTRAC en 1907 vont être, à la longue, entendues.

Les livres perdent peu à peu la toile noire qui les recouvre d'une façon si attractive et l'on aménage des "coins" de plus en plus conséquents pour les enfants.

Ainsi se met en place progressivement en France un type de bibliothèque structuré en "sections" qui s'additionnent comme autant de missions à remplir : les réserves et la salle d'étude, la salle de prêt de livres aux adultes, la section enfantine, et bientôt, comme nous le verrons, la discothèque, la vidéothèque, la logithèque, l'artothèque...etc. D'aucuns commencent à parler de "médiathèque".

Déjà en 1931, Ernest COYECQUE envisage lui aussi "d'abandonner le terme de bibliothèque, "dénomination qui sous l'empire de la tradition, évoquera longtemps encore une conception périmée", c'est-à-dire des lieux conçus pour les livres et non pas pour les lecteurs"

L'objet de notre recherche n'est pas une querelle de vocabulaire : il nous semble cependant que ces bibliothèques aux multiples sections sont plus justement désignées comme "bibliothèques multi-médias", puisqu'elles sont calquées sur le schéma traditionnel, offrant une juxtaposition de services séparés par la nature des supports proposés et/ou par les publics visés. La "médiathèque" qui nous importe ici s'efforce au contraire d'intégrer ses diverses activités d'une façon plus inédite et en tout cas plus audacieuse.

Deuxième phase institutionnelle : LA BIBLIOTHEQUE MULTI-FONCTIONNELLE des Lettrés et des Illettrés, qui a comme missions :

- Assurer la formation continue / l'insertion sociale
- Occuper le temps libre des loisirs / Accueillir
- Diffuser les biens culturels/médiatiques

Si, pour la clarté de l'exposé nous avons distingué des "phases", que l'on comprenne bien qu'il ne s'agit pas de discerner des époques mais des états significatifs d'une évolution générale, mais que nous ne saurions prétendre être simultanée, des bibliothèques, car il est bien certain qu'à l'heure actuelle, en 1990, on pourrait énumérer des cas très différents. Comme le montre bien *Discours sur la lecture**, le facteur humain est prépondérant : ce sont des professionnels à la forte personnalité qui ont peu à peu déterminé leur champ d'activité. Et on peut rencontrer en France toute une diversité de bibliothécaires. Les uns se contentent encore d'administrer "leur maison", faisant régner l'ordre dans les fichiers et comptabilisant les prêts pour se rassurer et assurer leur autorité de tutelle que tout est pour le mieux : ils en seraient restés à la 1^e phase ; d'autres se sont mis à véritablement gérer leur bibliothèque et, analysant leurs moyens, les besoins sociaux et les conditions économiques environnantes, en ont fait un instrument multi-

*15

fonctionnel performant car développant des services adaptés : c'est notre 2e phase ; enfin quelques-uns agissent déjà dans un esprit marketing, que nous analyserons dans une 3e phase puisqu'il correspond le mieux, nous verrons pourquoi, à la logique même de la médiathèque et donc à l'irrésistible avenir.

"Il est temps que vous cessiez de vous prendre pour des créatures supérieures susceptibles d'instruire, éclairer, guider, élever ou améliorer qui que ce soit. Qui vous rend certains de cette supériorité ?"

Cette citation extraite du chef d'oeuvre de Witold GOMBROWICZ*qui s'en prend en 1937, dans *Ferdydurke*, à l'infantilisation généralisée qui sévit, pourrait stigmatiser l'expérience de certains professionnels, conquérants et pleins d'illusions.

La réduction du temps de travail, depuis la loi de 1919 qui limite la durée ouvrée à 8 heures par jour, jusqu'aux lois de 1936 instituant les congés payés, suscite en effet dans les milieux soucieux d'éducation populaire des initiatives plus ou moins heureuses.

Si les révolutionnaires de 89 et 92 ont été déconcertés par le contenu des livres confisqués, les bibliothécaires de l'Entre-deux-guerres sont, eux, désappointés par les réactions du peuple qu'ils veulent éduquer : les tentatives d'organiser des "bibliothèques ouvrières" échouent, pour les mêmes raisons que les Universités populaires :

"L'espoir qu'Engels plaçait dans la réduction du temps de travail a été bien déçu. Il pensait en effet que l'ouvrier, libéré d'une partie importante et croissante du temps de travail, aurait ainsi la possibilité de convertir ce temps libéré au-delà du temps nécessaire à la "récupération de la force de travail" en activités de luttes politiques et syndicales".*

*75

*68

Il n'est plus temps - l'a-t-il jamais été ? - de "conscientiser" le peuple.

Comme l'écrit Noë RICHTER, "le paysan est soumis aux mêmes influences que le citadin, celles de l'école, celle de la presse écrite, celle de la radio qui, dans leurs diversités idéologiques, sont les mêmes pour tous."

Après la 2e Guerre mondiale, le contexte socio-économique est en pleine mutation: les travailleurs, ou a fortiori les sans-emploi, ont surtout le souci de s'adapter à de nouvelles tâches. "Nous sommes entrés dans un autre monde, note Geneviève LE CACHEUX*, celui d'une formation permanente nécessaire, indispensable même, pour qui ne veut pas se scléroser, ou même disparaître économiquement. La bibliothèque publique n'est pas le seul instrument de cette éducation continue, mais elle en est un outil pratique et pris en charge collectivement."

Si la bibliothèque veut attirer ce public virtuel produit par la civilisation du temps libre, elle doit montrer son savoir-faire et peut enfin se différencier de l'école en misant sur une offre et un cadre moins contraignants.

A.M. CHARTIER et J. HEBRARD* observent finement comment dans les années 60, les bibliothécaires mettent en avant tantôt leur rôle pédagogique, "accompagner le lecteur dans ses lectures", quand il veulent valoriser leur fonction patrimoniale, tantôt leur compétence technique et leur neutralité idéologique quand il s'agit de valoriser la lecture d'actualité : "La culture diffusée par la bibliothèque est proposée et non imposée. Le bibliothécaire respecte la liberté de l'utilisateur et lui permet de s'exercer. La bibliothèque est une institution qui maintient la liberté de la culture".

Les collections s'élargissent aux ouvrages techniques et il faut remarquer que ce sont les bibliothèques d'entreprise, proches des lieux de travail et sans doute plus attentives à leur public, qui vont savoir le plus vite devenir des lieux de convivialité, développer des activités d'animation,

*23

*15

, être incitatives à la lecture tout en se mettant, les premières, à prêter des disques.

On peut dire que les bibliothèques s'ouvrent à la fois à l'audio-visuel et à l'animation qui sont les conséquences d'une même attitude : prendre en compte les nouvelles attentes du public ou les attentes d'un nouveau public.

"Le respect de la liberté du consommateur se conjugue donc avec la volonté d'aide ou d'accompagnement, car l'inquiétude du moment est de voir l'écrit déserté, comme support dépassé ou trop exigeant. Alors que s'éloigne le spectre des mauvaises lectures et du mal lire, se rapproche celui d'une désaffection à l'égard de la lecture et d'un recul du texte devant les nouveaux médias"*

Un homme du métier* témoigne en 1977 : "Il fallut longtemps aux bibliothèques pour prendre totalement conscience des implications de cette révolution des médias. Nous pensions que la culture imprimée était une forme plus élevée et plus noble. Nous pouvons encore déplorer la manque de goût pour la lecture, mais sans pour autant y subordonner toutes les autres formes de culture."

Les bibliothèques reconnaissent la nécessité de diversifier encore leur offre. Depuis le début des années 60, elles proposaient au monde scolaire des diapositives, puis elles ont ouvert des sections discothèques, sous l'impulsion de l'association *Discothèque de France*. En 1978 l'incitation vient du Ministère de la Culture qui se charge de négocier les droits de diffusion vidéo de documentaires qu'il envoie dans certaines bibliothèques sélectionnées selon des critères de développement culturel. Ces documentaires à consulter sur place ne vont bientôt plus suffire et ce sont des fictions en format VHS que l'on va prêter.

En fait, il y a déjà longtemps que les images animées ont pénétré dans les bibliothèques, toujours par le biais de leur rôle éducatif, quand, dans la mouvance de mai 68, l'action

*15

*2

culturelle "contamine", disent certains, la lecture publique. Les expositions associent par principe, à l'écrit, des images fixes et des images animées, un décor et une sonorisation. Les débats ou rencontres comportent souvent en introduction une projection. A présent les séances d'écoute musicale animent aussi les logithèques et s'accompagnent d'exercices sur palette graphique,⁵⁷ d'art vidéo.

On peut dire, avec Bernadette SEIBEL* que l'animation, "entendue comme médiation d'un produit culturel à un public" est bien encore une façon de "canaliser l'offre en faisant exercer à la bibliothèque une fonction de prescription de produits culturels." Le souci n'est pas d'abord, comme peut-être il le devient, de "développer artificiellement les consommations du loisir futiles ou nocives et ainsi faire prospérer la machine à produire"³⁸, mais plutôt d'"offrir aux diverses catégories d'utilisateurs les moyens de maîtriser, et donc de choisir dans le volume de l'offre et la diversité des biens proposés."³⁸

Autrement dit, BAUDRILLARD* a raison d'affirmer que "jadis les normes morales voulaient que l'individu s'adapte à l'ensemble social, mais c'est là l'idéologie révolue d'une ère de production ; dans une ère de consommation, ou qui se veut telle, c'est la société globale qui s'adapte à l'individu". Et dans un monde qui semble envahi par les "mass-media", les bibliothèques, "qui n'entendent plus se limiter au simple prêt ou la communication de documents divers mais proposer aussi des activités autour de ces documents" , se saisisissent du magnétoscope comme d'une baguette magique.

Il est vrai que l'introduction des écrans va profondément modifier le lieu. D'une part l'audiovisuel joue sur le mode de la séduction et il est bien certain que la bibliothèque va du coup devenir plus attractive. D'autre part, ces machines se font de la place en repoussant les rayonnages, en installant des fauteuils pour les regarder : la bibliothèque en devient beaucoup plus conviviale.

Ainsi croyaient-elles influencer ses usagers et c'est d'abord elles-mêmes que les bibliothèques métamorphosent.

*38

*57

Bien entendu on ne perd pas de vue le "rôle de formation aux nouvelles technologies qui sont pour les bibliothécaires de nouvelles raisons de croire en leur rôle social"* , mais pour ceux qui en douteraient un "nouveau territoire", impossible peut-être à "conquérir", va brusquement être découvert, l'illettrisme.

Les bibliothèques se sentent concernées par cette "plaie sociale" qui semble nier leur validité. Les tranquilles certitudes sur l'élévation du niveau culturel des français s'effondrent : comme dans les autres pays industrialisés, des milliers de personnes qui ont été scolarisées sont incapables de donner du sens à un texte court. Cette constatation, appuyée par un rapport officiel* en 1984, va raviver un vieux débat dans la profession, celui du choix et du niveau des documents à offrir au public. On va se demander si les bibliothèques sont accessibles aux illettrés. Certains vont en profiter pour justifier leurs rayons de "littérature facile", d'autres pour s'équiper en micro-ordinateurs.

C'est, il faut bien le dire, la confusion...

*38

*17

Troisième phase institutionnelle : LA MEDIATHEQUE OUVERTE qui a pour missions :

- informer tout le monde de tout
- organiser les rencontres, la convivialité des publics

Pascal SANZ*, au Congrès de l'IFLA en 1989, a parfaitement tiré le bilan du développement des bibliothèques publiques françaises : elles ont "changé de visage" par la diversification des collections et une informatisation spectaculaire (100 B.M. informatisées en 86, 220 en 89). Il en note les "nouvelles perspectives" : de la lutte contre l'illettrisme à la desserte du monde des Affaires... Ce seul énoncé marque l'envergure d'une ambition qui va de l'aide au "monde défavorisé" à la prestation de service au "monde des capitalistes". De fait, Cela montre bien le souci de la médiathèque de participer à la raison économique au pouvoir. C'est la même logique qui amène à des activités qui semblent opposées : l'illettré doit être aidé à lire les petites annonces pour trouver un emploi, l'entrepreneur à faire breveter un produit, le cadre commercial à déceler la solidité des entreprises, l'actionnaire à connaître l'état des investissements des banques japonaises... Tout cela relève d'une même mission générale : informer, avec cette nouvelle nature de l'information comme bien économique.

Quand Jack LANG déclarait en 1982 à Mexico : "La crise économique est d'abord une crise de la culture... la culture peut être une réponse à la crise", il n'a que souligné les liens entre l'économie et le culturel pour encourager le monde économique à s'intéresser et à prendre en charge le développement culturel. Il a peut-être aussi contribué à semer la confusion dans le monde culturel. Certains en effet ont cru comprendre qu'il fallait venir directement en aide à l'économie.

Nous disons bien que cette confusion est le fait des acteurs culturels et non pas économiques. Ceux-ci sont en effet assez réalistes pour aider la culture sans l'asservir, en ne comptant que sur l'image valorisée de "mécènes".

*36

Avec cette mission d'information, les médiathèques se trouvent au coeur d'un dilemme, au point d'impact du choc de deux logiques contradictoires qui pourrait bien les volatiliser.

En effet, si d'une part, leur rôle culturel d'information est reconnu depuis longtemps, il reste à établir d'autre part la nature des moyens qu'elles ont pour le remplir.

Ce n'est pas pour rien que l'équipement-phare des bibliothèques publiques, le modèle des médiathèques selon M.MELOT, est dénommé *Bibliothèque publique d'information*. Lors des Rencontres internationales de bibliothécaires* à l'ouverture en 1977, Forster E. MOHRHARDT en explique très bien l'enjeu :

"Ironie du sort, à notre époque où les besoins d'information sont les plus grands, l'apport d'information est par contre si vaste, complexe et disséminé que le public moyen se sent en général frustré, par manque d'informations appropriées - ou à l'opposé - quasiment asphyxié par des quantités accablantes.

Dans l'idéal, chaque citoyen devrait avoir un accès direct à une information récente, exacte, adaptée à son niveau et à ses intérêts, bien organisée et librement accessible. La seule organisation qui réponde à toutes ces exigences du citoyen est la bibliothèque publique."

La médiathèque se trouve ainsi désignée pour faire le tri dans une surabondance et apporter au citoyen l'information qui lui convient. Cela signifie qu'elle doit non seulement tenir à la disposition de tous tous les documents mais aussi qu'elle doit avoir la maîtrise de tous les contenus de tous les documents, en même temps que la connaissance approfondie des centres d'intérêts de tous ses publics.

Le rêve célèbre et totalitaire de Akio MORITA* directeur de SONY - "avoir toutes les informations dans une seule banque de données" - paraît en fait très inconséquent et la belle lucidité de J.L. BORGES nous en avertit dans *La biblioteca de Babel**:

*2

*46

*60

"Il fit également état d'un fait que tous les voyageurs ont confirmé : *il n'y a pas, dans la vaste Bibliothèque, deux livres identiques*. De ces prémisses incontestables il déduisit que la Bibliothèque est totale (...)

Quand on proclama que la Bibliothèque comprenait tous les livres, la première réaction fut un bonheur extravagant. Tous les hommes se sentirent maîtres d'un trésor intact et secret. Il n'y avait pas de problème personnel ou mondial dont l'éloquente solution n'existât quelque part : dans quelque hexagone. L'univers se trouvait justifié, l'univers avait brusquement conquis les dimensions illimitées de l'espérance.

(...) l'espèce humaine - la seule qui soit - est près de s'éteindre, tandis que la Bibliothèque se perpétuera : éclairée, solitaire, infinie, parfaitement immobile, armée de volumes précieux, inutile, incorruptible, secrète."

Cette "fiction-culte" illustre parfaitement que le bonheur de posséder toutes les informations est illusoire si on ne possède pas aussi la maîtrise de ces informations, la clé pour les trouver.

C'est bien ce qui rend problématique le développement des médiathèques.

La maîtrise de l'information passe désormais par ce qu'il est convenu d'appeler les Nouvelles technologies de l'information et de la communication, et que nous abrègerons en NTIC.

L'informatisation des catalogues est évidemment un progrès considérable pour le public, accru par la télématique qui rend possible la mise en réseau des médiathèques entre elles et permettra bientôt d'élargir l'offre documentaire avec la numérisation des images et des textes. La mise à disposition du public des services d'interrogation de banques de données s'inscrit également dans la mission de service public.

Gérald GRUNBERG* note pertinemment : "la croissance ininterrompue des flux d'information conjuguée à la montée de l'exigence démocratique mais aussi les possibilités nouvelles de distinguer conservation et communication : autant de facteurs qui permettent aujourd'hui de penser les bibliothèques - fussent-elles nationales - de manière toute différente que par le passé fût-il récent". Encore convient-il d'analyser que les professionnels, obligés à se spécialiser et à s'équiper de machines et de services coûteux, se heurtent bientôt à des logiques du secteur économique qui risquent de faire perdre aux médiathèques leur fonction de service public. En outre, il convient de remarquer que ces NTIC ont une logique de service à domicile : le public qui se presse aujourd'hui autour des écrans sera servi demain chez lui, en données factuelles, textuelles, et audiovisuelles.

L'avenir du bibliothécaire tel que l'envisage F.W. LANCASTER* est en effet un avenir à domicile - "The librarian of the electronic age does not need to function within a library"... puisque ses fonctions vont consister à concevoir des logiciels d'interrogation documentaire les plus adaptés possible et à orienter les interrogateurs vers les bonnes sources d'information.

Avant que cela n'advienne en France, il faudra que les bibliothécaires aient réussi à faire reconnaître leur compétence dans le monde de l'information, c'est-à-dire celui des éditeurs et des éditeurs secondaires (centres de documentation, producteurs de base données des secteurs scientifiques, techniques, médicaux et juridiques).

Lors de la séance plénière inaugurale du Congrès de l'IFLA en août 89 à Paris, dont le thème était justement "Bibliothèques, Information, Economie", J. MICHEL* rappelle que "Les grands services secondaires ne vivent que par les bibliothèques. Il en est de même des éditeurs de périodiques scientifiques ou spécialisés (...) Plus que jamais le dialogue entre les partenaires de la chaîne de l'information est nécessaire."

* 9 *42 *25

La préoccupation des médiathèques doit donc se porter, sur la production de l'information.

C'est en matière de documentation scientifique ce que fait la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie, et, pour la documentation audiovisuelle et particulièrement dans le domaine des sciences humaines, ce que fait la B.P.I. avec le "Cinéma du réel".*

Mais est-ce que cette nouvelle fonction n'appartient pas exclusivement à des très grands établissements ?

Cette question appelle la réponse "réseau" et l'on pourrait dire qu'une des missions nouvelles de la médiathèque est de rationaliser ses acquisitions de façon à s'insérer dans un maillage cohérent, recouvrant à la fois tout le territoire et toutes les disciplines. Cette nouvelle mission a corrélativement le mérite de rationaliser les coûts de l'information tout en réaffirmant résolument le caractère de service public culturel de la médiathèque.

Avec ses nouveaux outils et ses spécialistes, il n'est pas prioritaire pour le service public d'une démocratie libérale et malgré le "créneau" qui se présente, de desservir le "monde des affaires" : ce changement d'objectif la confronte à un changement de statut (privé/public).

La tentation des médiathèques de changer de rôle peut être comprise comme un déséquilibre entre un sentiment de puissance. leur réelle potentialité - et leur sous-emploi. Une façon d'en sortir positivement, et c'est la voie que prennent les plus en avance, c'est le marketing. Réjean SAVARD*résume parfaitement la situation : "Depuis quelques années en effet, le monde de l'information est en effervescence : augmentation sans précédent du nombre de banques de données, accroissement du nombre de micro-ordinateurs, développement de la télématique grand public, etc. Pourtant, les services d'information documentaire restent relativement sous-utilisés, qu'ils soient "traditionnels" ou non. Il est donc à espérer que le marketing viendra aider à résoudre ces problèmes."

*10

*37

Nous ne voulons certainement pas faire passer le marketing - et ainsi le ridiculiser - pour la panacée universelle. Il s'agit d'"une philosophie de gestion" qui prend pour point de départ le "client" et la satisfaction de ses besoins, alors que jusqu'alors la bibliothèque comme organisation se définissait par son produit (ses collections, ses sections--"thèques"). La priorité est alors accordée au marché et non à l'organisation ; on privilégie les cibles et la stratégie et non les produits et le fonctionnement : "Un service de diffusion et de communication efficace sera préféré à la constitution d'un fonds exhaustif. Le réseau évolutif de relais, intéressés à l'activité de la bibliothèque, servira de base à son information".

L'objectif est d'améliorer l'utilité sociale de la médiathèque : subventionnée par les fonds publics, c'est-à-dire tous les citoyens, elle doit s'efforcer de leur être indispensable ; et pour leur paraître nécessaire, elle doit développer des stratégies de communication.

Comme le reconnaît Réjean SAVARD, "les implications de l'approche marketing sont assez radicales puisqu'elles obligent l'organisme qui l'adopte à remettre parfois en cause tous ses fondements et tous ses acquis", et il doit être lui-même vendu (c'est le "marketing du marketing") à tous les membres d'une organisation pour contraindre la résistance au changement qui affecte naturellement l'adoption de toutes les nouvelles idées".

Cette "orientation service" valorise considérablement les qualités humaines : d'une part, elle implique une décentralisation des responsabilités afin de favoriser les initiatives dans la médiathèque, d'autre part, qu'il soit actuel ou potentiel, l'utilisateur est au centre de toutes les préoccupations.

La médiathèque doit être fréquentée par tous : il n'y a donc plus un "public idéal", qui serait celui des Lettrés, il ne s'agit plus de réaliser une sorte d'"idéal du public" en diversifiant l'offre, mais de faire du public son idéal. Il s'agit dorénavant de créer du public par des services, cibler du "non-public", comprendre ce qui pourrait le faire venir, organiser un service adéquat et le faire savoir.

Tout cela signifie que les missions de la médiathèque ne se limitent pas à conserver, instruire, prêter, rassembler des collections diversifiées, assurer les moyens de la formation permanente et des loisirs, initier aux NTIC, diffuser les nouveaux produits culturels, combattre l'illettrisme et veiller à l'autonomie de l'utilisateur, la médiathèque doit aussi renouveler son image, partir sans cesse à la conquête de nouveaux usagers en s'inventant de nouveaux usages.

Au rôle économico-culturel de l'information, se superpose l'enjeu socio-politique d'être une sorte de "maison commune". On est loin des "maisons de la culture" de A. MALRAUX, destinées à mettre en contact l'art et le public. La médiathèque est un lieu beaucoup moins utopique mais à l'ambition quasi totalitaire.

Se pose à présent la question : comment s'organise cet univers paradoxal, à la fois lieu commun et lieu spécifique ?

II. Un lieu dit médiathèque

Pour analyser le processus qui amène des hommes politiques, des Maires principalement, à choisir une médiathèque dans le catalogue des "équipements structurants" qu' une ville ambitieuse doit acquérir, nous avons mené une enquête auprès des responsables d'équipements en fonctionnement ou en cours de programmation.

On trouvera donc en annexe des fiches descriptives qui doivent permettre de suivre le fil du discours qui s'y réfère tour à tour.

La décision : un processus

Un étudiant* de l'Ecole Nationale des Bibliothécaires, note en conclusion de l'étude du processus décisionnel de la médiathèque d'Aix-en-Provence, des constatations d'intérêt général que nous aurons l'occasion de vérifier ou non, - à savoir que :

- Le public est peu consulté, alors que toutes les décisions se prennent "dans son intérêt" et "pour son bien être"
- les décideurs politiques ne consentent à engager des frais importants qu'en contrepartie d'une appropriation du projet à des fins de publicité (ou de marketing) politique
- le groupe des techniciens intervient fort peu dans le processus décisionnel proprement dit. Son influence réelle est difficile à cerner.
- les professionnels des bibliothèques évoluent dans un cadre qui leur est imposé à l'avance. Ce cadre peut être plus ou moins large, mais ils n'ont en aucun cas la maîtrise de la conduite réelle des opérations."

*86

Enfin : "Répartition du pouvoir de décision selon le domaine considéré :

- la décision est presque'exclusivement politique lorsque l'on touche à l'organisation physique ou administrative de la bibliothèque

- la décision est prise en collaboration avec les professionnels lorsqu'il s'agit de l'organisation technique de la bibliothèque."

Nous nous attacherons donc dans un premier temps à l'analyse des décisions concernant l'organisation physique, pour ensuite observer l'organisation technique des médiathèques, ou "comment elle se réalise".

A. POURQUOI ON LA CONSTRUIT

Que la décision soit soudaine comme à NIMES, annoncée sans préalable par le Maire, ou très lentement mûrie pendant 20 ans comme à BORDEAUX, on peut remarquer que dans tous les cas le décideur déclare agir "sous la pression de la nécessité" : il est temps d'améliorer le service de lecture publique, "vieilli", "exigü", ou "dépassé", ou tout à la fois. Cela personne ne peut le lui reprocher. Le consensus initial que l'on rencontre partout salue principalement une nouvelle victoire de la force des choses sur l'inertie mortifère. Le monde évolue, notre ville et donc notre bibliothèque doit aussi évoluer. Cet argument-écran se conjugue même parfois à un argument de droit, celui de l'accès du citoyen à la culture reconnu par la Constitution de 1946.

Ainsi dans un premier temps, le décideur se contente de déclarer qu'il veut remplacer un équipement qui a fait son temps par un autre plus performant, une médiathèque équipée des "technologies du futur". Il va rarement au delà de ces justifications, et cela suffit pour faire voter les premiers crédits d'études préparatoires.

Un monument

Les premières contestations surgissent, et parfois comme à POITIERS peuvent retarder considérablement le projet, quand on situe précisément l'emplacement du nouvel édifice. Cette phase est importante car elle révèle un enjeu qui n'est pas toujours exprimé au départ, à savoir un enjeu architectural lié à un projet urbanistique. Aussi la décision de "remplacer la vieille bibliothèque" apparaît-elle aussitôt comme l'opportunité de rénover un bâtiment ancien (l'Hôtel-Dieu en ARLES), de remplacer une ruine (l'Hôpital général à LIMOGES) ou d'investir avec un bâtiment public un quartier en développement (celui de Mériadeck à BORDEAUX). Dans tous les cas, c'est l'occasion de faire un "geste architectural" (exceptionnel à VILLEURBANNE et à NIMES).

On peut affirmer clairement l'importance du caractère architectural du projet dans la décision. C'est un édifice prestigieux, qui valorise forcément son décideur, mais qui signale aussi l'importance que l'on accorde à cet équipement. WITTGENSTEIN écrit justement :

"L'architecture éternise et magnifie quelque chose. C'est pourquoi il ne peut y avoir d'architecture là où il n'y a rien à magnifier."

Déterminer ce qu'on veut magnifier et ce qu'on magnifie, c'est l'objet même de cette recherche.

Les fonctions ne sont l'objet de débats publics que s'il existe un public concerné qui puisse faire groupe de pression, et on ne rencontre cela que lorsqu'il s'agit d'une bibliothèque nationale. Et encore, cela n'arrive qu'après que le geste architectural est bien arrêté. Il est inimaginable pour la France des années 90 de considérer, comme au Japon, que la bibliothèque est d'abord une fonction d'information réalisable à distance, et donc qu'elle n'a pas vraiment besoin d'un lieu pour se concrétiser.

Cette remarque est essentielle à notre analyse du phénomène "médiathèque". On remplace une bibliothèque désuète par un lieu dit "médiathèque" sans que les missions nouvelles soient jamais bien définies. Il appartient toujours au bibliothécaire de déterminer la politique culturelle de son équipement.

Le dossier de presse de l'inauguration de la médiathèque d'Arles définit ainsi ce lieu : "Lieu de détente et de loisirs, lieu de documentation et d'information, lieu d'emprunt, lieu de conservation, lieu de formation et d'étude, lieu d'animation et de création, but de promenade", dont l'une des "trois missions" est d'"accueillir le plus large public".

Sans doute la culture assume-t-elle davantage aujourd'hui des fonctions de rassemblement, qu'elle partageait autrefois avec la religion : rassemblement physique bien entendu, et sinon d'une assemblée au moins d'un public.

Dans le contexte de cette évolution, la médiathèque peut apparaître comme une nouvelle cathédrale : c'est ce que suggère Claude MOLLARD* en citant Michel RAGON :

"L'architecture tendra à redevenir cet art total que fut en Occident chrétien la cathédrale, synthèse de l'architecture, de la technique la plus avancée, de la sculpture et de la peinture. Bien sûr les cathédrales du temps futur ne seront pas des églises, mais d'autres lieux architecturaux, polarisation au coeur des villes, où l'homme pourra trouver en permanence une imprégnation de tous les arts (...)".

Les débats à propos du site choisi, portent toujours sur la proximité avec des voies de circulation, les lieux de passages de la population, voire de la population que l'on veut privilégier, comme à POITIERS où certains aimeraient situer la médiathèque au milieu des équipements universitaires. L'enjeu urbanistique à CORBEIL-ESSONNES a été de souder par ce bel équipement deux entités urbaines , Corbeil et Essonnes.

*1

Inutile d'aligner plus longtemps les exemples : il est clair que l'on bâtit un lieu de rassemblement.

Et nous ajouterons : on bâtit un monument au rassemblement, à la convivialité, qu'ainsi l'on "magnifie".

Pourquoi ? Pourquoi les hommes politiques décident-ils d'engager les finances publiques dans des dépenses de convivialité ? Auraient-ils détecté que l'un des maux de leurs administrés s'appelle l'isolement - "chacun branché 5h par jour à ses machines à communiquer" mais réellement seul, l'interactivité des nouveaux médias étant malgré tout un monologue assisté - et voient-ils un intérêt général à encourager la sociabilité ?

La partie d'un tout

La solution retenue, construire une médiathèque, doit sembler souvent incomplète : "pour mieux attirer le public" , on l'intègre dans un ensemble plus vaste.

Analyser ce qu'on adjoint aux médiathèques devrait nous éclairer quant au sens qu'elles ont dans l'esprit des décideurs.

Le pire qui puisse arriver à une médiathèque est sans doute d'être vue uniquement sous son aspect conservatoire. C'est ce qui se trame actuellement dans le projet de DUNKERQUE : intégration prévue dans un complexe rassemblant le musée municipal et les Archives. Il se pose là un véritable défi dans lequel la médiathèque est chargée du handicap du portrait de son ancêtre.

En vérité, ne nous y trompons pas, cette image est bien présente dans presque tous les projets. Elle est rassurante. La présence d'un fonds ancien à sauvegarder, dans une époque qui a le culte de la Mémoire, est vécu comme déculpabilisant face aux coûts énormes de construction. Loin de rêver de tout transférer "dans une seule banque de données", on prévoit au contraire des réserves sophistiquées pour ces trésors, garants de notre passé. Notre patrimoine est amené ainsi à jouer de façon paradoxale le rôle magique des autres machines à communiquer qui peuplent la médiathèque, celui de "réguler les déséquilibres de la société, de tranquilliser"*.

*48

Cet aspect Patrimoine se conjugue de diverses manières :

- associée à un Musée d'Art Contemporain, c'est la teneur artistique du fonds ancien qui est mise en avant à NIMES et cela semble beaucoup plus prometteur et engageant pour le public ;

- on associe aussi couramment l'aspect "media" avec une Vidéothèque ou une Phonothèque régionale, chargée de collecter le patrimoine audiovisuel : ainsi à BORDEAUX ou à LIMOGES.

L'association la plus courante est celle d'un autre équipement public culturel : ainsi au (MANS) la médiathèque est-elle associée à une salle de concert, et l'on rencontre dans les projets des salles de cinéma, ou d'exposition, ce qui ne fait que redoubler l'appel de la médiathèque qui possède bien souvent elle-même son auditorium, sa salle de spectacle pour ses propres activités.

Enfin s'il a été souvent envisagé, à ma connaissance il n'a jamais été réalisé, de grouper médiathèque et école de musique municipale : ainsi à CORBEIL, à CHINON. Mais les bibliothécaires peuvent s'en réjouir, on a toujours constaté, après étude, qu'une école était d'un voisinage incompatible pour une question de discipline et de rythme de fréquentation... Et c'est alors que l'école naturellement se loge dans l'ancienne bibliothèque... (CORBEIL, VILLEURBANNE).

En ARLES, tous les aspects de la médiathèque sont associés - Mémoire + Education + Création + Commerce.

Sur le quadrilatère fermé de l'Espace Van Gogh, restitué de façon si émouvante pour les lecteurs des *Lettres à Théo*, s'ouvrent sept institutions : la plus vaste est la médiathèque, puis les archives municipales, un centre universitaire, le Collège international des traducteurs littéraires, les ateliers du livre, une salle d'exposition, une salle polyvalente équipée cinéma-vidéo. Et sur son périmètre extérieur s'ouvrent des commerces (pâtisserie, laines, diététique, jouets, galerie de peinture, librairie, reprographie) et une halte-garderie.

Un fruit de l'espoir économique

S'il n'est pas rare de parachever l'aspect "discount" de l'offre médiatique par l'adjonction de commerces de produits culturels, l'intégration arlésienne donne une image d'une cohérence exemplaire. C'est l'esprit de la Renaissance italienne, de la naissance du capitalisme, qui souffle :

"L'histoire nous enseigne que la naissance économique d'une cité est indissociable de sa capacité à drainer les échanges commerciaux et les flux de communication entre les hommes pour transmettre la culture et la connaissance.

"Si Arles a fait le choix du Tourisme et de la Culture, c'est aussi pour relever un autre défi, celui de son épanouissement économique et de la reconquête de l'emploi.

L'Espace Van Gogh porte cet espoir et a voulu en intégrant notamment des commerces à son architecture marquer cet attachement à cette règle d'or."

Il ne s'agit donc pas de profiter de la fréquentation attendue de la médiathèque pour combiner pragmatiquement des équipements, mais d'une véritable "idée", d'une politique culturelle déterminée à faire d'ARLES, "la Cité Européenne de l'Image et de l'Ecrit".

Face à la crise économique, la municipalité a décidé de donner à la ville une nouvelle image de marque et dans ce contexte la médiathèque est perçue comme favorisant "le progrès dans la production, la circulation des idées et des connaissances". Autrement dit, ARLES a pris acte des vœux de Jack LANG et a mis en oeuvre une politique dans laquelle "la création (est) le moteur de la renaissance économique". L'Espace Van Gogh ne porte pas seul l'ambition de la Ville, il est mis en "synergie" avec les célèbres Rencontres internationales de la Photographie et l'Ecole nationale, et la présence de nombreux éditeurs dont l'entreprenant ACTES-SUD.

L'espérance économique des décideurs, qui est plus justement l'espérance d'une retombée économique, envisage beaucoup plus souvent la médiathèque comme un lieu de distraction capable de séduire les élites : on espère attirer la "matière grise", inciter les industriels à s'implanter dans la région en attirant les cadres et leur famille par une offre de loisirs convenable . C'est la même démarche qui peut conduire à la création d'un parc d'attractions : ainsi dans la Vienne, le FUTUROSCOPE est-il "le point de départ et l'instrument de promotion d'un projet plus vaste : attirer sur ce terrain rural la matière grise et les entreprises de pointes" (*Le Monde*, 17-18 juin 1990)

Les sous de l'Etat

Parfois cependant l'espérance économique est aussi très directe quand on espère les subsides de l'Etat permettant une construction réellement ambitieuse.

Il est en effet intéressant de noter l'une des contradictions de la politique culturelle nationale qui incite à construire des "moteurs culturels" pour les machines économiques locales, sans pouvoir financièrement soutenir les ambitions qu'elle a réveillées. Depuis les lois de décentralisation, les crédits de l'Etat sont déconcentrés en Région proportionnellement à la taille de chacune. On ne devrait donc pas viser un équipement au-dessus de ses propres moyens, alors que c'est justement dans la mesure où celui-ci est exorbitant qu'il peut espérer jouer les locomotives.

La seule chance qui reste aux Villes ambitieuses des petites Régions est de convaincre l'Etat de les prendre en charge au titre des Grands Travaux, ce qui permet des subventions particulières ; mais par définition, peu de projets sont retenus.

En fait, la contradiction n'est qu'un hiatus administratif, car la politique culturelle des Grands Travaux a tout à fait atteint son but en privilégiant quelques équipements pour faire exemple. Les Villes veulent elles aussi leur architecte de renommée internationale, comme VILLEURBANNE qui a pu s'offrir Mario BOTTA, ou comme NIMES, qui achève un édifice de Norman FOSTER.

B. COMMENT ELLE S'ORGANISE

Les concepteurs

Pour mener le projet, le définir concrètement, réaliser la programmation architecturale et fonctionnelle, il est rare que les élus s'en mêlent.

Cela arrive pourtant, lorsque d'emblée, dans un esprit de concertation, ils créent une Commission de programmation rassemblant les divers partenaires locaux concernés (établissements culturels, éducatifs, universitaires, services techniques...) et participent activement aux réunions. C'est ce qui se passe à POITIERS, où le Maire-adjoint BORDIER est tout à fait partie-prenante du contenu du projet. C'est exceptionnel. La plupart du temps, les élus s'en remettent à la sagacité de professionnels des bibliothèques, en leur procurant éventuellement l'aide de spécialistes. Deux cas se rencontrent :

- soit on fait confiance au personnel en place, c'est assez rare sans doute pour la bonne raison que les élus évaluent fort bien le changement de méthode nécessaire pour un projet qui n'a plus rien à voir avec la lecture publique traditionnelle - et c'est sans doute le signe d'une grande estime qui a été donné à M. BOTTINEAU chargé par M. CHABAN-DELMAS de programmer "la plus grande bibliothèque d'Europe"

- soit, profitant d'une mise à la retraite prochaine, on recrute un nouveau responsable au profil "dynamique, avec quelque expérience, ambitieux, entre 30 et 45 ans". C'est ce dernier cas le plus fréquent, c'est ce qui s'est passé à VILLEURBANNE, CORBEIL, DUNKERQUE, NANTES, LORIENT, ARLES, etc. Dans les deux cas, le bibliothécaire est chef de projet, avec la charge très lourde mais exaltante, de prévoir la future médiathèque en concertation avec les divers partenaires et architectes (consultants et maître d'oeuvre).

Parfois, au contraire, il arrive que la première décision des élus soit de se court-circuiter eux-mêmes en quelque sorte, ainsi que leurs bibliothécaires, en remettant l'entière conception du projet entre les mains d'ingénieurs culturels extérieurs, recrutés à grands frais. Libres à ceux-ci d'établir ou non une concertation avec les acteurs locaux, les élus réservent leur intervention jusqu'à la remise d'un cahier des charges ainsi élaboré.

Il semble que cette "démission" effective, des élus et des professionnels, soit une conséquence de l'importance de l'enjeu du projet lui-même. C'est ce qu'on pourrait appeler la dérive technocratique, induite par le caractère polymorphe de la médiathèque.

C'est aussi, bien-sûr, une façon très "politique" de tenir à distance les conflits nés de la crise d'identité qui ne manque pas d'affecter la "vieille bibliothèque", confrontée dès son informatisation, à une remise en cause de son organisation (situations acquises, routines, pratiques professionnelles ancestrales). "N'ayant pas d'état d'âme", les élus préfèrent considérer qu'il s'agit d'un problème purement technique qui ne saurait donc les engager à intervenir.

Que des hommes politiques puissent croire à la "médiathèque-clé-en-main" nous paraît symptomatique de l'indétermination d'une politique culturelle. C'est ignorer qu'une architecture conditionne un fonctionnement ou/et considérer le fonctionnement d'un lieu culturel indépendant du contexte local.

Dans le meilleur des cas on arrive à la reproduction d'un modèle qui a fait ses preuves - "un petit Beaubourg" -, forcément déjà dépassé, ce qui est une façon de vouer la médiathèque à la mort anticipée : comme nous l'avons analysé dans la 1^{re} partie, la seule chance de survie, son atout, est sa capacité à évoluer, à savoir déceler les attentes de ses publics potentiels, à faire naître les besoins et à les satisfaire.

Tout cela ne s'improvise pas, suppose une connaissance du terrain et des "outils". C'est en quoi la recherche bibliothéconomique a son importance. Une programmation de médiathèque impose une réflexion globale des bibliothécaires (missions et pratiques) qu'aucun bureau d'étude ne saurait mener à leur place.

Les clés du succès

Si la construction d'une médiathèque est bien décidée dans le souci de "faire du public", et si des agents de l'Etat peuvent affirmer "c'est le seul équipement qui puisse actuellement rassembler 40% de la population " pour convaincre les élus, il est temps que nous examinions comment est conçu concrètement ce lieu.

L'ouverture de la Bibliothèque publique d'information (B.P.I.) du Centre Pompidou, en 1977, a mis en cause "tout ce qu'on croyait savoir sur les pratiques culturelles sans oser le demander", puisque le succès a très largement dépassé les attentes. La B.P.I., c'est connu, a quotidiennement trois fois plus d'usagers qu'elle n'en prévoyait.

Ce "modèle B.P.I." cependant ne s'est incarné ailleurs depuis 13 ans qu'à la condition d'être adapté. La B.P.I. s'est précisément dotée elle-même d'un service *Etudes et Recherche* afin d'observer les comportements de ses publics et d'étayer, par ses publications, la réflexion des professionnels. On peut dire que la *Centralbibliotheek* à ROTTERDAM, ouverte en 1983, s'est surtout inspirée de la "leçon" B.P.I., et que la médiathèque de BORDEAUX, qui s'est à son tour inspirée de celle de ROTTERDAM, sera encore différente.

Imaginer qu'il puisse y avoir un archétype de médiathèque c'est ne pas comprendre le principe de cette institution qui est d'être ouverte à un devenir en partie spécifique ou singulier, et non pas fermée d'avance par une anticipation technocratique normative.

J.P. SEGUIN et son équipe sont allés eux-mêmes chercher le secret du succès à l'étranger, et il ne nous paraît pas inutile de rappeler ce qui avait impressionné les voyageurs au Danemark et en Suède en 1971 et 1972* :

"La leçon essentielle retirée d'une seconde visite dans les pays scandinaves est celle de la qualité de l'accueil fait aux usagers. A quoi concourent l'architecture intérieure des bibliothèques, le choix des revêtements et des mobiliers, la composition des collections et la manière dont elles sont offertes aux usagers. (...) Dans ces bibliothèques, toutes situées au centre-ville et qui, (...) ouvrent directement sur la rue, les halls traditionnels sont presque toujours bannis (...) l'essentiel de l'information sur le plan d'ensemble de la bibliothèque est surtout fourni par la clarté de ce plan, intelligible à l'utilisateur dès l'abord. (...) Le confort des usagers est vraiment la préoccupation majeure et constante des bibliothécaires vis-à-vis de leurs concitoyens. (...) Le libre-accès est général et souvent total dans toutes les constructions récentes. On ne se résoud aux magasins que pour des fonds anciens ou spécialisés (...) Les résultats remarquables obtenus par les bibliothèques danoises et suédoises coûtent très cher en personnel. On le conçoit aisément quand on sait que la durée moyenne d'ouverture au public est de 60 h par semaine."

Nous avons souligné tout ce qui constitue dorénavant les caractéristiques de la "bibliothèque moderne", a fortiori de la médiathèque.

Le confort de l'utilisateur, préoccupation majeure, peut se décliner en :

- confort moral : tout doit lui être accessible et préserver son autonomie, le soustraire à toute dépendance du personnel ou de sa connaissance préalable de l'institution;

- confort mental : l'utilisateur doit être sûr de trouver facilement ce qui lui convient dans l'abondance de l'offre et sentir que cette offre s'adresse à lui ;

- confort physique : il doit se sentir aussi à l'aise que chez lui.

Une offre exemplaire

C'est à la médiathèque du MANS, ouverte en 1988, que nous avons rencontré les solutions les plus novatrices apportées à ces principes - ce qui ne signifie pas qu'il existe "une" solution et qu'on ne peut trouver encore d'autres réponses.

"Les bibliothèques françaises ont leur histoire ; c'est à cette histoire qu'il faut ajuster la pratique des bibliothèques anglaises pour qu'elles ne servent pas bêtement de modèles alors qu'il s'agit de savoir comprendre le comportement d'un public donné et d'y répondre avec les moyens de notre expérience."

La démarche de Brigitte RICHTER* directrice de ce nouvel équipement, est donc clairement une démarche marketing, (mais peu importe le nom qu'on lui donne).

Pratiquement, tout d'abord, pour le confort moral de l'utilisateur, le principe adopté a été de privilégier le contenu du document plutôt que son support et d'offrir tous les médias en libre-accès : ainsi l'utilisateur intéressé par un sujet n'est-il pas obligé de faire le tour des "sections-thèques", au risque d'en oublier, pour rassembler une documentation. (On pourrait dire que le coût du produit, la difficulté à se le procurer, est le plus bas possible.) C'est un parti qui "vise avant tout à augmenter l'autonomie de chaque lecteur".

Ensuite, pour le confort mental, la leçon des anglo-saxons est élargie : tous les documents sont répartis selon les "centres d'intérêt du public". Ceci suppose donc une connaissance des "clientèles" et une réflexion sur la sociologie de la lecture.

Corrélativement, pour le confort physique, l'espace de la médiathèque, est aménagé en "nids d'abeille", chaque alvéole rassemblant les documents d'un "centre d'intérêt" et délimitant "un espace logique et matériel dont le véritable centre est le lecteur".

*33

Exposition permanente et toujours changeante, les documents sont présentés sur des rayonnages particuliers, constitués tout à la fois de tablettes horizontales et obliques, de tables lumineuses, de tiroirs, de bacs de profondeurs variées, de vitrines, etc. C'est "un lieu dans lequel les documents sont vivants", mis en valeur par une présentation aérée.

"Il faut cesser de penser que plus on offre de livres au lecteur, plus on lui rend service et plus sa liberté de choix est grande."

Enfin, pour se repérer, l'utilisateur n'a pas vraiment besoin de savoir lire - ou d'avoir apporté ses lunettes - et surtout de lire les "cotes", puisque des idéogrammes représentant de façon très concrète chaque centre d'intérêt, sont collés sur chaque document et agrandis en d'immenses panneaux qui réclament l'attention.

C'est aussi une "animation quotidienne" qui est menée dans chaque centre, car la médiathèque ne perd pas de vue son rôle culturel : "relayant les efforts des éditeurs les plus courageux", des documents plus difficiles d'accès sont promus parmi les plus demandés, les "bestsellers".

D'autre part, tous se trouvent "confrontés à la vie extérieure" dans "un lieu où l'information théorique rencontre sa réalité pratique". Répondant à l'observation de Martine POULAIN* : "Un lieu ouvert n'est pas un lieu où tous entrent. Le public se choisit un lieu à son image, le lieu frappe les yeux de ceux qui lui ressemblent", chaque centre accroche l'oeil par les données du monde extérieur : objets, affiches, programmes, résultats de foot, etc.

Cette ouverture est capitale et peut, par définition, se décliner à l'infini. Elle est le moteur du succès qui transforme véritablement la médiathèque en lieu d'échanges, c'est-à-dire un lieu dans lequel les propositions ne sont pas à sens unique.

*12

Mais, comme le note Brigitte RICHTER*: "Se penser comme un lecteur inexpérimenté est cent fois plus difficile que d'appliquer des règles codifiées mais prépare à considérer chaque lecteur comme un "alter ego".

C'est tout un changement "d'état d'esprit, partagé aussi bien par le public traditionnel que par une partie du personnel" qui est à mettre en oeuvre par une nouvelle organisation interne. On conçoit mal, du reste, comment il pourrait en aller autrement. Cela suppose malgré tout de vaincre les rigidités d'un pouvoir hiérarchique, limite réelle de toute métamorphose.

Une organisation en réseau

La mise en oeuvre de nouvelles pratiques professionnelles, reconnue comme une exigence théorique, est la condition sine qua non de la survie de la médiathèque.

François REINER, directeur de la médiathèque de LA VILLETTE, affirme tranquillement que "Le jour où l'on pourra tout consulter à distance, les médiathèques deviendront alors des serveurs d'informations et d'images et, pour ceux qui s'y rendront, des lieux de convivialité, de rencontres et d'échanges"*, ce déterminisme ne nous paraît pas aussi inéluctable. D'ailleurs si l'architecte François LOMBARD* se pose effectivement la question : "Comment faire en sorte que les gens se déplacent dans un lieu, avec tous les moyens de communication, d'interrogation à distance ?", nous ne pouvons le suivre dans sa façon d'envisager le problème sous l'angle uniquement documentaire, hypothèse qui ne prend en compte que le public des Lettrés : "Pourquoi iraient-ils dans un lieu particulier pour consulter de la documentation, voilà le problème. Ce lieu, ils continueront à s'y rendre, malgré les possibilités de télécommunication, s'il est agréable. Je crois beaucoup à la magie des lieux, où l'on se sent entouré par le livre, le manuscrit."

*33 * REINER François In *La lettre de la cité* n°13, octobre 1988.

* in *Préfaces*, n°12, mars-avril 1989. Paris-Alexandrie : réinventer la bibliothèque ?

Si elle doit attirer tous les publics, - objectif affiché - la médiathèque ne peut se borner à être un merveilleux gisement de documents primaires, elle doit absolument prendre en compte cette nouvelle mission de "lieu d'échanges et de rencontres" et prendre les décisions qui s'imposent.

A la médiathèque du MANS, comme à celle de la Cité des Sciences et de l'industrie de LA VILLETTE, c'est une nouvelle organisation du travail qui a été mise en place.

Chaque membre du personnel a reçu en partage la responsabilité d'une partie de la médiathèque en tant que lieu d'accueil, d'offre et de service.

Chacun gère ainsi un "centre d'intérêt", de l'acquisition des documents à leur diffusion, de l'accueil du public à l'organisation d'animations. Pratiquement bien entendu, pour plus de souplesse, ce sont de petites équipes de deux ou trois personnes qui gèrent un, deux ou trois "centres".

A LA VILLETTE, les "centres d'intérêt" sont entendus dans une acception beaucoup plus large et sont si importants qu'ils nécessitent une équipe d'une dizaine de personnes : chacune alors est "correspondant", avec les "correspondants" des autres équipes, pour une fonction déterminée (reliure, catalogage, abonnements, etc), en plus de la gestion commune du "centre"

Mais, quoi qu'il en soit précisément, le principe est une répartition des responsabilités, horizontale dans l'éventail thématique, verticale dans la mise en oeuvre.

Ainsi que l'explique Lucien SFEZ* en prenant l'exemple de l'avion le plus fiable du monde qui a quatre moteurs indépendants, "la fiabilité de toute organisation passe par sa complexité, et la complexité passe en particulier par des phénomènes de redondance."

L'intégration de chacun dans ce réseau ainsi constitué est assurée, comme dans tout réseau, par un objectif commun - que nous avons résumé en "confort de l'utilisateur" - et l'utilisation de l'outil informatique qui facilite la communication.

*83

Ainsi, la médiathèque n'a pas seulement pour mission d'être partie prenante d'un réseau documentaire - ce que souhaite à juste titre ses décideurs -, elle a aussi à conquérir sa place dans le tissu des relations sociales de la ville, et doit pour cela se structurer elle-même en réseau d'initiatives : cette autonomie lui donne alors la dynamique d'un véritable instrument de communication.

Un noeud de communication

Daniële ROBERT*, qui a beaucoup oeuvré à la programmation de la médiathèque de BORDEAUX, raconte dans une revue professionnelle qu'"un des dossiers qu'on a le plus travaillé, c'est celui des circulations, surtout les circulations des documents et du personnel."

En ARLES, on affirme également que "toute la force d'intervention moderne de Denis FROIDEVAUX et Jean-Louis TETREL (les architectes) réside dans le fait qu'ils ont réussi à ouvrir le lieu, à en faire un carrefour de vie et de circulation des hommes et des idées."

Dans le projet de "bâtiment intelligent", à SAINT-ETIENNE, on veut "permettre une utilisation très modulable de l'espace et intégrer un réseau de communication interne, téléphone, informatique, accessible en n'importe quel point de la construction". D'autre part, sponsorisé par FRANCE TELECOM, un document publicitaire intitulé "Dossier : communication interactive" promet que "toute la dynamique de la communication avec la Bibliothèque Centrale sera tributaire des capacités des réseaux de communication, tant à l'intérieur du bâtiment qu'à l'extérieur en réseaux publics."

* *Interlignes*, n° 9, 1988.

Nous pouvons discerner à travers ces discours la préoccupation centrale des concepteurs d'un projet de rendre la médiathèque "communicante". Pour cela ils ont recours à deux moyens : l'agencement intérieur des espaces et les Nouvelles technologies.

Un carrefour

"L'espace semble être, ou plus apprivoisé, ou plus inoffensif, que le temps : on rencontre partout des gens qui ont des montres, et très rarement des gens qui ont des boussoles. On a toujours besoin de savoir l'heure (et qui sait encore la déduire de la position du soleil ?) mais on ne se demande jamais où l'on est. On croit le savoir : on est chez soi, on est à son bureau, on est dans le métro, on est dans la rue."*

Visite en ARLES.

Par un beau dimanche après-midi, de décembre, deux à trois mille personnes se rencontrent dans la médiathèque de l'Espace Van Gogh : le tintinabulement de l'escalier métallique signale les flux de grimpeurs sous la ramure de la verrière ; en bas tous les fauteuils sont occupés autour des périodiques et des nouveautés ; en haut un groupe d'adolescents envahit l'espace, déjà très occupé, réservé aux tout-petits et se fait refouler. Où aller ? Toutes les consoles vidéo sont assiégées ; sur un palier, un couple visionne un entretien avec BRAM VAN VELDE qu'il a raté l'autre jour à *Océaniques*, ou qu'il a vu et a envie de revoir ; les bandes dessinées sont exilées provisoirement dans un passage pour laisser place à une exposition, pas question de stationner. Beaucoup de gens sont manifestement venus en famille et ont l'air de flâner, de visiter des lieux fantastiques, avec passerelles et points de vue panoramique...

*54

Les architectes ont réussi : on se sent dans un carrefour quelque peu encombré, il y a du monde qui circule dans tous les sens. La régie vidéo est prise d'assaut, la discothèque est dévalisée, seule l'artothèque en terrasse semble plus paisible.

En avant-propos à ces *Espèces d'espaces*, Georges PEREC* précise : "Bref, les espaces se sont multipliés, morcelés et diversifiés. Il y en a aujourd'hui de toutes tailles et de toutes sortes, pour tous les usages et pour toutes les fonctions. Vivre, c'est passer d'un espace à un autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner."

La question est posée à l'aimable "Attaché chargé de la communication":

- Que font effectivement les gens dans la médiathèque ?

- C'est un peu mon problème. Même le premier dimanche d'Août il y avait du monde alors que les plages sont proches. L'espace est décroïsonné, on ne se cogne pas aux portes et il est difficile de ménager des endroits tranquilles mais c'est un parti que nous avons pris de ne pas soustraire 400 m² à l'ensemble pour les réserver à quelques-uns alors qu'on est déjà à l'étroit. Malgré tout, l'offre est encore trop indifférenciée et chacun a tendance à travailler dans son coin. L'enjeu de ma fonction est d'animer la médiathèque de façon à différencier le public : chaque fois, on cible un certain type d'usagers qui a des centres d'intérêt communs, et alors des échanges réels peuvent avoir lieu. D'ailleurs on regrette d'avoir des sièges fixes dans la petite salle de projection, cela nuit beaucoup à la discussion...

*54

Ce petit dialogue véridique résume toute la difficulté qui incombe à la médiathèque : organiser une sociabilité réelle, veiller à ce qu'un public n'exclue pas l'autre...

Cette déambulation du public dans la médiathèque n'est pas toujours "intégrée", comprise comme une composante de l'enjeu "médiathèque".

François LARBRE, directeur de la bibliothèque municipale de SAINT-ETIENNE, fervent de solutions radicales, commente ainsi le plan de sa future médiathèque : une grande salle de prêt multi-média sans aucun siège, les gens ne doivent pas rester plus de 10 minutes. Ça doit vite circuler. On n'a que 6000 m², chaque espace a donc une fonction spécifique, on emprunte et on s'en va, ou alors on va dans des espaces spécialisés pour étudier ou pour visionner"

Les publics respecteront-ils ces prévisions ? On peut en douter.

Cette façon de voir ampute la médiathèque et conséquemment limite son public : la médiathèque se trouve limitée à sa fonction de diffuseur de biens culturels pour alimenter un usage domestique ; son public est limité au public "qui sait pour quoi il vient".

Un lieu attractif

Le premier chapitre de *Publics à l'oeuvre**, un outil de base, s'intitule "L'intention, l'occasion, la dérive" : dans celui-ci les auteurs contestent d'abord le clivage travail/distraction et montrent par une enquête que 21% des usagers de la B.P.I. affirment être venus "sans idée préalable particulière". Cette démarche d'occasion anticipe sur l'offre et "investit sur une durée comme d'autres sur un objet" : "je suis assuré en entrant dans la bibliothèque d'y trouver de quoi m'informer, d'y visionner des images ou d'y feuilleter des livres et des revues sur des sujets intéressants".

*12

Ensuite il apparaît que la médiathèque doit cette force d'attraction à son offre multi-média, que l'on pourrait élargir à la présence plus générale des NTIC.

J.F. BARBIER-BOUVET et M. POULAIN reconnaissent que "l'existence du multi-média est pour beaucoup dans l'image sociale de la B.P.I. La possibilité virtuelle de le pratiquer joue autant que la pratique réelle qu'on en a."

On sait que les écrans, quels qu'ils soient - catalogues en ligne, bornes minitels, etc - attirent les curieux. Pour s'en convaincre il suffit d'observer les batteries de consoles vidéodisques disposées dans l'allée principale de la médiathèque de LA VILLETTE : les visiteurs sautent d'un poste à l'autre pour "zapper" les documentaires scientifiques proposés, ou se mettre à trois avec un seul casque à s'intéresser à la vie des abeilles ou de la paramécie.

Cette offre audio-visuelle a en outre un effet de socialisation bien supérieur au livre :

"Dans une situation de confrontation, au sein d'un espace public, de tous les médias sur tous les sujets, on constate donc une tendance générale qui va de la privatisation à la socialisation des usages, quand on passe des supports imprimés aux supports audio, des supports audio aux supports visuels, et des supports visuels aux supports audiovisuels."

Il nous semble donc que privilégier la circulation traditionnelle des objets culturels - en "prêt/retour" - et continuer, comme le fait la Direction du Livre et de la Lecture, à évaluer l'activité des médiathèques sur ce seul critère du "nombre des emprunts", c'est ne pas comprendre la caractéristique qui sélectionne naturellement cet équipement dans .../...

l'évolution des espèces d'équipements culturels : sa force d'attraction médiatique de lieu destiné au commerce des idées et des hommes - et provisoirement des objets. (Les objets de la connaissance, "digitalisés", n'ayant pas toujours besoin d'un lieu.)

Prendre en compte un nouvel usage ?

Nous proposons deux nouveaux critères d'évaluation : le nombre d'entrées - que NANTES a commencé à comptabiliser : 500 000 en 1987, autant que le stade de la Beaujoire en cette année faste pour l'équipe de football - et la durée de visite.

III . La médiathèque incertaine

Après avoir examiné, trop rapidement sans doute, l'origine de l'institution et son évolution, les conditions de réalisation de quelques équipements récents et leur fonctionnement au coeur des villes, nous voudrions maintenant élargir la perspective en essayant de situer la médiathèque dans la politique culturelle française, afin de discerner les lignes de son avenir.

Les données du problème

La mise à disposition, la disponibilité quasi intégrale de la culture suffit-elle à son acquisition ? Ou bien les bibliothécaires doivent-ils encore avoir la responsabilité d'inspirer le désir pour cette culture et d'en tracer les voies ? Au nom de quoi ?

Seul l'illettrisme peut être reconnu comme un handicap social, et les actions entreprises pour le combattre sont donc "légitimes". Mais le fondement de l'action culturelle ne se pose pas dans les mêmes termes.

L'idéologie de l'émancipation par le savoir est définitivement historique, elle n'est plus le moteur de l'histoire : dans les sociétés occidentales, l'idéologie d'émancipation ou de libération semble caduque et appartenir à la "modernité" pensée par le 19e siècle.

Si l'acculturation n'est plus un projet social, l'idée même d'une responsabilité institutionnelle et d'une motivation des ses agents ne tombe-t-elle pas du même coup car l'idéologie de l'émancipation par la culture étant caduque, ce sont aussi les agents culturels qui s'en trouvent neutralisés, perdant leur rôle de "missionnaires". Mais cette neutralisation, par arrêt historique du prosélytisme culturel, n'aurait-elle pas été récupérée comme devoir de neutralité propre au service public (le "public" étant le terme neutre à la mesure de cette fausse ou hypocrite assimilation des catégories socio-culturelles) ?

Et ainsi, par "respect" des usagers, la nouvelle responsabilité des bibliothécaires serait-elle de réprimer toute initiative ou influence à l'égard du public et de lui assurer uniquement une liberté totale par rapport aux services (- sur le modèle d'ailleurs emprunté aux pratiques mercantiles des hypermarchés à l'égard de leur clientèle) ?

Est-ce que le rôle de l'institution n'est pas de se placer dans une logique de consommation culturelle, alors que l'on sait bien que les rapports à la culture sont inégaux, que chacun n'a pas le même capital culturel ?

Ou bien, les bibliothécaires doivent-ils s'attribuer quand même un rôle de modérateur dans ces inégalités en se fondant sur une "injustice morale", et non plus sociale, de ces inégalités ?

Peut-on vraiment créditer les professionnels de cette motivation ? La véritable justification de l'action culturelle ne se repose-t-elle pas sur l'espoir des décideurs d'un développement économique corrélatif ? Ne parle-t-on pas plus volontiers à présent de "développement culturel" ?

Cette interrogation nous renvoie donc non seulement à la finalité de toute politique culturelle mais aussi à la propre histoire de la lecture publique. On a vu comment elle a été fondée sur un souci social à la fois pédagogique et moral, entre "les discours d'église et les discours d'école". Serait-elle maintenant fondée sur le seul impératif économique ?

La réalité d'une transmission culturelle est-elle à l'ordre du jour dans une médiathèque ? Autrement dit, la médiathèque est-elle un instrument adéquat pour l'appropriation de la culture ?

D'une part on constate à chaque enquête que les efforts consentis pour la culture servent en majorité à accroître les pratiques des pratiquants : c'est à quoi correspond la diversification de l'offre ou le regroupement de plusieurs institutions culturelles.

D'autre part on apprend aussi par les sociologues de la lecture que les faibles lecteurs ne "capitalisent pas sur le plan culturel, que leur pratique s'effectue souvent selon des

modes ponctuels, non structurés, irréguliers mais qui témoignent chez ceux qui s'y livrent d'une croyance symbolique forte dans le rôle du livre"* Et Joëlle BALHOUL précise que "le rapport volontaire à la lecture et au livre passe nécessairement par un échange individuel. Parce qu'elle se situe dans l'ordre du passif, la faible lecture n'est pas systématisée et refuse toute socialisation planifiée de rapport au livre, telle que la propose la bibliothèque publique où le temps de lecture est quadrillé par les délais de remise des ouvrages."

En deux mots, la médiathèque est-elle un lieu de ségrégation ou un lieu d'intégration ?

Une crise d'identité

Quand on pose la question "qu'attendez-vous d'une médiathèque ?", à des usagers potentiels, à des hommes politiques qui ont décidé d'en construire une, à un écrivain qu'on aimerait bien y inviter, ou à des professionnels, il apparaît dans tous les cas une image très floue.

La médiathèque semble d'abord un objet non identifié :

- par le public :

La Ville nouvelle de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, dans le cadre d'un projet de médiathèque, a fait procéder à une enquête dans la population : *Les attentes des habitants de Saint-Quentin en Yvelines en matière de médiathèque publique.* (ARSEC. 1989.) S'agissant d'une population bien précise, on ne peut vraiment extrapoler les résultats - qui ont d'ailleurs infléchi la programmation - mais ce type d'enquête est rare et nous en tirons quelques indications :

Après avoir noté que la plupart des personnes interrogées n'étaient pas informées du projet, les enquêteurs constatent que "Le concept de médiathèque reste flou dans l'esprit des personnes interrogées", que c'est une "structure dont on attend

*11

"autre chose" que de la bibliothèque", et que seulement "25% iraient principalement y emprunter des livres". Enfin "74% des habitants de St-QUENTIN ont affirmé leur intention d'aller dans une médiathèque" et "Plus les personnes interviewées sont jeunes plus elles projettent d'aller dans une médiathèque".

En résumé : "Les habitants de St-QUENTIN attendent avant tout d'une médiathèque qu'elle soit accueillante", et qu'elle "rassemble différentes activités culturelles".

- par les décideurs :

Voir en annexe I les entretiens que nous ont accordés des décideurs du Limousin.

L'emphase des discours d'inauguration ne révèle rien de la politique réellement pratiquée, elle ne permet pas d'entendre autre chose que "la répétition de généralités sur le bonheur national et sur la société nouvelle, mais ses vrais principes sont insaisissables, cachés dans la logique anonyme d'un fonctionnement productiviste et technocratique"*:

Ecoutons celui-ci : "Quoi de plus humaniste et moderne que cette politique qui répond aux désirs, aux aspirations d'une population avide de savoir, de connaissances les plus diverses, avide d'appréhender son siècle et son histoire".

Cette envolée du Maire de CORBEIL-ESSONNES fait référence à un public idéal digne du 19e siècle, et ne peut être qu'une figure de rhétorique. Il est étonnant de voir à quel point l'innovation "ne passe pas la rampe", car en l'occurrence la médiathèque inaugurée est beaucoup plus qu'un outil documentaire...

- par un écrivain :

A l'occasion d'une correspondance dans laquelle il faisait allusion à notre "beau métier", nous avons posé la question à Robert PINGET : "Que pensez-vous de la médiathèque ?"

Et il nous a répondu : "Je ne sais pas ce qu'est une médiathèque. Si vous m'en donnez la définition & que vous me posiez des questions très précises, peut-être pourrais-je vous répondre ? Essayez donc & nous verrons."

- par les bibliothécaires :

Beaucoup se méfient du terme "médiathèque" "qui ferait oublier le livre" :

Il semble symptomatique que l'Association des Bibliothécaires Français ait publié un texte - destiné par ailleurs à défendre les droits du bibliothécaire universel en le plaçant au-dessus de tous les pouvoirs temporels - qui s'ingénie à recentrer *La bibliothèque publique* dans sa "mission première" "en faveur de l'imprimé" et de la lecture.

"Lire ou périr" ? Cette crispation étrange, au relent corporatiste, a peut-être surtout le défaut d'avoir une compréhension trop nominale de la fonction de bibliothécaire (et ne faudrait-il pas d'ailleurs en toute logique la "changer" en celle de "médiathécaire" ?...) et d'asservir la fin au moyen, au média, au livre donc, plutôt que les moyens, tous les médias, à une fin unique et multiple : la culture. La "mission première" ne doit pas être un fétichisme du média ou de l'instrument mais : quels instruments pour que tous aient accès à la culture, et si possible à toute la culture ?

Mais cette question-là est-elle encore pertinente ?

Ce qui nous apparaît comme un repli sur un terrain conquis n'est-il pas seulement la reconnaissance d'une bataille perdue : celle du contrôle de la culture ?

*13

A propos de la démocratisation de la culture

Comme l'analyse très clairement et en connaissance de cause, Rémi CARON* les "canaux classiques", ou institutionnels, de la distribution culturelle sont complètement concurrencés par des "canaux nouveaux (audiovisuel, télématique, magazines(...)) un réseau puissant (...) qui étend chaque jour ses ramifications dans toutes les régions et dans toutes les catégories sociales" et qui distribue les produits des industries culturelles. Et il cite A. GIRARD : "Le progrès de la démocratisation et de la décentralisation culturelles est en train de se réaliser beaucoup plus largement avec les produits industriels accessibles sur le marché qu'avec les "produits" subventionnés par la puissance publique".

Autrement dit, ce sont les industries culturelles qui réalisent la véritable démocratisation culturelle "si l'on conçoit celle-ci comme l'apport égal à la population entière d'oeuvres artistiques et intellectuelles"

Face à cette véritable concurrence :

- quels sont les choix de l'Etat ?
- quels sont les choix possibles pour une médiathèque ?

L'Etat

"Face à cette situation, l'Etat balance, comme c'est normal, entre deux attitudes. L'une, offensive, cherche à utiliser les industries culturelles pour "faire passer" les oeuvres dont la diffusion est jugée importante.(...) L'autre réponse est, elle, plus défensive : elle passe par une aide redoublée - acharnée, pourrait-on dire - apportée aux voies classiques de la culture pour leur permettre de "résister" (...) aux canaux ouverts par les nouvelles technologies." Et R. CARON conclut sur l'urgence pour l'Etat de prendre conscience que ce "territoire qu'il croyait avoir reçu mission d'ouvrir au plus grand nombre" est occupé par d'autres.

*62

Quant aux "publics défavorisés", envers lesquels un état démocratique doit se sentir une responsabilité particulière, ils ne doivent pas être exclus : "l'Etat tempère et discipline ce mouvement qui, par nature, tend à l'écrasement des plus démunis des citoyens".

La médiathèque

Comme lieu de diffusion des produits culturels, la médiathèque est évidemment confrontée aux stratégies des industries culturelles : elle y répond aussi de deux façons. D'une part, elle profite elle-même du caractère attractif de ces produits construits pour séduire, et attire elle-même un large public en en proposant plus ou moins gratuitement une grande quantité. Elle s'inspire également des méthodes mercantiles des hypermarchés à l'égard de leur clientèle : libre accès et art de mettre en valeur son offre.

D'autre part cependant elle n'abandonne pas ses visées éducatives et cherche à imposer ses choix. Pour cela elle a deux moyens : la sélection des "bons produits" et une imposition tacite des "bons modes" d'appropriation.

Il semble opportun de nous attarder sur la mise en oeuvre effective de cette double stratégie de la médiathèque aux prises avec les industries culturelles. Elle ne peut être un lieu de consommation bon marché comme un autre. Examinons la nature de ses options.

• Une sélection

Nous ne nous attarderons pas sur les critères de choix, ou de "censure", largement évoqués ailleurs*. Nous ne voulons que signaler ici la position de sélectionneuse de la médiathèque face aux diffuseurs commerciaux.

En ce qui concerne la sélection des livres, il est bien évident que la médiathèque mêle allègrement best-sellers et "livres de lecture difficile". Elle promeut peu ou prou les

* KUHLMANN, Marie - KUNTZMAN, Nelly - BELLOUR, Hélène.

Bibliothèques et Censure au XXe siècle. Le Cercle de la librairie, 1989

"séries" industrielles mais commence aussi à se faire reconnaître comme partenaire pour les "artisans" du livre. Ce secteur est en difficulté, et s'oppose dans les mêmes termes que les institutions culturelles aux industries culturelles: résister.

Par contre cette solidarité ne joue pas, ou très peu, en ce qui concerne la diffusion des nouveaux médias. Le prêt de disques est jugé comme une concurrence déloyale : si les libraires peuvent admettre que les lecteurs sont souvent des acheteurs, les disquaires, eux, connaissent les chiffres du marché florissant de la cassette vierge que la médiathèque encourage de fait. On sait que les prêts de disques laser sont aussi nombreux que les prêts de livres, pour des collections cinq à dix fois moindres.

La sélection des vidéocassettes est beaucoup plus simple et, très circonscrite, elle n'entre pas en concurrence mais comble un vide : le cinéma ayant lui-même déjà sélectionné son patrimoine "ciné-club" peu diffusé, la médiathèque s'en charge.

Les logithèques peuvent s'appeler des "didacthèques" comme à LA VILLETTE, et n'offrir que des didacticiels - logiciels d'apprentissage, en consultation sur place. Les logiciels prêtés le sont en accord avec l'éditeur (ce qui est rare) ou appartiennent le plus souvent au "domaine public".

- Une imposition par la manière d'offrir

Il nous semble plus intéressant ici d'analyser comment la médiathèque se défend subtilement de l'indifférenciation culturelle amenée par la logique de marché des industries culturelles, en utilisant ses propres atouts :

D'abord en tant qu'institution légitime, elle profite de son label pour légitimer ses choix et les imposer comme référence.

Surtout, la médiathèque est un espace organisé : cette organisation est essentielle. Les enquêtes successives effectuées à la B.P.I.* sur les comportements des publics viennent confirmer la phrase célèbre de J.C. PASSERON "la manière d'offrir est indissociable de ce que l'on offre". Martine POULAIN remarque à ce propos :

**12

"Il est intéressant de mesurer à quel point, dans le cadre de la consultation sur place obligée, est influente la manière d'offrir un document sur les choix du public. Dans l'audiovisuel notamment, toute modification du dispositif d'offre mise en oeuvre par les bibliothécaires afin de favoriser ou de décourager telle ou telle pratique ou tel ou tel public, semble être vite source de changements effectifs. La modification des choix des genres musicaux écoutés dans l'espace musique en est un témoignage, la chute sensible du nombre de spectateurs de films vidéo en est un autre."

L'offre vidéo a été en effet individualisée : un seul écouteur-téléphone par poste, ce qui exclut les pratiques à plusieurs.

Quant à l'espace discothèque, il est devenu un espace rigide où l'on ne peut écouter la musique que dans une position d'étude : assis seul à une table séparée par une cloison, sous la surveillance du podium où évoluent les professionnels. C'est un exemple frappant d'imposition du mode d'appropriation de la culture. Il faut remarquer que cette disposition de "lieu contraignant" a été adoptée pour éviter les "comportements déviants" des auditeurs qui venaient s'agglutiner dans toutes les positions et encombraient les lieux.

De plus, comme à l'espace "Langues", le nombre de postes d'écoute est strictement divisé en deux : musique de grande diffusion et musique cultivée, langues les plus enseignées et langues rares - ceci pour éviter que tous les appareils ne soient accaparés par les demandes majoritaires et préserver l'expression des publics minoritaires. On pourrait dire aussi que cette disposition répond au souci de la médiathèque de mettre en valeur tous ses "bons produits" et qu'ainsi elle privilégie son "bon public". Martine POULAIN, plus nuancée, exprime ainsi ce dilemme :

"Aux bibliothécaires revient en effet le difficile exercice de vivre cette tension entre culture et partage, de concilier qualité et diffusion, exigence culturelle et respect de tous les intérêts"*

Ici, il faut poser la question de fond : l'offre de la médiathèque ne s'adresse-t-elle pas forcément à un public idéal?

Ce sont en effet les termes du problème de fond qui met en crise la politique culturelle : l'opposition entre une tendance normative intrinsèque à la culture et une adaptation pragmatique. Ce changement des dispositifs de l'offre médiatique à la B.P.I. nous semble tout à fait significatif : il montre d'abord que l'introduction de moyens audiovisuels dans une bibliothèque n'est pas neutre, que ce n'est pas quelque chose qui s'ajoute à l'existant mais que c'est un service qui affecte l'ensemble de l'institution et oblige celle-ci à se confronter à l'ambiguïté de ses diverses missions et à distinguer ses publics.

Tendance normative de la culture = induction de la demande par l'offre
Adaptation pragmatique = ajustement de l'offre à la demande

N'est-ce pas dans ces termes implicites qu'est née la polémique de l'été 1989 au sujet de la Bibliothèque de France ?

Personne n'avait d'abord soupçonné les propos du Président MITTERRAND d'être "minés" et de faire naître un débat.

Comme l'écrit Jean GATTEGNO*, "Cette idée d'une bibliothèque d'un type nouveau, ouverte à toutes les formes de connaissance, à toutes les techniques de consultation et de diffusion, à la curiosité de tous les publics, séduit dans son principe mais irrite dès que l'on en décline les conséquences."

Autrement dit ce sont donc les techniciens qui doivent résoudre un problème de fond.

* *12

*9

Il nous semble que ce n'est pas tant contre une abolition de privilège que s'est mobilisée une partie des usagers de la Bibliothèque nationale, que pour une certaine culture. Refuser l'introduction de l'audiovisuel c'est exclure celui-ci de la vraie culture, c'est imposer de fait une seule culture légitime, celle du livre. Il s'agit donc avant tout d'un problème d'identité plus que de pouvoir d'une caste.

Mais pourquoi l'audiovisuel n'est-il pas reconnu comme partie intégrante de la culture légitime ? Parce que sans doute il est suspecté de s'ajuster par définition à la demande : c'est un produit industriel, semblable à une certaine catégorie de livres exclus de la plupart des bibliothèques, et ce serait "tout confondre" que de le proposer en institution.

Il est vrai que ce ne sont pas les propos de Jack LANG qui ont pu rassurer les inquiets :

"Faut-il craindre que la présence de l'image et du son, au sein de la future bibliothèque, entretienne une fréquentation de style "Disneyland" ou "discothèque", comme l'ont déjà avancé certains ? N'est-ce pas une position un peu rétrograde ? Jack LANG : "Sans commentaire. Une certaine tradition française voit l'hydre américaine partout. La Bibliothèque de France ne sera ni une foire, ni un parc d'attractions, je suis sans crainte. En revanche, la place de l'audiovisuel, son articulation avec l'imprimé doivent être étudiées, de même que l'accueil réservé, dans ce cadre, au public des plus jeunes, forts consommateurs des produits de ce type."*

Le ministre pose en effet très crûment la culture audiovisuelle en terme de consommation de produits. Jean GATTEGNO est plus poète mais aussi inquiétant :

"Dans l'opposition "culture du livre" et "civilisation de l'image" s'entremêlent vraies différences, fausses rivalités et toujours l'ange de la modernité qui traverse la scène..."

Ce n'est donc qu'après des mois de travail en commissions spécialisées qu'un "projet cohérent" est enfin annoncé :

"traiter les documents audiovisuels avec une dignité égale et non moins grande rigueur que les documents écrits", car "plus les images nous envahissent, plus il faut apprendre à les traiter, à les "lire", à les manier avec précaution."

Ce projet reconnaît donc l'audiovisuel comme un fait culturel "envahissant", et comme au temps du colportage pour les livrets populaires, il s'agit d'occuper le terrain. On légitime un usage répandu mais on impose son mode d'appropriation, l'étude.

Il nous semble que la question de l'ouverture aux publics n'est qu'un corrolaire de la définition du cadre de l'offre. Comme nous l'avons déjà évoqué, ce ne sont pas tant les produits offerts qui déterminent les publics que la façon dont on les propose. Les chercheurs peuvent être rassurés : les produits audiovisuels seront proposés comme objets de recherche.

"La vocation de la Bibliothèque de France n'est pas d'accueillir n'importe qui, pour y faire n'importe quoi. Le but n'est pas d'ouvrir inconsidérément toutes les portes à tous les publics, mais de satisfaire toutes les demandes légitimes qui ne pourraient être satisfaites ailleurs."*

Nous pouvons en conclure qu'aucune médiathèque, - et encore moins si elle est une bibliothèque nationale - ne peut offrir des services dans le seul souci de servir la population, offrir des services audiovisuels dans le seul souci de s'adapter aux usages des publics qu'elle veut attirer. Elle doit opérer des distinctions qui l'amènent à exclure des publics qui ne s'y reconnaissent pas.

La crise est donc, aussi bien au niveau de l'Etat qu'au niveau de la médiathèque, entre la nécessité d'un certain pragmatisme pour ne pas se couper des usages réels, et les impératifs de ségrégation propres à un objectif culturel.

* 9

Cette crise affecte aussi bien toutes les institutions à visée éducative, et donc l'école en particulier.

Un très beau texte* de Marguerite DURAS, scénario et continuation de son film *Les enfants* illustre bien qu'à l'école l'enfant peut se sentir en exil, complètement coupé de son propre monde, et qu'il a donc une bonne raison de ne pas y aller. Nous faisons ici une analogie avec la médiathèque qui peut parfaitement sembler "terre étrangère" à ce qu'elle nomme pudiquement son "non-public".

"L'instituteur : Alors on refuse de s'instruire, Monsieur ? Ernesto regarde longuement l'instituteur avant de répondre. Ah, la douceur d'Ernesto...

Ernesto : Non, ce n'est pas ça Monsieur. On refuse d'aller à l'école, Monsieur.

L'instituteur : Pourquoi ?

Ernesto : Disons parce que ce n'est pas la peine.

L'instituteur : Pas la peine de quoi ?

Ernesto : D'aller à l'école. (temps) Ça ne sert à rien (temps). Les enfants à l'école, ils sont abandonnés. La mère elle met les enfants à l'école pour qu'ils apprennent qu'ils sont abandonnés. Comme ça elle en est débarrassée pour le reste de sa vie.

Silence."

Un lieu de convivialité

Le malaise des professionnels s'explique aisément par les sollicitations multiples auxquelles ils sont soumis : maîtriser les technologies, maîtriser les publics, maîtriser la culture elle-même.

Comme nous l'avons vu, c'est de leur faute, ils ont tout promis, mais comment pensent-ils maîtriser cette "immense machine du temps libre", comme dit Umberto ECO* à la fois centre de ressources, parc de loisirs, lieu de socialité et, si possible, de découverte et de confrontation ?

*70

*16

1° Avec des machines

Comme l'indiquent les fiches descriptives d'une dizaine de médiathèques en fonction ou en projet, toutes ont, ou prévoient, une gestion du catalogue et de la circulation des documents informatisée : cela rend possible le développement de leurs activités de diffusion, et surtout cela leur permet d'être partie prenante d'un réseau documentaire... Mais l'informatique dans les médiathèques ne sert plus seulement à communiquer, elle rend aussi le "bâtiment intelligent". C'est ce qu'annonce la Ville de SAINT-ETIENNE :

"Cette notion de "bâtiment intelligent" qui influence de plus en plus la conception des immeubles industriels ou commerciaux procède de l'application de l'électronique à la gestion de la sécurité, de l'énergie et des communications du bâtiment concerné. Cela suppose un système de télé-surveillance contrôlant les accès et les circulations intérieures et une régulation automatiques des échanges thermiques et des éclairages."

= La médiathèque comme machine de précision aux flux entrées/sorties strictement maîtrisés, ceux de la chaleur, de la lumière, des biens et des personnes...

Le public a-t-il conscience d'être pris dans un tel circuit ?

La réponse est "oui", et c'est même l'aspect "belle machine" qui séduit la population à laquelle elle est destinée. Sinon la Ville de SAINT-ETIENNE ne se vanterait pas de tous ces "perfectionnements". L'innovation technique est en effet un symbole du progrès prometteur du grand bonheur et/ou un symbole du grand bonheur prometteur du progrès. L'esprit balance entre ces deux généralités, toujours en retard sur un inconscient qui a depuis longtemps investi la "high tech".

Nous voyons que la médiathèque, en attirant un grand nombre de personnes et en leur proposant un grand nombre d'objets, se trouve obligée à organiser cette "libre circulation" - et ces nouveaux moyens d'organisation à leur tour entraînent sa croissance. Qu'elle s'organise à l'aide de machines de contrôle, cela ne peut que masquer, rendre anonymes et incontournables, les vraies contraintes qu'elle impose : horaires, délais de restitution, modes de consultation, etc.

Mais ce prodigue (et futur) automate institutionnel, dans la mesure où il est bien réglé peut, outre les besoins, satisfaire aussi des pulsions inconscientes diverses et notamment des pulsions sécuritaires infantiles. Peut-être à tort, car à la longue, la médiatisation croissante du rapport aux choses et aux autres, à laquelle il contribue, peut se révéler politiquement (au sens premier du terme) diabolique :

"Félix Guattari imaginait une ville où chacun pouvait quitter son appartement, sa rue, son quartier, grâce à sa carte électronique (dividuelle) qui faisait lever telle ou telle barrière ; mais aussi bien la carte pouvait être recrachée tel jour, ou entre telles heures ; ce qui compte ce n'est pas la barrière, mais l'ordinateur qui repère la position de chacun, licite ou illicite, opère une modulation universelle." *

2° Avec l'architecture des espaces intérieurs

"Il serait certainement absurde de suggérer qu'il y a quelque chose dans un plan qui puisse forcer ses occupants à se conduire expressément de telle ou telle manière les uns envers les autres. Mais il serait plus absurde encore de penser qu'un plan ne puisse interdire que l'on se comporte de certaine façon, ou du moins ne l'entrave" *

Les espaces décroisonnés de toutes les médiathèques n'induisent-ils pas un effet certain de visibilité : "lisibilité" de l'espace dans lequel chacun peut s'orienter à vue, visibilité mutuelle des usagers propre à favoriser les rencontres et le contrôle.

*67

*50

L'exemple le plus remarquable est sans doute à BERLIN, la *Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz* de l'architecte Hans SCHAROUN avec son immense salle de lecture à plusieurs niveaux où l'on peut s'observer à la jumelle. (Rappelons que ce fut l'un des espaces de choix où l'ange du film *Les ailes du désir* vient observer les humains).

Le principe du *Panopticon* de J. BENTHAM dont parle M. FOUCAULT* était bien-sûr à usage pénitentiaire. Si nous le citons ici c'est que le philosophe lui-même en avait élargi l'acception, et que celle-ci a quelque chose à voir avec les principes qui président à la programmation des médiathèques, à savoir : obtenir des espaces qui soient à la fois décroisonnés, fonctionnels, flexibles mais contraignants.

"L'effet majeur du Panoptique : induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir. Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action ; que la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son exercice ; que cet appareil architectural soit une machine à créer et à soutenir un rapport de pouvoir indépendant de celui qui l'exerce."

L'utilisation du verre dans l'architecture publique nous semble assez remarquable. Le verre est un matériau étonnant qui permet la transparence, c'est-à-dire le passage des rayons lumineux et du regard mais empêche les autres transmissions sensorielles, le contact et le son en particulier. Ainsi il sépare, isole "sous surveillance".

Dans les médiathèques, le verre est comme ailleurs très utilisé pour délimiter les espaces intérieurs. L'isolation phonique qu'il permet conduit à "mettre en bocal" salles de travail et de consultation audiovisuelle, individuelles ou collectives ; à "mettre en serre" les espaces destinés aux enfants ; à assurer ainsi à l'espace public une transparence totale qui répond au besoin de l'institution de contrôler les comportements des usagers.

*73

On pourrait se demander s'il ne serait pas plus judicieux de prévoir dans la médiathèque des espaces véritablement différenciés : des lieux individuels et soustraits au regard des autres en marge des espaces collectifs, de la même façon que l'on prévoit des lieux d'occupation et des lieux de circulation.

Le sort réservé aux adolescents dans les médiathèques n'est pas résolu : on veut les empêcher d'"envahir" les espaces collectifs et nous ne connaissons pas de médiathèque qui ait eu le courage de leur laisser un lieu qu'ils puissent s'approprier à l'écart des lieux fréquentés par les enfants et des lieux fréquentés par les adultes. Pourquoi cette exigence paraît-elle toujours exorbitante ?

"Notre société n'est pas celle du spectacle, mais de la surveillance ; (...) derrière la grande abstraction de l'échange, se poursuit le dressage minutieux et concret des forces utiles ; les circuits de la communication sont les supports d'un cumul et d'une centralisation du savoir ; le jeu des signes définit les ancrages du pouvoir ; la belle totalité de l'individu n'est pas amputée, réprimée, altérée par notre ordre social, mais l'individu y est soigneusement fabriqué, selon toute une tactique des forces et des corps."*

Ainsi la médiathèque est-elle tout à fait en phase avec cette "société du contrôle" dont parle Gilles DELEUZE* : elle permet, comme sur l'autoroute, une libre circulation mais à l'intérieur d'un circuit très réglementé. L'information première que la médiathèque transmet est celle de son architecture, c'est-à-dire les ordres implicites concernant les usages de la culture.

G. DELEUZE est d'ailleurs encore plus radical quand il affirme que chaque information contient son mot d'ordre, "ce que nous sommes censés croire et nous comporter comme si nous croyions".*

La médiathèque en tant que lieu public impose elle aussi ses mots d'ordre, et en l'occurrence "comment user de la culture".

*73

*66

Ce qu'écrivait Jean BAUDRILLARD* en 1977 dans *L'effet Beaubourg* nous semble d'une lucidité toujours bonne à prendre en compte, même si c'est un point de vue éminemment polémique (partial et élitiste) que nous ne pouvons entièrement accepter :

"Cet hypermarché de la culture est déjà le modèle de toute forme future de socialisation contrôlée : re-totalisation en un espace-temps homogène de toutes les fonctions dispersées du corps et de la vie sociale (travail, loisirs, média, culture)"

"L'idéologie même de "production culturelle" est antithétique de toute culture, tout comme celle de visibilité et d'espace polyvalent : la Culture est un lieu du secret, de la séduction, de l'initiation, d'un échange symbolique restreint et hautement ritualisé. Nul n'y peut rien. Tant pis pour la masse tant pis pour Beaubourg."

3° Avec un personnel attentif

Accueillir beaucoup de monde nécessite un personnel nombreux et compétent. Pour banale qu'elle soit cette observation n'est pas toujours perçue par les décideurs : l'exemple de BORDEAUX est justement célèbre à ce sujet puisque l'ouverture de la plus grande médiathèque d'Europe y est sans cesse reportée par manque de personnel.

Il faut bien comprendre que les nombreuses machines dont la médiathèque est équipée n'écoutent rien, ne sourient pas, et ne répondent que si on les interroge... Autrement dit, s'il est nécessaire de prévoir une autonomie la plus large possible pour le public jusqu'à rendre automatiques les diverses opérations de consultation, prêt, retour, réservation des documents, etc., en contrepartie cela pourrait permettre de redonner sa véritable dimension à la fonction d'accueil exercée par le personnel de la médiathèque. Et ainsi il ne serait pas exclu qu'une dimension humaine profite des logiques qui semblaient, telles que nous les avons envisagées précédemment, exclusivement et dangereusement machiniques.

*57

Pour accueillir, il faut discerner pourquoi "le public" vient passer une partie de son temps libre à la médiathèque.

La notion de "loisir" a beaucoup évolué depuis la définition qu'en donnait WEBLEN* comme "une consommation improductive du temps qui tient à un sentiment de l'indignité du travail productif et témoigne de la possibilité pécuniaire de s'offrir une vie d'oisiveté".

A présent, la société valorise au contraire toute production et tout effort et, en conséquence, réprouve toute ostentation d'oisiveté. Aussi, le temps laissé libre pour tous par les conditions nouvelles de production, doit-il être occupé de façon "positive" (productive) par chacun, le pire étant de "bronzer idiot". Les décideurs ont donc aussi à charge de planifier ce temps individuel et de l'orienter dans l'intérêt général. Les loisirs deviennent sportifs ou culturels...

La médiathèque est l'une des réponses à ces nouveaux besoins.

Or, si le personnel est formé pour répondre à l'attente d'un "public idéal" venu là avec le projet précis de s'instruire, de se former, ou d'approvisionner sa consommation d'objets culturels, il n'est pas vraiment préparé à faire face à tous les curieux venus sans projet, pour passer le temps dans l'espoir qu'il se passera quelque chose, et pour vérifier si, comme le dit la publicité, ce lieu est fait pour eux.

La question nouvelle qui se pose dans la médiathèque concerne donc l'attitude à adopter face à tous ces non-potaches mais néanmoins assidus visiteurs.

La fréquentation d'une médiathèque, comme de tout lieu public, a une motivation jamais très explicite : le désir de se mêler à ses congénères.

Dans un lieu culturel, on peut évidemment y voir, pour une partie du public, un besoin de "se distinguer" (conforter sa propre identité), en rencontrant ses pairs, en pratiquant la

*84

culture avec d'autres pratiquants distingués. C'est toujours le "public idéal", sans problème. Mais on peut penser qu'il existe pour tout le monde un réel désir de rencontre qui cherche ses lieux. La médiathèque doit en être un, privilégié.

J. HABERMAS* analyse en effet le "déclin" de ce qu'il appelle "la sphère publique littéraire", ou des lieux de discussion intellectuelle :

"Sa place est aujourd'hui occupée par le domaine pseudopublic (ou illusoirement privé) de la consommation culturelle.

Le comportement au sein des loisirs peut être déjà qualifié d'apolitique du fait qu'étant lié au circuit de la production et de la consommation il n'est pas en mesure de créer une sphère qui soit libérée du souci des nécessités économiques les plus immédiates. Si le temps des loisirs reste lié au temps du travail dont il est le complément, les affaires privées de chacun ne peuvent que s'y poursuivre sans jamais passer au stade de la communication publique entre personnes privées."

Il nous semble qu'il appartient aux professionnels de combattre l'effet super-marché qui risque de régner quand chacun pousse métaphoriquement son propre chariot ; il leur appartient de miser, comme l'humaniste S. GIEDION*, sur "une exigence de la vie collective, en étroite corrélation avec le goût de détente". Les bibliothécaires doivent utiliser les potentialités de leur outil pour favoriser "l'épanouissement des valeurs humaines qui ne peuvent grandir dans l'isolement", répondre ainsi aux vœux des visiteurs : la médiathèque doit tenir lieu d'agora grecque, de thermes romains, de place du marché médiévale.

Il ne suffit donc pas de mettre à disposition les médias de la culture, être médiathécaire c'est être médiateur.

*76

*52

Nous avons vu que ce rôle est fondamental pour les décideurs, et pourtant aucun manuel ne donne la recette.

Sans doute le rôle de "médiateur" est-il plus une façon d'être qu'un savoir faire. Le médiathécaire doit joindre à une compétence technique (concernant la mise à disposition des médias de la culture), une qualité de citoyen : citoyen désireux du bien public, citoyen avide de rencontres, citoyen consommateur de médias, citoyen critique des médias...

Cette fonction qui consiste à favoriser et à animer la réflexion par le débat, nous apparaît comme une résolution compensatoire de la crise d'identité qui affecte le bibliothécaire-diffuseur des produits des industries culturelles. Cette fonction est pour lui autant gratifiante que risquée et donne un sens à sa servitude. C'est une façon de réellement servir les publics en variant les formes et les sujets et en multipliant ainsi les occasions de rencontre des citoyens.

Il nous semble vraiment que là se situe l'enjeu essentiel de la médiathèque, qui est donc d'être un lieu de sociabilité vivant : un lieu d'intégration.

C'est un défi à "l'impression générale (de Jean BAUDRILLARD, et ressentie sans doute par bien d'autres) que tout ici est en coma dépassé, que tout se veut animation et n'est que ré-animation, et que c'est bien ainsi parce que la culture est morte."

Nous laisserons pour conclure la parole à un bibliothécaire* qui affirmait récemment à ses collègues :

"C'est vrai il y a un modèle très performant de bibliothèque publique, qui fonctionne très bien quand on y met les moyens et du personnel qualifié (...) La formule est au point, c'est le résultat des efforts de deux ou trois générations. Et le public répond toujours présent. Ce succès est même tout à fait impressionnant. Mais attention : l'histoire nous enseigne que c'est au moment où un système est le plus performant qu'il est souvent le plus près de sa chute, de sa disparition."

*57

*13

Pourquoi cette crainte ? Cela signifie-t-il que les agents culturels ne sont pas tout à fait cyniques, au sens vulgaire du terme, que leur succès ne leur donne pas caution d'être dans le vrai ?

Pourquoi ce doute ? Cette institution peut-elle donc tout à coup se révéler inadaptée ? Est-ce à cause de son caractère sophistiqué, avec ses dispositifs trop lourds à gérer ?

Ou est-ce pour la simple raison, d'ordre plus général, qu'il est contradictoire d'investir dans le culturel : miser sur la longue durée de la culture et oublier que les modes d'intervention doivent être en phase avec des modes d'acculturation en perpétuelle évolution ?

... Et tous ces points d'interrogation semblent délimiter une nébuleuse institutionnelle...

Conclusion

Se réjouir d'une politique d'édification de grandes médiathèques ne saurait empêcher d'essayer d'en comprendre les tenants et aboutissants.

Au terme de cette étude, il devrait apparaître clairement que la médiathèque est un produit de synthèse :

- produit de l'ambition d'une profession qui a peu à peu étendu son champ d'activité jusqu'à le rendre quasi illimité ;
- produit d'un besoin social, que l'on pourrait définir comme un besoin de partage : partage du lieu, du temps, des idées, et encore pour un certain temps, des objets ;
- produit du prestige attaché aux technologies de l'information et de la communication, que les hommes politiques consacrent par un geste architectural.

Ce qui met en danger l'avenir de la médiathèque est que ces trois "composants" ont chacun leur logique propre et que de nombreuses contradictions sont à surmonter pour qu'ils gardent leur unité d'action, de lieu et de temps...

Ainsi les médiathécaires ont dorénavant plus à s'inspirer des métiers de la communication que des métiers de l'éducation ; pour rester un lieu de partage, il est déterminant que l'institution résiste à la force d'inertie qui essaie toujours d'imposer ses règles rigides, et ne "bétonne"* pas sa structure jusqu'à en faire un circuit codé ; enfin les décideurs devront lui concéder une certaine autonomie.

Nous avons parcouru l'histoire de la lecture publique et nous pouvons fort bien imaginer que, comme au 19e siècle, la médiathèque sélectionne à son tour une sorte d'"Homo bibliothecae", qui serait cette fois "androgyné et universel", selon les termes de Martine POULAIN, et qui saurait user de tous les

*83

médias et accueillerait toutes les propositions par une réponse attendue. Le lieu se figerait, l'institution fonctionnerait merveilleusement, close sur elle-même : feu la médiathèque...

Ce qui nous paraît le plus crucial pour son avenir est donc sa capacité à se renouveler en s'adaptant à la diversité de ses usagers potentiels qui, seule, peut infléchir ses usages et la garder en vie : faire que son caractère normatif inéluctable ne vienne pas contrarier son souci de "démocratisation". Un dispositif ouvert donc.

L'image de la médiathèque est floue, certes, mais est néanmoins très positive.

Suite d'une correspondance :

"N'ayant pas encore fréquenté le genre d'établissement dont vous me parlez, je ne puis vous répondre. Mais une chose me paraît certaine : la culture ne peut que progresser. Les moyens mis à la disposition du public pour y parvenir auront certainement un tout autre aspect dans quelques années. Nos vieilles bibliothèques nous paraîtront alors bien poussiéreuses. Non ?"

Sans doute, Robert PINGET. Alors, si la médiathèque doit être au service des publics peut-on imaginer qu'elle s'engage aussi à servir créateurs et auteurs de toutes sortes, par des rencontres, notamment, qui ajouteraient heureusement à son rôle de médiatrice de la culture ?... des auteurs qui ont souvent du mal à trouver leurs publics, tant la consommation de masse pousse au conformisme le plus monotone.

Ce qui revient aussi à poser la réciproque de notre précédent principe : faire que la démocratisation ne devienne pas à son tour normative, qu'elle ne se fasse pas au détriment des cultures minoritaires et néanmoins majeures.

Le besoin de convivialité auquel la médiathèque nous semble apte à répondre ne peut être seulement circonscrit au besoin général d'"information", (à moins que l'on entende par là le besoin de chacun de vérifier l'existence de ses semblables et de venir les voir de temps en temps) mais étendu à un besoin de référence culturelle. Les médiathécaires ne doivent pas s'y tromper.

Finalement, la médiathèque n'est-elle pas une sorte de gageure, une "hyper-machine virtuelle" embarquée sur les flots médiatiques, avec un objectif qui a autant à voir avec du "savoir" qu'avec du "vivre ensemble" ? La question qui seule pourra l'évaluer étant : qui est à bord ?

BIBLIOGRAPHIE

LES GRANDS PROJETS PARISIENS

1 MOLLARD, Claude. *L'Enjeu du Centre Georges Pompidou*. Préf. de Roger BORDAZ. Paris : Union Générale d'éditions, 1976. (Collection 10-18).

Bien qu'une dizaine de pages seulement concernent directement la Bibliothèque publique d'information, cet ouvrage est intéressant pour le discours idéologique qu'il tient sur l'action culturelle. Il est aussi très complet sur le processus de décision, le concours d'architecture, l'organisation intégrée de plusieurs établissements culturels, etc.

2 RENCONTRES INTERNATIONALES DE BIBLIOTHECAIRES. Paris. 1977. *Les Bibliothèques publiques des grandes métropoles : textes des interventions*. Paris : Bibliothèque publique d'information. Dactylogr.

Réunis au moment de l'ouverture de la B.P.I., les directeurs des grandes bibliothèques d'Europe, d'U.R.S.S. et d'Amérique du Nord, ont mis leur expérience en commun. C'est un document qui reste très instructif puisque les différents problèmes évoqués - programmation et mise en oeuvre des "nouveaux services" - sont loin d'être résolus.

3 SEGUIN, Jean-Pierre. *Comment est née la B.P.I.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1988.

L'auteur raconte de façon chronologique la gestation de son "BB.P.I.". C'est un témoignage lucide quant aux difficultés à mener un projet ambitieux avec des partenaires aux intérêts divergeants.

4 *Voyage d'étude au Danemark et en Suède, 6-10 juin 1972. Rapport présenté par Jean-Pierre SEGUIN et Jacqueline LEROY*. Paris : Bibliothèque nationale, bibliothèque des Halles, 1972. Dactylogr.

5 *Bibliothèque de France, bibliothèque ouverte : actes du colloque du 11 septembre 1989, Paris.* Paris : Institut Mémoires de l'édition contemporaine, 1990. (Collection Bibliothèque de France ; 1).

Le débat, les communications, les extraits de presse : une somme des diverses prises de positions et déclarations d'intention au début de l'élaboration du programme de cette très grande bibliothèque "d'un type entièrement nouveau".

6 CAHART, Patrice - MELOT, Michel. *Propositions pour une grande bibliothèque : rapport au Premier ministre.* Paris : La Documentation française, 1989.

Les auteurs, à la demande du Premier ministre, ont dû se livrer à l'exercice passionnant et risqué d'imaginer et de proposer des choix en termes de services, fonctionnements et coûts, pour une bibliothèque nationale "transfigurée". L'utopie de ce rapport qui a été dénoncée lors des débats qui ont suivi, en constitue pour nous l'intérêt principal.

7 *Le Débat.* Mai-Août 1989, n°55. Paris : Gallimard.

Ce numéro a été consacré au projet de la Bibliothèque de France. Les exigences des chercheurs y sont exposées dans une polémique contre le rapport CAHART-MELOT (*6), sous la houlette de Pierre NORA, directeur de la revue, et à présent intégré au Conseil Scientifique de la Bibliothèque de France. Un numéro historique.

8 GRUNBERG, Gérard. *Bibliothèque de France : le point sur l'avancement du projet.* In : *Bulletin d'information de L'Association des Bibliothécaires Français.* 3e trimestre 1989, n°144.

9 *Réseaux : journal de l'Association des Amis de la Bibliothèque de France*. Paris , 1989- .

Ce journal paraît environ tous les deux mois. Les concepteurs du projet s'y expriment. Cela constitue donc une source d'information de première main.

HISTOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE et PRATIQUES PROFESSIONNELLES

10 *Arrêt sur images dans les bibliothèques publiques*. Paris : Ministère de la culture, direction du livre et de la lecture, 1988.

11 BAHLOUL, Joëlle. *Lectures précaires : étude sociologique sur les faibles lecteurs*. Paris : B.P.I., 1987. (Collection Etudes et recherche)

Cette étude remet en cause bien des a-priori sur les faibles lecteurs, et des faibles lecteurs sur eux-mêmes. L'auteur insiste particulièrement sur la nécessité d'appartenir à des "réseaux de socialisation" pour avoir envie de lire : "on ne lit pas si on n'a pas conscience d'être, d'une façon ou d'une autre, en lien avec d'autres".

12 BARBIER-BOUVET, Jean-François - POULAIN, Martine. *Publics à l'oeuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou*. Paris : La Documentation française, 1986. (Collection Etudes et Recherche)

La B.P.I., qui ne prête rien et oblige à "consommer sur place", constitue une sorte de laboratoire idéal pour étudier les comportements du public dans une médiathèque. Cette étude constitue un document de base, même s'il concerne le public parisien avec ses particularités.

**12 ** POULAIN, Martine. *Constances et variances : les publics de la Bibliothèque publique d'information*. Paris : B.P.I., 1990. (Etudes et recherche).

13 *La Bibliothèque publique*. Paris : Association des Bibliothécaires Français, supplément à *Lecture publique* n°9.1989.

13 *Les Bibliothèques, quels enjeux pour demain ? colloque FEN*, Syndicat National des Bibliothèques, 1990.

14 *Bibliothèques publiques et Illettrisme*. Paris : Ministère de la culture, direction du livre et de la lecture, 1986-1989. 2 vol.

La première brochure rassemblait des contributions sur l'illettrisme vu sous différents éclairages : analyses plus ou moins sociologiques, compte-rendus d'expériences en bibliothèques, un texte d'un écrivain, une bibliographie. Depuis, l'illettrisme semble être devenu une préoccupation majeure des bibliothécaires, et la deuxième brochure offre une série d'exemples d'actions entreprises dans cette "bataille légitime".

15 CHARTIER, Anne-Marie - HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture : 1880-1980*. Paris : B.P.I., 1989. (Collection Etudes et Recherche).

Cet ouvrage passionnant étudie comment la lecture est parlée dans les discours de l'église, des bibliothèques, de l'école. Il montre comment les mêmes problèmes ressurgissent à un siècle de distance, avec les mêmes attermoiements : antagonismes de l'église et de l'école, du souci des élites et de la démocratisation ... Quant aux bibliothèques, issues de ces deux mondes inconciliables, elles croient toujours pouvoir tout concilier.

16 ECO, Umberto. *De Bibliotheca*. Caen : L'Echoppe, 1986.

Discours prononcé lors de l'inauguration de la bibliothèque de Bologne par l'auteur du *Nom de la Rose*. C'est un joli pamphlet à l'adresse des bibliothécaires indignes qui oublient leur finalité : favoriser la rencontre des livres et des lecteurs.

17 ESPERANDIEU, Véronique - BENICHOU, J.P. - LION, A. *Des illétrés en France : rapport au Premier ministre*. Paris : La Documentation française, 1984.

Commandé en 1983, quand il n'a plus été possible de nier le phénomène dans les pays développés, ce rapport est le résultat d'une étude de terrain qui a pour objectif de quantifier et définir l'illettrisme. Il souligne fortement son enjeu social en montrant les difficultés d'intégration auxquelles sont confrontés les illettrés. "Savoir lire permet d'exercer un pouvoir sur le réel". Ce rapport conseille aussi certaines méthodes - "créer des situations où l'apprentissage devient une nécessité" - et sera suivi par la création du G.P.L.I. (Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme).

18 [Exposition. Paris, Ministère de la Culture. 1989] *Sous la main de la nation : la Révolution française et les bibliothèques*
Texte de Dominique VARRY, préf. de Jean GATTEGNO. 1989.

19 FOUCAMBERT, Jean. *Bibliothèques et non-lecteurs*. Paris : Association Française pour la Lecture, 1988.

Cet article s'adresse aux bibliothécaires et dénonce leurs pratiques qui se limitent à améliorer la qualité de l'offre sans chercher à percevoir les vraies causes de l'éloignement de la lecture, "pratique jusqu'ici associée à la domination d'une classe sur une autre".

20 *Hexameron : le magazine de l'investissement culturel*. Paris : Ministère de la culture. 1988, n°16

Un numéro intitulé "Pleins feux sur les bibliothèques"

21 GATTEGNO, Jean. *L'évolution du métier de bibliothécaire : colloque de Tulle, mars 1989*. Dactylogr.

Emise devant une assemblée de bibliothécaires, cette communication a suscité des protestations : le Directeur du Livre affirme clairement la volonté de décentralisation et par conséquent il rappelle aux professionnels qu'ils sont au service et aux ordres du pouvoir local et non plus parisien.

22 LADOR, Pierre-Yves. *Le Rat, la Célestine et le Bibliothécaire*. Lausanne : L'Age d'Homme, 1977.

Un bibliothécaire suisse a osé passer à l'acte d'écriture pour dire tout sur sa profession. Il tend ainsi un miroir déformant, irritant et très excitant.

23 LE CACHEUX, Geneviève. *L'Audio-visuel dans les bibliothèques*. In : *Bulletin des Bibliothèques de France*. Août 1981, Tome 26 n°8.

24 *Lecture et Bibliothèques publiques : actes du colloque tenu à Henin-Beaumont, novembre 1981*. Lille : Office régional de la culture, 1983.

Les débats tenus pendant ce colloque ont été importants pour la profession toujours anxieuse de définir ses missions et de délimiter ses champs d'intervention. Le carrefour n°10 "La lecture : une nécessité pour tous" pose le problème de fond.

25 MICHEL, Jacques. *Bibliothèque, Information, Economie*. Congrès IFLA 1989. Dactylogr.

26 *Objectif lecture*. Paris : Ministère de la culture, direction du livre et de la lecture, 1988.

Destinée aux élus locaux, cette brochure très bien illustrée précise et met en valeur la politique de la lecture publique.

27 PARENT-LARDEUR, Françoise. *Lire à Paris au temps de Balzac : les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*. Paris : Edition de l'Ecole des Hautes études en sciences sociales, 1981.

28 PASSERON, Jean-Claude - GRUMBACH, Michel. *L'Oeil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 1985. (Collection Etudes et Recherche)

29 PERONI, Michel. *Histoires de lire. Lecture et parcours biographique*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 1988. (Collection Etudes et Recherche).

Comme tous les ouvrages de cette collection, cette étude est passionnante : à travers des entretiens avec des pré-retraités de la métallurgie et des prisonniers, elle cherche à comprendre quand et pourquoi on lit. L'abandon de la lecture intervient toujours aux moments de dé-socialisation et non pas aux moments d'intense activité.

30 POULAIN, Martine. *Pour une sociologie de la lecture*. Paris : Cercle de la librairie, 1988. (Collection Bibliothèques)

Des contributions de sociologues dressent un panorama sur l'état de la recherche sur la lecture. Dimensions sociales, nécessité d'un initiateur du processus...

31 *Les Pratiques culturelles des Français : 1973-1989*. Paris : La Découverte ; La Documentation Française, 1990.

32 ROBINE, Nicole. *Les Jeunes travailleurs et la lecture*. Paris : La Documentation française, 1984.

Une étude fondamentale qui a attiré l'attention des professionnels sur l'urgence de métamorphoser les bibliothèques en tenant compte des représentations et des centres d'intérêt du public.

33 RICHTER, Brigitte. *Des centres d'intérêt grandeur nature à la médiathèque du Mans*. In : Roy, Richard. *Classer, indexer*. Le Mans : Bibliothèque universitaire du Maine, 1987.

L'exposé très convaincant de l'expérience unique en France à une telle échelle. L'auteur prend fortement position sur la notion de service public et met en oeuvre une nouvelle organisation des documents et du personnel polarisée par centres d'intérêt du public, ouverte à tout ce qui se passe hors les murs de la médiathèque.

34 RICHTER, Noë. *Histoire de la lecture publique en France*. In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 22, n°1, 1977.

35 RICHTER, Noë. *La Lecture et ses institutions : 1700-1918 (tome 1), 1919-1989 (tome 2)*. Bassac : Plein Chant, 1987-1989.

36 SANZ, Pascal. *Le Développement des bibliothèques publiques en France dans les années 80 : faits et chiffres*. Congrès IFLA 1989. Dactylogr.

37 SAVARD, Réjean. *Principes directeurs pour l'enseignement du marketing dans la formation des bibliothécaires, documentalistes et archivistes*. Paris : UNESCO, 1988.

J

38 SEIBEL, Bernadette. *Bibliothèques municipales et Animation*. Paris : Dalloz, 1983.

L'animation dans les bibliothèques, définie comme une "pédagogie non-scolaire" est née de l'urgence à résoudre l'inadéquation entre services offerts et demande potentielle d'utilisation. Une enquête très complète.

39 SEIBEL, Bernadette. *Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*. Paris : La Documentation française, 1988.

Suite logique de ses recherches, l'auteur consacre toute une étude à la profession de bibliothécaire. C'est la seule qui existe et nous ne pouvons pas l'ignorer même s'il est quelque peu déplaisant de se voir étalonner.

40 VELIS, Jean-Pierre. *La France illettrée*. Paris : éditions du Seuil, 1987.

Ce livre passionnant fait le récit d'une enquête sur les problèmes de l'illettrisme, menée parmi ceux qui en pâtissent et ceux qui essaient d'y remédier. Il ne dissimule pas les réelles difficultés mais incite néanmoins à intervenir : c'est un problème quotidien et "de proximité".

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : IMPLICATIONS

41 *Info-Révolution : usage des technologies de l'information*. In : *Autrement* série Mutations, n°113, mars 1990.

42 LANCASTER, Frederick Wilfrid. *The Future of the Library in the Age of Telecommunications*. In : *Changing Information Concepts and Technologies : a Reader for the Professional Librarian*. New York : Knowledge Industry Publications, cop. 1988.

Un article provocateur sur l'avenir des bibliothécaires : une profession qui s'exercera à domicile, gérant de l'information immatérielle et s'ingéniant à concevoir des logiciels d'interrogation documentaire faciles à utiliser. Cette contribution à la prospective sur la "bibliothèque électronique" est radicale : c'est pourquoi nous l'avons sélectionnée dans toute une littérature anglo-saxonne sur ce sujet.

43 LASFARGUE, Yves. *Technologies nouvelles, nouveaux exclus ?*
In : *Revue Futuribles*. Octobre 1989.

Le directeur du Centre de recherche de l'Institut français de gestion dénonce dans cet article la ségrégation implicite opérée par la technologie aussi bien au travail que chez soi ou dans les lieux publics.

44 MAC LUHAN, Marshall. *Pour comprendre les médias*. Paris : éditions du Seuil, 1986.

On ne peut ignorer la théorie du Canadien qui s'est efforcé de faire prendre conscience au monde occidental qu'il était en train de changer de civilisation avec l'invasion de l'audio-visuel. Il oppose la culture de l'oeil, linéaire, connective et fortement structurée par l'alphabet phonétique, à la culture de l'oreille, globale et primitive, à laquelle s'apparente l'ère électronique.

45 MARCHAND, Marie. *Les Paradis informationnels*. Paris : Masson, 1987.

Avec l'interactivité de l'information, l'auteur nous explique que le message devient modifiable, l'émetteur change de rôle, n'est plus un narrateur mais un "baliseur d'espaces visuels et sonores" à l'intérieur desquels ira se promener le spectateur comme il lui plaira... Le chapitre consacré à la simulation, ce nouvel outil "adapté à une société de complexité et d'hyperchoix" nous semble être la partie technique manquante du livre de Jean BAUDRILLARD (*57).

46 MORITA, Akio. *Made in Japan*. Paris : R. Laffont, 1986. (Collection "Vécu").

Référence constante dès qu'il s'agit de conquête économique et d'innovations technologiques, l'autobiographie du patron de la société SONY est provoquante : c'est l'apologie de la technologie totalitaire...

47 SCHAEFFER, Pierre. *Machines à communiquer*. Paris : éditions du Seuil, 1970-1971. 2 vol.

48 PERRIAULT, Jacques. *La Logique de l'usage : essai sur les machines à communiquer*. Paris : Flammarion, 1989.

49 *Le Vidéotex : contributions aux débats sur la télématique*. Paris : Masson, 1984.

Cet ouvrage collectif sur les enjeux sociaux de l'introduction des N.T.I.C. pose la question essentielle : sont-elles porteuses d'un accroissement de puissance pour l'individu ou de faux-semblants à l'usage des masses ?

ARCHITECTURE - ESPACE

X *50* *Anthropologie de l'espace*. Paris : Centre Georges Pompidou, Centre de création industrielle, 1983. (Collection :Alors).

Ce premier titre d'une collection à l'ambition pluri-disciplinaire, témoigne de la diversité d'appréhension de l'espace selon les civilisations. La contribution de R.EVANS *Figures, Portes, Passages*, remet en cause des principes donnés aujourd'hui comme indiscutables, à savoir le décroisement, la visibilité, la flexibilité dans l'agencement de l'espace.

51 *La Bibliothèque dans la ville : concevoir, construire, équiper, avec vingt exemples récents*. Ministère de la Culture ; sous la dir. de Marie-Françoise BISBROUCK. Paris : Le Moniteur, 1984.

Un manuel encore indispensable pour la programmation d'une bibliothèque. On attend sa réactualisation sur l'aspect médiathèque, promise pour la prochaine édition par Brigitte RICHTER.

52 GIEDION, Siegfried. *Architecture et vie collective*. Paris : Denoël-Gonthier, 1980. (Collection Bibliothèque Médiations)

Ce théoricien de l'architecture moderne plaide pour une conception de l'urbanisme qui ne serait pas une accumulation d'éléments disparates.

53 GIEDION, Siegfried. *Espace, Temps, Architecture*. Paris : Denoël-Gonthier, 1979. (Collection Bibliothèque Médiations)

54 PEREC, Georges. *Espèces d'espaces*. Paris : Galilée, 1974.

Ce "journal d'un usager de l'espace" sait rendre étrange ce qui est trop familier, et visible ce qui est trop évident : "l'espace, c'est ce qui arrête le regard".

55 *Techniques § Architecture*. IFLA 89, n°384. Paris : Regirex-France, 1989.

Ce numéro spécial est consacré aux "Bibliothèques-Médiathèques". A considérer attentivement.

CULTURE : LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE ET POLITIQUE

56 ARENDT, Hannah. *Les Origines du totalitarisme*. Vol.3 : *Le système totalitaire*. Paris : éditions du Seuil, 1972. (Collection Points

Ce classique de la théorie politique analyse la mise en place d'un Etat totalitaire : nécessité de dé-solidariser les individus dans une société sans classes, puis transformation des classes en masses.

57 BAUDRILLARD, Jean. *Simulacres et simulation*. Paris : Galilée, 1985.

Plus apprécié aux Etats-Unis que dans les institutions françaises,

l'auteur a des visions très percutantes de la société contemporaine, à mi-chemin de la sociologie et de la philosophie. *L'Effet Beaubourg*, publié en plaquette, est repris ici avec *Hypermarché et hypermarchandise*, qui stigmatisent le comportement du public dans ces lieux de consommation culturelle.

58 BAUDRILLARD, Jean. *Le Système des objets*. Paris : Gallimard, 1978.

Ce premier ouvrage, écrit dans la mouvance des *Mythologies* de Roland BARTHES, dévoile les complicités qui nous lient aux objets...

59 BAUDRILLARD, Jean. *La Transparence du Mal : essai sur les phénomènes extrêmes*. Paris : Galilée, 1990.

"Sous la transparence du consensus l'opacité du mal (...) Analyser les systèmes contemporains (...) dans la façon dont ils réussissent trop bien et se perdent dans le délire de leur propre fonctionnement".

L'auteur questionne notre société avec une radicalité libératrice.

60 BORGES, Jorge Luis. *La Bibliothèque de Babel*. Chateauroux : René Bonargent, 1987. (indifférences ; 23) - Trad. N. IBARRA, Gallimard, 1957.

De l'écrivain qui se déclarait "être avant tout un bibliothécaire", cette fable paradoxale extraite du recueil *Fictions*.

61 CANETTI, Elias. *Masse et Puissance*. Paris : Gallimard, 1972.

"S'il est une croyance à laquelle s'abandonnent successivement les peuples de la terre pleins de vitalité, c'est bien la croyance à la production, cette furie moderne de multiplication". Cet ouvrage est le plus théorique mais c'est toute l'oeuvre de l'écrivain autrichien qui appelle à la vigilance quant aux religions culturelles.

62 CARON, Rémi. *L'Etat et la Culture*. Paris : Economica, 1989.

63 CERTEAU, Michel de. *Arts de faire*. In *L'invention du quotidien*. Paris : Union générale d'éditions, 1980. (Collection 10-18)

L'auteur s'est efforcé de repérer les usages quotidiens de l'homme ordinaire pour découvrir ses tactiques, qui le font sortir d'une consommation passive. Le chapitre XII *Lire : un braconnage* fait désormais partie des anthologies à la gloire des lecteurs toutes catégories.

64 CERTEAU, Michel de. *La Culture au pluriel*. Paris : Union générale d'éditions, 1974. (Collection 10-18)

65 *Culture de masse ou Culture des peuples* In *Raison présente*, n°64, 1982.

66 DELEUZE, Gilles. *Qu'est-ce que l'acte de création ?* Paris : FEMIS, 1987. (Vidéogr.)

Cette conférence, donnée par le philosophe à l'occasion de l'ouverture de la Fondation européenne des métiers de l'information, contient des idées essentielles quant aux stratégies d'information et de contrôle social. La corrélation qu'il établit entre l'acte de résistance et l'acte de création contient implicitement une réserve à l'égard de tout ce qui institue la culture et son public.

67 DELEUZE, Gilles. *Les Sociétés de contrôle*. In *L'autre journal*, n°2, Mai 1990.

68 DUMAZEDIER, Joffre. *Révolution culturelle du Temps libre (1968-1988)*. Paris : Méridiens Klincksieck, 1988.

69 DUMAZEDIER, Joffre. *Vers une civilisation du loisir ?* Paris : éditions du Seuil, 1972. (Collection Points).

70 DURAS, Marguerite. *La Pluie d'été*. Paris : P.O.L., 1990.

Ernesto ne veut pas apprendre à l'école ce qu'il ne sait pas.

Ce roman récent pourrait illustrer l'enjeu de la scolarisation pour les enfants immigrés. L'écrivain différencie connaissance et savoir, la connaissance qui seule importe face à un savoir à acquérir et sans valeur.

71 FARGE, Arlette. *Le goût de l'archive*. Paris : éditions du Seuil, 1989. (Collection La librairie du XXe siècle).

72 FINKIELKRAUT, Alain. *La défaite de la pensée*. Paris : Gallimard, 1989. (Folio essais)

+ *73* FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard, 1976.

Cette analyse des "dispositifs" réels du pouvoir, et non plus seulement idéologiques comme dans le marxisme, a été déterminante pour toute la recherche dans le champ social.

La description du Panoptique, ou l'organisation d'un espace de surveillance, est très significative. Mais, comme Gilles DELEUZE le précise dans sa conférence pré-citée (*66), Foucault imaginait qu'après la société de surveillance advenait la société du contrôle : c'est-à-dire des espaces (exemple de l'autoroute) où l'on serait libre de circuler et qui procureraient le sentiment de cette liberté mais dans le cadre d'un circuit et des finalités qui lui sont propres.

74 *Futuribles*, n°17, Septembre 1978.

Un numéro intitulé *Prospectives du développement culturel*.

75 GOMBROWICZ, Witold. *Ferdydurke*. Paris : C. Bourgois, 1973.

Chef d'oeuvre de l'écrivain polonais, ce roman subversif de tous les schémas scolaires est cité ici "en contrepoint".

76 HABERMAS, Jürgen. *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot, 1988. (Critique de la politique)

Recherche historique et critique du consensus fabriqué par la publicité, ce livre présente une analyse des interactions "sphère publique/ sphère privée" tout à fait opératoire.

77 LICK, Richard. *La juste communication*. IDATE et Commission des Communautés européennes, programme FAST. Paris : La Documentation française, 1988. (Communication et Société. Etudes).

Cet ouvrage traite "des rapports entre communication et changements sociaux".

78 MORIN, Edgar. *L'esprit du temps*. Paris : Le Livre de poche, 1986. (Collection Biblio essais)

79 ORY, Pascal. *L'aventure culturelle française : 1945-1989*. Paris : Flammarion, 1989.

Un survol jubilatoire.

80 *La Politique culturelle de la France*. Paris : La Documentation française, 1988.

81 RITAINE, Evelyne. *Les stratèges de la culture*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1983.

Une analyse historique et critique de la politique culturelle de la France qui permet de comprendre et de situer maints discours.

82 SAEZ, Guy. *Les politiques de la culture* In GRAWITZ & LECA *Traité de science politique*. Vol.4 Les politiques publiques. Paris : Presses universitaires de France, 1985.

83 SFEZ, Lucien. *Critique de la communication*. Paris : éd. du Seuil, 1988.

84 VEBLEN, Thorstein. *Théorie de la classe de loisir*. Paris : Gallimard, 1970. (Coll. Bibliothèque des sciences humaines).

Un ouvrage fondateur de l'histoire de la "consommation improductive et ostentatoire du temps".

MEMOIRES de L'Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires

85 GUIRAO, Isabelle. *La création d'une médiathèque à Nîmes*. 1988.

86 LLAVORI, Denis. *Etude du processus décisionnel au sein d'une bibliothèque municipale : l'exemple d'Aix-en-Provence*. 1987

X

87 TOUZET, Odile. *Programme d'extension de la lecture publique à Bordeaux : aspects politiques et techniques d'une décision*. 1982.

ANNEXE I

ENTRETIENS

-

Entretien avec Robert SAVY
Président du Conseil Régional
du LIMOUSIN

(Mardi 17 Juillet 1990)

Question : La Région du Limousin s'est engagée à financer le projet d'une médiathèque à Limoges. Qu'en attendez-vous pour la région ? Pouvez-vous nous en parler ?

Robert SAVY : Il s'agit bien d'un projet d'initiative municipale et le rôle de la Région est de l'appuyer; si la Région est en première ligne - ainsi au moment de la décision initiale-elle fait en sorte que cela ne se sache pas.

En 1988, s'est posé le problème de la bibliothèque municipale trop exigüe, et en même temps la nécessité de donner une autre ampleur au projet :

- d'une part, avec l'idée du lien à établir avec la Bibliothèque de France. Faire partie du réseau annoncé (de grandes bibliothèques de Province) présente pour la région un intérêt à ne pas laisser passer. Il s'agit donc d'accrocher un projet local - la constitution d'un fonds de littérature francophone dans le contexte du succès du Festival des Francophonies - à un projet national.

- d'autre part, on nous disait à l'époque que pour arriver à obtenir un financement de l'Etat, il fallait s'inscrire dans les projets des Grands Travaux et que pour cela il fallait que le projet ait une ambition architecturale forte. Or Limoges est d'une pauvreté architecturale remarquable depuis 30 ans, il nous a donc semblé très intéressant qu'à la faveur de ce projet on puisse construire un bâtiment d'une architecture résolument contemporaine.

Question : Mais vous ne semblez pas vous préoccuper du contenu du projet ?

Robert SAVY : Lors de la présentation des études réalisées par le cabinet ABCD, en mai dernier, j'ai découvert, avec déception,

que l'on projetait une série de modules sans lien entre eux, que l'on pouvait ajouter ou supprimer, sans un souci d'unité, sans projet fédérateur. Le grand mérite de ces études cependant est de présenter les coûts de fonctionnement, car si l'on pense à la médiathèque de Bordeaux qui n'arrive pas à ouvrir faute de s'en être donné les moyens...

Question : Les hommes politiques associent souvent culture et développement économique. A travers ce projet de médiathèque, est-ce une espérance que vous nourrissez ?

Robert SAVY : L'aspect culturel semble en effet désormais indissociable du développement économique d'abord pour une question d'image. On accepte mieux de venir vivre dans une région si celle-ci n'apparaît pas comme un désert. C'est ensuite un élément important de la qualité de la vie dans une ville. Limoges est à la fois une grande ville par rapport à sa région, et une petite ville par la taille. Sa vie culturelle depuis une dizaine d'années s'est beaucoup enrichie. Nous voudrions qu'elle fasse sa place dans l'espace national, qu'elle ne reste surtout pas isolée. C'est pourquoi nous tenons beaucoup à raccrocher la médiathèque au réseau de la Bibliothèque de France...

Par ailleurs, je ne peux que vous répéter que c'est un projet purement municipal et qu'il appartient à la Ville de déterminer quel public elle veut desservir, ses liens éventuels avec l'Université, etc.

Commentaire : Il n'a pas été possible de faire parler le Président du Conseil Régional de la teneur du projet culturel de la médiathèque en dehors de l'option générale de la nécessité d'animer la région. En revanche, sont apparus nettement ses deux soucis :

- l'enjeu architectural pour l'embellissement de la ville de LIMOGES
- l'enjeu de l'adhésion au réseau de la Bibliothèque de France pour l'intégration de la Région dans un projet d'envergure nationale.

Entretien avec Patrick REIX
Directeur des services
du Conseil Général de Haute-Vienne
(Jeudi 19 Juillet 1990)

Question : Le Conseil Général de Haute-Vienne s'est engagé dans le financement de la future médiathèque de Limoges. Qu'en espérez-vous pour le Département ?

Patrick REIX : En effet, dans le contrat Ville-Département récemment signé, le Département s'engage dans le financement de la Bibliothèque multi-médias qui se répartit ainsi : 30% Ville + 10% Département + 10% Région + 50% Etat, dans la mesure où ce projet serait inscrit au programme des Grands Travaux de l'Etat et dans le réseau de la Bibliothèque de France, mais il semble que celle-ci va coûter plus cher que prévu et que la mise en place du réseau serait retardée...

Ce contrat Ville-Département comprend 6 projets : une Technopole, une Plate-forme d'activités et de frêt, un Centre de formation et de pratique sportive, la Bibliothèque multi-médias, un Centre d'accueil touristique et un Centre des Arts du Feu. Ce sont tous des équipements structurants et la stratégie du Conseil Général est d'aider la Ville qui doit tirer tout le département.

En ce qui concerne la Bibliothèque multi-médias (et on se demande pourquoi le terme de médiathèque a été abandonné...), le Département n'est pas Maître d'Oeuvre mais doit être associé à toute réunion technique et financière. Ce projet exceptionnel et novateur doit être une opération exemplaire en terme d'aménagement urbain. Le site près de la Mairie est exceptionnel et on ne peut se permettre de rater. C'est pourquoi lors de la présentation du projet, en mai dernier, j'ai posé deux questions au Cabinet ABCD concernant l'intégration dans l'environnement urbain - l'Hôtel de Ville, un carrefour, d'autres constructions de bâtiments administratifs prévus -. Je n'ai pas obtenu de réponse. Apparemment cela sera traité sous la pression de la nécessité après l'ouverture,

Mais le Département va rester vigilant sur l'enjeu urbanistique.

Monsieur REIX me parle alors du Plan de développement de la Lecture publique récemment élaboré pour, d'une part conforter la Bibliothèque centrale de prêt dans ses missions de documentation et de formation, d'autre part aider les communes à créer des véritables bibliothèques. Il y a déjà 4 projets en cours (Ambazac, Nexon, Couzeix, Le Palais).

La B.C.P. étant en train de préparer le choix de son nouvel équipement informatique, j'aborde la question de la mise en réseau de toutes les bibliothèques du département, mais il semble que l'on se heurte là à des difficultés structurelles.

Patrick REIX : Le fait que l'on finance la Médiathèque n'a aucune conséquence sur son fonctionnement. Que la bibliothèque municipale de St-Junien ou de Bellac se mette en rapport avec la bibliothèque municipale de Limoges, c'est normal. Mais croyez-vous que la Directrice de la Bibliothèque municipale de Limoges accepte de prêter des documents à la B.C.P. pour qu'ils aillent se perdre à Breuilhaufa ?

Question : Pouvez-vous me dire ce que représente pour vous la Médiathèque ?

Patrick REIX : D'abord un lieu de sociabilité. C'est un équipement-phare qui doit permettre aux citoyens de se rencontrer : c'est pourquoi on doit réfléchir à son ouverture sur la ville. Et puis, vous le savez aussi bien que moi, cet équipement qui anime la vie sociale doit offrir la culture dans la pluralité et la diversité...

ANNEXE I I

Enquête sur des médiathèques récentes ou en projet

ENQUÊTE sur les MEDIATHEQUES

(récentes ou en projet)

1. Les réactions au projet

* Le projet a-t-il donné lieu à un débat politique ?

- opposant qui ?
- avec quels arguments ?

* Le projet a-t-il suscité une opposition pour des motifs "non-politiques" ?

- choix du site ?
- coûts ?
- autre priorité ?
- de la part de qui ?

* Autour du projet quel a été le comportement des différents

"groupes de pression" : consensus / indifférence / opposition ?

- monde scolaire
- monde universitaire
- associations culturelles
- commerçants, entreprises

2. Projet et réalité

* La municipalité a-t-elle établi une concertation pour élaborer le projet ?

- réunions de programmation ?
- réunions d'information ?
- ...

* Pendant la construction, y a-t-il eu :

- des incidents ?
- des retards ?
- pour quels motifs ?

* Nombre d'années entre l'étude du projet et l'ouverture (ou prévision d'ouverture) de l'équipement ?

* Une inauguration a-t-elle eu lieu ou est-elle prévue ?

- teneur des discours ?

* Fréquentation : pouvez-vous indiquer vos statistiques ou vos évaluations par catégories socio-professionnelles ?

* Animations : quels en sont les destinataires privilégiés ?

* Actions vers le "non-public" ?

* Budget / soutien municipal :

- en hausse ou en baisse ?
- les conditions d'accès (gratuit ou payant) ont-elles changé ?

3. Projets et réflexions

* Souhaitez-vous :

- agrandir votre équipement ?
- multiplier les bibliothèques de quartier ?
- ouvrir de nouveaux services ?

* Satisfaction du personnel ? ... et vous, si c'était à refaire ...?

ARLES

50 000 habitants

Ouverture : 17 février 1989

Superficie : 4 000 m² sur 4 niveaux + 2 mezzanines

Espace : décroisé mais avec de nombreux recoins, passerelles, "plongeoires"...

Site : centre-ville, intégré dans l'Espace Van Gogh, Hôtel Dieu rénové qui comprend en plus de la médiathèque : une salle d'exposition, des ateliers du livre, un centre universitaire, le Collège international des traducteurs, une salle polyvalente, une halte garderie, des commerces

Horaire : 24h30 par semaine

le 1er dimanche du mois de 15h à 19h.

Personnel : 37 personnes

dont 4 catégorie A (3 bibliothécaires, 1 attaché de communication) + 21 catégorie B, 11 C+D

Construction : décidée par le Maire J.P. CAMOIN, pour rénover l'image de la ville "notre industrie c'est la culture"
Début des travaux en 1985

Informatisation : OPSYS, avec accès au catalogue par vidéotex

Source de renseignements : visite prolongée le 1er dimanche de décembre 89 + entretiens sur place et par téléphone avec Thierry DELAFONTAINE, chargé de communication à la médiathèque + documents municipaux (journal d'information de la ville d'Arles, dossier de presse de l'inauguration...)

BORDEAUX Agglomération de 600 000 habitants
"Métropole régionale de dimension européenne"

Ouverture annoncée pour l'automne 1990

Superficie : 26 000 m² sur 11 niveaux

40% au public - 40% en magasins - 20% internes

Capacité d'accueil : 2 500 personnes en même temps

Site : nouveau quartier des affaires de Merladeck

Horaire : selon les recrutements

il faut personnes pour ouvrir tous les services

Personnel :

Construction : projet décidé Jacques CHABAN-DELMAS en 1980

Programme confié au Conservateur en Chef, M. BOTINEAU

Concours d'architecture en juillet 1982

Enjeu électoral de 1989 : ouverture d'un jour

Coût : 190 M F (bâtiment + équipement + informatique + robot)

Innovation : Système de stockage et d'acheminement automatique
des documents

BOURGES

80 000 habitants

Agglomération de 100 000 habitants

En cours de programmation

Ouverture prévue en 1993

Superficie 3 700 m²

Espace sur 2 niveaux : 500 m² en r-d-ch, salle d'actualité
+ 3 200 m² "sans hiérarchie" d'architecture
avec petites salles vitrées attenantes à l'espace collectif

Site parc des expositions, en centre-ville

Personnel 38 recrutements nécessaires pour arriver à 60

Construction : Argument électoral en 1989
Architecte choisi en juin-juillet 1990

Informatisation : choix du système à l'étude

Particularité : Césure des fonds : 800 m² de magasin de conservation resteront utilisés dans l'Hôtel particulier qui fait office de bibliothèque actuellement (condition du legs). Situé à 15 mn à pied de la médiathèque, on y laissera 90 000 ouvrages anciens et antérieurs à 1950 + les périodiques en cours + le fonds local (qui permettra de garder le lieu vivant).

Source de renseignement : entretien avec Elisabeth DOUSSET, dir.
(Août 1990)

CORBEIL-ESSONNES

40 000 habitants

Ouverture : 30 Janvier 1988

Superficie : 3 300 m² dont 1 625 au public

Espace : décloisonné à l'intérieur de chacune des 3 sections
(enfants/adultes/disques)

Site : dans un parc à la jonction de Corbeil et d'Essonne

Horaires : 27 h par semaine

Personnel : 29 personnes sur le réseau (bibliobus + 2 annexes)
(dont un Chargé des relations publiques et de la communication)

Fréquentation : 30% de la population

Prêts : 290 000 (répartis également par secteur)

Construction : 1er programme en 1981-82 pour élections de 1983
Architectes choisis en 1984 (NOVARINA-DUPRE)

Débats : parmi le personnel qui résiste à la réorganisation du
réseau (qui jusque là était plutôt une juxtaposition)
à l'intérieur de chaque groupe politique

Coûts : 18,4 MF (5 600 F/m² h.o. TTC)

2,6 MF de mobilier + antivols + télédéttection

Informatisation LIBRA

Source d'information : visite en Août 89 + entretiens sur place
et par téléphone avec Jean-Claude VAN DAM, directeur + documents
municipaux (dossier de presse et d'inauguration, plaquette de
présentation)

LE MANS

150 000 habitants

Ouverture : 22 mars 1988

Superficie 9 000 m² dont : 4 000 m² au public
+ jardin intérieur de 500 m²

Espace : décroisonné sur 2 niveaux
avec 4 paliers aménagés et une mezzanine

Site Centre-ville, intégré à une salle de concert

Horaire : 38 heures hebdo (en 88)

Personnel : 54 personnes
16 personnes sont nécessaires pour ouvrir au publi

Construction : Projet initial en 1974
Chantier ouvert en 1984
(difficultés pour choisir un site)

Informatisation : CLSI Libs 100, en 1986

Source de renseignements : Stage de 3 jours ("Dépasser la Dewey") en novembre 1988 + visite en 1989 + entretiens avec Mme RICHTER, directeur + réf.*33.

LIMOGES

140 000 habitants
(Agglomération 170 000 hab.)

En cours de programmation

Superficie prévue : 13 980 m² (ensemble intégré)

Site : centre administratif

Etablissement intégré comprenant :

- cafeteria + cinémathèque francophone
- + conservatoire audiovisuel du Limousin
- + centre de documentation sur l'art africain
- + centre de documentation des arts décoratifs
- + salle d'exposition + auditorium (150 places)

Construction :

Projet impulsé par le rapport de l'Inspecteur Général L.YVERT (fin 1987), décidé par le Maire L.LONGEQUEUE et soutenu par le Président du Conseil régional R.SAVY au printemps 1988. Etudes pour le concours d'architecture déléguées au cabinet d'ingénierie culturelle ABCD (1989) Concours d'architecte prévu pour octobre 1990.

Coûts : estimés à 130 MF (ensemble du programme)

Informatisation : GEAC-ADVANCE (avril 1990)

Ouverture : prévue en 1994

Horaires prévus : 60 heures hebdo.

Personnel : 89 personnes (médiathèque seule)

Source de renseignements : observations personnelles sur place.

NANTES

265 000 habitants

(Agglomération 475 000 habitants)

Ouverture : 1er octobre 1985

Superficie : 9 800 m²

Espace : 3 niveaux et $\frac{1}{2}$: prêt adultes/Salle de consultation/
hall périodiques
discothèque/enfants

Site : centre-ville, intégré à un parking et des commerces

Horaire : 33h30 à l'ouverture, 43h en 1990

Personnel : 47 personnes

(120 personnes sur l'ensemble du réseau : 7 annexes
+ 2 bibliobus + 1 musée + services communs)

Fréquentation : 500 000 entrées/an en 86-87 (2 000 entrées/jour)

Construction : décision en 1979 par une municipalité socialiste,
construction à contre-cœur, de 83 à 85, par une municipalité de
droite. Pas d'inauguration, pas de recrutement.

Informatisation : Datapoint logiciel Tobias en 198

Coût : ± 120 MF en 1985 (ensemble intégré)

Source de renseignements : entretiens avec A.-M. BERTRAND,
directeur + extraits de presse

NÎMES

134 000 habitants

Travaux en cours d'achèvement

Superficie : 8 000 m²

Espace : intégré en demi-sous-sol à un Musée d'Art Contemporain

Site : centre historique, face à la Maison Carrée

Construction : Projet décidé par le Maire Jean BOUSQUET en 1983
"sur le modèle du Centre G. Pompidou"
Concours d'architecte en octobre 1984 (Norman FOSTER)

Coût d'objectif : 271 MF H.T. (ensemble du Carré d'Art)

Informatisation : LIBRA

Stratégie de préfiguration : ouverture de l'annexe-médiathèque
Marc Bernard en 1986, en "test" convaincant.

Source d'information : document municipale édité pour la
présentation de la maquette définitive en le 18 mars 1988 au
ministre F. LEOTARD. + mémoire ENSB d'Isabelle GUIRAO + document
D.L.L. (1988)

POITIERS

80 000 habitants

20 000 étudiants

En cours de programmation

Superficie prévue : 7 000 m² au centre-ville
+ 2 000 m² de réserves hors site

Construction : A.P.S. en 1987
Etude préparatoire en 1988
Concours d'architectes prévu en octobre 1990

(Ouverture prévue : en 1993)

Informatisation : OPSYS

Stratégie "réseau" : revalorisation préventive des annexes pour
éviter un afflux saturateur à la médiathèque en 93

Coûts : 80 MF + équipement informatique

Source d'information : entretiens avec les bibliothécaires

SAINT-ETIENNE

220 000 habitants

Ouverture prévue : en 1992

Superficie : 5 700 m²

Espace : décroissant, libre-accès généralisé

Construction : concours d'architectes en 1987

Informatisation : GEAC-Glis 9 000 (1990) pour "un projet global de mise en commun de toutes les ressources documentaires de la ville de Saint-Etienne

VILLEURBANNE 120 000 habitants
(Agglomération lyonnaise)

Ouverture : 14 Mars 1988
(inauguration par le Président MITTERRAND en octobre 88)

Superficie : 5 100 m² sur 7 niveaux
dont 3 500 m² au public sur 5 niveaux

Espace : cloisonné par étage, très lumineux et harmonieux
Site : dans l'alignement de l'une des artères principales

Horaire : 45 h par semaine
Personnel : 50 personnes

Construction : Projet évoqué dans le manifeste municipal pour
les élections de 1983. Décision du Maire Charles HERNU
en 1984 "un équipement novateur digne de la 4e ville de
la Région Rhône-Alpes".
Concours d'architectes en 1984 (Mario BOTTA)
1e pierre par Jack LANG en janv. 1986

Coûts : 42 MF (subvention de l'Etat 12,5 MF)

Informatisation : OPSYS

Fréquentation : 22 000 inscrits, dont 5 000 -14 ans
80% de Villeurbanne, 10% de Lyon

Source d'information : entretiens avec les bibliothécaires
succesives + dossier de presse

ANNEXE III

Documents

La médiathèque d'Arles

UN ESPACE POUR LA MEDIATHEQUE, L'Espace Van Gogh

La création de l'Espace Van Gogh a été décidée par le conseil municipal sur proposition de Jean Pierre CAMOIN en 1983 . Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement définie par les élus qui veulent faire d'Arles, la "cité européenne de l'image et de l'écrit", autrement dit du "scripto-visuel". L'importance du projet, tant sur le plan du contenu de ses activités que de son architecture, font de l'Espace Van Gogh la réalisation majeure du mandat municipal actuel.

En concentrant dans un même lieu les différentes initiatives autour du livre, outre le fait de donner de réelles conditions d'accueil et de faciliter leur propre développement, Jean-Pierre CAMOIN a voulu créer un terrain favorable pour lancer les bases d'une coopération. **Coopération** qui soit source d'enrichissement mutuel et qui puisse par effet d'osmose attirer d'autres partenaires, jusque là isolés, en quête d'un environnement disposé à les soutenir moralement et matériellement, prêt à se lancer dans de nouveaux défis.

Un carrefour propice aux rencontres

L'Espace Van Gogh est certes le refuge du livre, pour le protéger, le mettre en valeur et lui donner vie. Mais il doit aussi être un laboratoire, un centre de recherche et de formation, un théâtre d'inventions pour préparer l'avenir du livre et l'enrichir de nouvelles applications.

L'Espace ne fonctionne pas en vase clos, replié sur lui-même accessible par quelques rares initiés. L'Espace est un lieu ouvert à tous, dont la "vitrine" est la médiathèque publique accessible à tous. Partie apparente du vaste atelier de recherche et de travail que représente l'Espace Van Gogh, cette médiathèque a pour vocation première de mettre en valeur le patrimoine de toutes nos connaissances et d'assurer dans le respect du pluralisme, la plus large diffusion des idées et des courants de pensée.

L'architecture au service de la communication

le projet de Denis Froidevaux et Jean-Louis Tétré.

Installé dans l'ancien hôpital, l'Espace Van Gogh bénéficie d'une situation urbaine tout à fait exceptionnelle. Il offre 7200 m² pour le livre, la lecture, la traduction littéraire, les métiers de l'édition et la formation universitaire, répartis dans les quatre ailes du bâtiment initial construit au XVI^{ème} siècle. Ce quadrilatère est prolongé au nord par un "volume" contemporain où jaillissent d'immenses "arbres" métalliques sur lesquels s'accrochent une arrière qui descend en cascade douce vers l'ancien cloître de l'Eglise des Trinitaires du IV^{ème} siècle.

Toute l'architecture proposée par Denis FROIDEVAUX et Jean-Louis TETREL repose sur une idée force, rejoignant celle de l'intention culturelle initiale, qui est de créer un véritable carrefour où convergent toutes les communications et où prennent naissance les différents relais de diffusion.

Pour eux l'Espace est une sorte d'aimant qui va "capter" la multitude de messages envahissants pour les donner à lire, à écouter, à voir, avant de les restituer à l'état de matière pour en permettre d'autres utilisations et donner naissance à d'autres inventions et créations.

La médiathèque d'Arles

SERVICE COMMUNICATION & ANIMATION

Responsable Thierry DELAFONTAINE

ACCUEIL-INSCRIPTION

Accueillir le visiteur occasionnel comme le plus fidèle, le recevoir, lui présenter l'équipement, et les différentes sections, l'orienter, l'informer sur la vie locale (associative, sportive, culturelle, touristique, etc), centraliser les informations et s'assurer de leur transmission (affichage et dépliants), tel est le but du service "accueil-inscription" placé à l'entrée de la médiathèque. Ce type de poste est encore peu répandu dans les bibliothèques aujourd'hui. Il est pourtant indispensable dans ces grandes structures qui sont susceptibles d'accueillir nombre de visiteurs parmi lesquels des touristes. Accueil, animation et communication sont autant d'outils nouveaux dans ce type d'équipement culturel pour rendre le lieu agréable et accessible à tous.

MEDIATHEQUE ET ANIMATION DANS L'ESPACE

En juillet dernier, Jean-Pierre CAMOIN a invité tous les hôtes de l'Espace Van Gogh à se réunir pour constituer une association dont le but est de

- faciliter les échanges et la concertation pour créer les conditions d'une réelle coopération entre tous les partenaires qui ont à donner vie à cet Espace
- conjuguer les forces de chacun pour promouvoir les différentes activités regroupées autour du livre et de l'image à Arles et favoriser le rayonnement de cet équipement.

Cette association a pour nom OCREA (Organisation et Coordination des Rencontres de l'Espace Van Gogh d'Arles), elle est composée de:

Membres d'honneur:

- le Directeur du Livre et de la lecture auprès du Ministre de la culture et de la communication
- le Recteur d'Académie de l'Université d'Aix-marseille

1er COLLEGE des personnalités extérieures:

trois personnalités impliquées dans la vie culturelle d'Arles, Messieurs Bernard COUTAZ, Claude HUDELOT, Hubert NYSSSEN

2ème COLLEGE de la Ville d'ARLES:

le Maire d'Arles, deux conseillers municipaux, désignés par le Maire dont l'un représentant les élus de l'opposition, le Secrétaire Général, le Directeur de la Médiathèque, l'Archiviste municipal, le Conservateur en chef des Musées d'Arles, le Directeur administratif du Centre universitaire de la Ville d'Arles, le Conservateur du Museon Arlaten

3ème COLLEGE des membres associés:

les associations ou organismes conventionnés par la Ville d'Arles comme "hôtes permanents de l'Espace Van Gogh": le Collège International des Traducteurs Littéraires, l'Institut Régional du Livre, le Centre Inter-régional de Conservation du Livre, l'association LIBER et la revue "Impressions du Sud".

La médiathèque d'Arles

LA TRIPLE MISSION DE LA MEDIATHEQUE

RASSEMBLER

DES DOCUMENTS ECRITS, VISUELS
ET SONORES.

150.000 documents en prêt ou en consultation sur place: livres (de l'album aux encyclopédies), parutions périodiques,, disques-compacts et cassettes audio, vidéocassettes en VHS et en U-Matic, vidéodisques, oeuvres d'art (multiples et originaux).

DIFFUSER

LES CONNAISSANCES ET
LES EXPRESSIONS CULTURELLES

Dans la plus pure tradition de lecture et d'érudition, la médiathèque se définit à la fois comme: refuge de la mémoire arlésienne et "centre de vie" attentif au présent et tourné vers l'avenir. Centre d'expression des idées et des cultures dans le respect du pluralisme et de la diversité des sujets proposés (arts, philosophie, économie, sciences et techniques, histoire...)

ACCUEILLIR

LE PLUS LARGE PUBLIC

Gratuite et ouverte à tous, à la fois centre de formation, de promotion individuelle et collective, lieu de détente et but de promenade.

La médiathèque d'Arles

LIEU DE DETENTE ET DE LOISIRS

car...

... la médiathèque est installée en plein coeur de la ville, renouant avec la vocation première de ce quartier du Méjan essentiellement voué au commerce et aux échanges

... toutes les bibliothèques ne ressemblent pas au labyrinthe décrit par Umberto ECO dans "le nom de la rose". L'accès est libre et gratuit. Le visiteur peut butiner" sans contrainte et presque sans risque de rayonnage en rayonnage.

... dans ces lieux, la curiosité n'est pas forcément un vilain défaut, elle serait même vivement recommandée.

Tout y incite: l'architecture contemporaine, la restauration du bâtiment XVIème, la reconstitution du jardin carré tel que Van Gogh l'a peint il y a un siècle, tout autant que la beauté, la qualité, l'abondance et la diversité des documents proposés

... le sait-on vraiment, l'Espace Van Gogh est aux premiers rangs des équipements culturels en construction aujourd'hui en France que l'on nous envie et qui fera notre intérêt demain.

Grâce :

1) à sa situation géographique dans la ville
- en centre ville dans un quartier piétonnier
- à proximité des grands services administratifs, tertiaires (Mairie, Postes, Halte-garderie...)
- sur le circuit touristique (musées, Van gogh)
- dans le quartier des commerces et du marché
- au carrefour des axes de circulation (Bld des Lices, Parking central, Gare centrale des bus, ...)

2) à l'attrait du projet en lui-même
- son ambition et son originalité, espace unique en France
- l'architecture proposée par Denis FROIDEVAUX et Jean-Louis TETREL qui conjugue modernisme et restauration.
- la qualité de l'accueil, le confort et l'esthétisme des lieux
- l'éventail des services proposés toute l'année et son caractère multimédia qui s'adresse à tous

3) aux orientations municipales et au type d'organisation:

- la gratuité des services de prêt
- la plus grande accessibilité du lieu et l'autonomie du visiteur avec les systèmes de repérage et d'orientation du public: hall d'accueil, banque unique de sortie des documents, signalétique créée par Alain GOETSCHY et Charles BOVE
- le libre accès aux documents (sauf anciens)
- des horaires d'utilisation larges-
- la transformation progressive des bibliothèques de quartier en annexes de la médiathèque
- le soutien aux initiatives de lecture dans les écoles (bibliothèques scolaires, atelier de lecture)

En 1980, la municipalité de Bordeaux décide de reconstruire la Bibliothèque municipale sur l'un des terrains du quartier Mériadeck, à l'angle du cours Maréchal-Juin et de la rue Corps-Franc Pommiès. Le programme du nouveau bâtiment, élaboré sous la responsabilité de monsieur Pierre Botineau, Conservateur en chef de la Bibliothèque municipale, prévoit la mise en place de tous les services que l'on est en droit d'attendre d'une grande bibliothèque publique moderne, notamment

- un service d'information générale et de documentation rapide,
- tous les éléments d'une médiathèque : diapositives, microformes, disques, cassettes, vidéocassettes, etc.,
- une vidéothèque régionale,
- une grande bibliothèque d'enfants où voisineront les installations de prêt, de lecture sur place et d'animation,
- un service de consultation des documents anciens, précieux et spéciaux,
- une bibliothèque musicale,
- un service aveugles et mal-voyants,
- des salles de conférences, de réunion et d'exposition

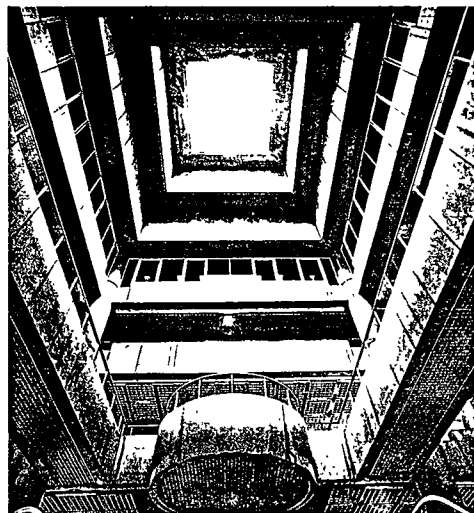
le bâtiment

Un concours d'architecture est lancé en juillet 1982 auprès de 19 équipes d'architectes (maîtrise d'ouvrage de l'opération : S.B.R.U., Société Bordelaise de Réalisations Urbaines).

Le projet retenu (architecture : S.C.P.

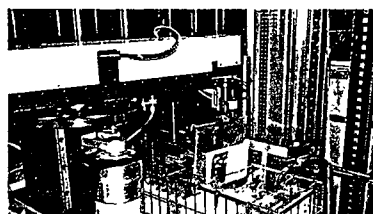
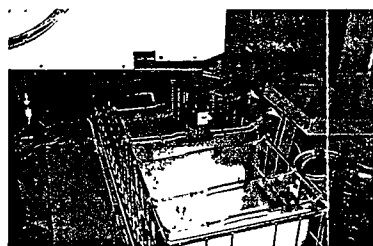
Arc Architecture, Bernard Trinqué)

- un bâtiment de 26.000 m² hors œuvre, répartis sur 11 niveaux,
- une transparence intégrale des façades, rendue possible par la

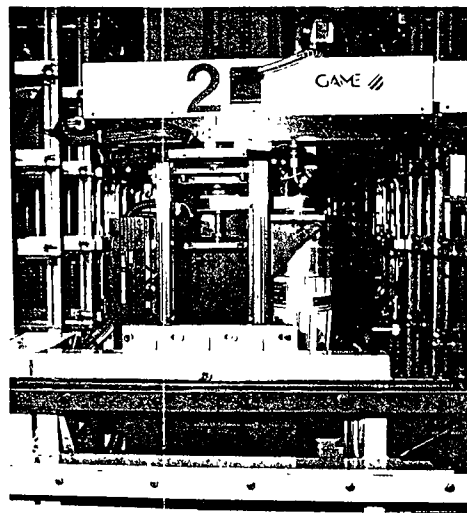


concentration au centre du bâtiment de l'ensemble des circulations verticales regroupées dans deux « noyaux », et destinée à assurer un bon éclairage naturel des espaces de lecture,

- deux entrées (niveau rue et niveau dalle piétonnière) sur un axe formant « rue intérieure »,
- une hiérarchie des fonctions pour répartir les services publics près des entrées, les services intérieurs intercalés en « mezzanines », les magasins et locaux techniques en sous-sol et en superstructure,
- une organisation autour d'un vaste atrium central, véritable « cœur » de la bibliothèque, autour duquel se trouvent tous les moyens de communication.



Les ouvrages sont placés dans des pochettes en plastique transparent dont la partie supérieure comporte une poignée



- Toute la chaîne de communication est automatisée : de la commande des livres à leur acheminement en passant par le stockage et l'extraction des réserves

les innovations

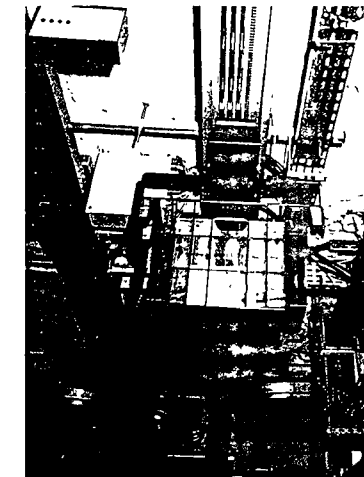
Biblio-robots, haut de gamme

Dans la nouvelle Bibliothèque de Bordeaux, toute la chaîne de communication est automatisée, de la commande des livres à leur acheminement, en passant par le stockage et l'extraction des réserves, une formule unique au monde mise au point par la société Game Ingénierie, de Saint-Médard-en-Jalles. En effet, si le « trans-stockage » est maintenant une technique maîtrisée dans l'industrie (pour la transmission automatique de palettes ou de casiers d'objets conditionnés), la Bibliothèque de Bordeaux a opté pour une plus grande sophistication : ses deux trans-stockeurs, munis chacun d'un robot, circulent entre les travées de stockage et extraient un à un les livres. La gestion et le contrôle de toutes les opérations se font par un ordinateur qui centralise les demandes des usagers et commande les diverses opérations physiques. Le temps de réponse est de

l'ordre de 5 à 10 minutes et le système peut communiquer jusqu'à 240 documents par heure. Dans un premier temps, il est envisagé de pratiquer 600 communications par jour. Comme le robot ne peut reconnaître un livre d'un autre, les ouvrages facilement identifiables grâce à un code barre, sont placés dans des pochettes en plastique transparent dont la partie supérieure comporte une poignée en acier servant à la fois pour la suspension et la préhension. Le conditionnement sous pochettes plastiques aérées et le stockage en bacs paniers permettent, compte tenu de la climatisation et du contrôle du degré d'humidité, une conservation parfaite des documents. Ces pochettes sont à leur tour placées dans des bacs de convoyage unitaires, et ces bacs acheminés vers l'une des 6 banques de communication par un réseau de chariots automoteurs. Le document suit la procédure inverse lorsque l'utilisateur le restitue après utilisation. Parmi les fonds disponibles (environ

1 000 000 de volumes actuellement), les volumes stockés dans le magasin automatique et accessibles par le système robotisé sont choisis parmi les plus demandés par les usagers, soit 120 000 environ. Le système peut générer des statistiques dont l'utilisation sera précieuse pour connaître la rotation des ouvrages, et ainsi permettre de faire évoluer la nature du fonds. L'amélioration du service aux usagers, l'amortissement de l'investissement sur une durée intéressante, la simplification du travail des magasiniers et une diminution relative du temps de communication permettent d'envisager d'autres applications.

Cette innovation technologique dans le domaine de la consultation de documents peut s'appliquer chaque fois qu'il faut accéder très rapidement à un article stocké sous une forme plus ou moins volumineuse et encombrante (archives, disques ou cassettes, pièces détachées...), et intéresse de nombreux secteurs d'activité (administrations, banques, assurances, magasins...).



ALLOCUTION DE M. ROGER COMBRISSE, DÉPUTÉ-MAIRE, CONSEILLER GÉNÉRAL DE CORBEIL-ESSONNES

ICI SE CROISENT, SE RENCONTRENT ET SE MÊLENT LA POÉSIE ET L'HISTOIRE

- Madame Armelle Poidevin,
- Madame Colette Seghers

Je voudrais trouver d'entrée le mot à la fois simple et chaleureux qui, sans raviver les peines récentes, vous exprime toute la part que nous prenons à la douleur ressentie lors de la disparition d'hommes d'une rare qualité et qui nous étaient chers

La beauté et la qualité de l'œuvre architecturale et culturelle que nous dédions à leur mémoire, vous diront mieux que nous, l'estime que nous leur portons

L'ouverture au public des équipements de notre médiathèque s'apparente quelque part à la magie et à l'émotion du lever de rideau sur la première publique d'une création théâtrale

Voici l'instant du dévoilement, de la confrontation au regard public moment charnière, au confluent de deux parcours. L'un fait de besogne de travail manuel - en amont - parcours de création, de production. C'était déjà avant

Puis maintenant, le début d'une aventure nouvelle, à partir de ce rendez-vous avec vous, rendez-vous préparé de si longue date avec acharnement et obstination par le concours des compétences les

plus diverses et complexes, unissant le savoir de l'ingénieur à celui du maçon

Voici venu le cours d'une aventure nouvelle ou notre projet si longtemps porté et enfin abouti s'ouvre à vous au public. L'aventure s'y organise désormais autour de la rencontre, de l'échange, du plaisir offert, de l'intelligence partagée, du débat conduit en commun

Cette émotion, ce trac né du mystère de la rencontre Patrick Poidevin, homme d'image et de théâtre l'eut partagée avec nous, qui, ensemble pénétrons pour la première fois, dans cette maison dédiée à l'écrit. Nul doute qu'une même communauté de sentiments eut animé également Pierre Seghers. Ils furent amis. De là naquit leur complicité qui donna à Corbeil-Essonnes deux prestigieux spectacles poétiques offerts dans notre centre culturel

- l'un fût la restauration du 8 mai comme fête nationale, en 1982

- l'autre était un hommage rendu à l'homme de lettres, le 13 juin 1983

C'est à ces deux hommes que nous avons voulu consacrer l'œuvre de ces équipements. L'allée qui mène ici s'appelle désormais Pierre Seghers. Elle conduit à ce lieu de savoir, du plaisir de connaître, de l'écriture

Pierre Seghers, écrivain, poète, homme de chansons, né en 1906, homme de combat, de poésie, il mobilisa

7

à fabriquer le papier en continu

Ici, l'écrit est au cœur de la mémoire de chacun

Cette maison consacrée à l'écrit et à la mémoire s'inscrit donc très naturellement au centre de notre cité, au confluent de Corbeil et d'Essonne.

Cette volonté s'est nourrie aussi des convictions profondes de votre municipalité. Nous sommes, incontestablement, du parti de la culture, de la création artistique et intellectuelle

Nous voulons l'échange et le débat d'idées, dans le respect des expressions plurielles, conditions de la construction intellectuelle

La création, le savoir, la communication, sont outils d'émancipation, espaces de liberté. Nous voulons pour l'homme le plaisir du savoir, les portes largement ouvertes sur le monde et son imaginaire à la frontière infiniment reculée

Le livre est au cœur de cette conquête, de cette bataille pour la culture, la création, le savoir. Il est l'outil indispensable de cette marche vers ce "plus de lumière" gothéen

Instrument irremplaçable de connaissance, il est le centre des mémoires, l'ouverture sur les immenses contrées de la pensée et de l'expérience humaine, l'outil par excellence de la diffusion du savoir, le vecteur familial du plaisir de connaître, de l'émotion poétique

sa vie au service de l'esprit et pour la dignité de l'homme

Nous avons confié ce nouveau parcours à son nom, à la mémoire de ce poète armé, casqué, de ce poète résistant qui fit entendre la parole des poètes de la Résistance. Pierre Seghers votre nom conduit en ces lieux et c'est l'hommage qui vous y est rendu, à vous qui écriviez

"Si la poésie ne vous aide pas à vivre, faites autre chose. Je la tiens pour essentielle à l'homme, autant que les battements de son cœur"

À vous qui avez consacré votre vie à faire connaître les plus grands noms de la poésie mondiale et française, à vous qui avez œuvré à rendre la création du poète aussi nécessaire à chacun que le pain, soyez assuré que cette tâche sera poursuivie ici avec conviction et qu'à votre exemple s'y consacreront la même foi et l'enthousiasme inspiré

Citoyen d'honneur de notre ville qui venez d'être ravi à notre estime, de vous nous conserverons ainsi vivant le souvenir de nos coopératives complicités

Aux équipements de notre médiathèque municipale nous avons voulu donner le nom de Patrick Poidevin

Homme de la plus haute exigence vis-à-vis de lui-même, il sut faire partager cette nécessité tout d'abord pour la vie de notre centre culturel dont il

8

avait la charge, mais aussi, par delà, pour la vie culturelle de notre cité

Durant six années, jusqu'en mars 86, Patrick Poidevin a consacré les destinées de ce centre à leur plus haut niveau. Sa conviction, son sens du dialogue nous furent trop tôt soustraits

Nous avons souhaité donner son nom à ce lieu de toutes les mémoires

Historien de formation, il affirmait que nous vivons dans la mémoire et que l'homme ne peut saisir les événements, agir sur les mécanismes de la vie sociale, bâtir les projets de son devenir, qu'au travers de la compréhension de cette mémoire

Quelle plus belle vocation souhaiter à notre médiathèque ?

UNE VOLONTÉ PASSIONNÉE, ENRACINÉE DANS LA TRADITION D'UNE VILLE.

L'envergure de cet équipement, c'est l'évidence, est le fruit d'une volonté passionnée. Cette volonté s'inscrit dans la tradition même de notre ville qui porte l'écrit en son sein, qui place l'écrit au cœur de la tradition de son savoir-faire

Ici, l'on fut imprimeur ou papetier de poète en fil génération après génération

Ici, a été inventé le procédé moderne de la machine

APPRIVOISER LE SOLEIL, POUR ORGANISER LA TRANSPARENCE DE L'ESPACE

Tout ici est organisé pour la surprise heureuse du regard et le plaisir du séjour

L'espace s'y est ordonné en apprivoisant le soleil. Telle est la fonction de ce puits, qui, captant la lumière, organise la transparence des espaces tout en préservant l'intimité familière

Nous sommes là entre terre et ciel, au centre de l'équipement, au milieu du temps et de l'espace, au milieu de la mémoire des images, des sons, des écrits qui y sont conservés

Les architectes Patrice Novarina et Bernard Dupré ont voulu pour ce bâtiment un rapport vrai, direct, sans fard dans son abord immédiat avec ses utilisateurs. La matière est ici naturelle, d'une chaude vibration colorée

Chacun en allant plus avant pourra connaître le plaisir d'autres découvertes, d'espaces plus secrets, plus intimes et plus favorables à la rencontre des œuvres

Voilà un travail en contraste, nous préservant des lassitudes, sans les éternuements d'excès artificiels. Voilà un lieu conçu pour la rencontre mais aussi l'isolement nécessaire au travail personnel, un lieu multiple mais profondément cohérent où chacun

10

peut à la fois s'y mieux retirer ou s'y retrouver

Voilà un équipement de réel caractère public, sans froideur technicienne ni désuète nostalgie, une esthétique contemporaine pour nos contemporains

Il me faut saluer les hommes et les entreprises qui y ont consacré leur savoir-faire

- les architectes Patrice Novarina et Bernard Dupré
- l'atelier Maurice Novarina
- le bureau d'études BERIM
- le bureau de contrôle SOCOTEC
- les entreprises THINET, SAGETH, CRSM, SMAC ACIEROIDE et particulièrement les entreprises corbeil-essonnoises FORCLUM, MITRECEY, MIRCOVIT, FRASCA et BREUZARD
- les services techniques de la ville de Corbeil-Essonnes qui ont suivi pas à pas la construction de ce bâtiment et plus particulièrement Jean-Luc Combrisse, leur Directeur Général ainsi qu'Alain Garnier Architecte

Il nous faut savoir également que la réalisation de cet équipement a demandé à notre ville un effort financier considérable, à la mesure de l'effort général que la ville de Corbeil-Essonnes consacre au secteur culturel et qui représente plus de 10% du volume de ses crédits budgétaires. Ont été affectés à cette réalisation 30 300 000 francs dont 6 400 000 francs de subvention de l'Etat et 1 300 000 francs de subvention du Conseil Général de l'Essonne. Je

remercier M. Simonin, Président du Conseil Général Mais rien du Conseil Régional !

Je remercie très particulièrement Monsieur Jean Gattegno, Directeur du Livre et de la Lecture Publique au Ministère, dont la Direction a supporté avec une bienveillante attention le dossier de notre projet et ne nous a jamais épargné son appui compétent et efficace

LE PLAISIR DE LA RENCONTRE AVEC L'ÉCRIT, LA MUSIQUE, L'IMAGE

Nous ne sommes pas de ceux qui affectons des vertus curatives de types plus ou moins médicamenteux au travail culturel. Nous ne pensons pas que son enjeu serait de nous soigner l'âme ni que ses vertus en ce domaine se mesureraient à l'aune de l'ennui qu'il nous procurerait.

Sans exclure les notions de travail et d'effort, tout dans cette Maison de l'Écrit, de l'Image et de la Musique a été aménagé, organisé, proposé avec la préoccupation constante de capter les pôles d'intérêts des utilisateurs, de les inciter à rencontrer, de leur rendre présent ce formidable plaisir de lire, de l'écriture, du savoir, de l'émotion partagée.

Parce que nous sommes persuadés que ces accès son l'enjeu primordial du devenir de notre jeunesse, ce souci de l'agrément de l'outil, du plaisir d'y venir fut pour nous encore plus intense.

Les ressources assemblées ici sont multiples : elles sont appelées à se développer encore.

Ce sont des livres, des albums, des contes, des poésies, des romans, des revues et des périodiques mais aussi des documents du fonds anciens manuscrits ou imprimés dont certains datant du XIII^e siècle.

Ce sont les médias nouveaux : en plus des disques, nous : disques compacts, cassettes, vidéo cassettes, livres cassettes.

Ces ressources et collections concernent tous les domaines de la création littéraire, artistique, musicale, de la connaissance, des sciences.

L'informatique au service des utilisateurs en favorise l'accessibilité.

Alors il vous reste le plaisir, le temps, la faim et la soif de vous les approprier.

Nous vous inviterons aussi à y rencontrer leurs créateurs pour ce qui concerne la création contemporaine. Oui, nous voulons ce lieu ouvert à la création littéraire, graphique, musicale, audio-visuelle, le contemporain.

Cette volonté d'ancrage de notre médiathèque sur la création nous a conduit à accueillir en ses murs une revue de création résidente.

Aussi, j'ai plaisir à saluer ici la naissance de la revue "Sapriphage" pour qui je formule les souhaits d'un

11

anniversaire et son un million deux cent millièmes spectateur.

— Notre Maison des Jeunes et de la Culture dont nous fêterons le 25^e anniversaire cette année, et qui fut notre premier équipement culturel.

— Il en va de même pour notre Conservatoire municipal, qui, lui aussi, après 25 années, s'apprête à renouveler le cours de son aventure par son installation dans l'ancienne mairie d'Essonne.

— N'omettons pas l'action dynamique développée au contact de notre vie associative par le service culturel.

Corbeil-Essonnes, c'est aussi des milliers d'enfants et d'adolescents qui constituent la plus grande association locale de promotion pour le cinéma et sont à l'origine de l'un des Festivals du Cinéma pour enfants les plus côtés en Europe.

Nous en ouvrirons d'ailleurs la 9^e édition le 4 février en présence de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Chine Populaire.

Je voudrais, enfin, attirer votre attention sur la mise en place ici, après restauration par M. Guevel, Maître verrier, de cet extraordinaire vitrail de Fernand Léger, permettant ainsi au plus large public d'y porter le regard et d'en vivre l'émotion.

La qualité du dessin, la profondeur et l'éclat de ses

"femmes au perroquet" classent ce vitrail parmi les plus belles œuvres de cet immense artiste.

Profondément humble devant l'œuvre, je vous avouerai néanmoins ma fierté de notre politique d'acquisition d'œuvres de création et de notre souci de leur mise en évidence.

Voilà donc un plus apporté encore au plaisir de notre médiathèque municipale. Alors, avec Eluard,

"Nous prendrons de vitesse l'hiver et le printemps et nous construirons des étés à la mesure de nos rêves"

fécond travail poétique et d'une fructueuse fermentation des récoltes de son imaginaire. Avec ses animateurs, les services municipaux ont déjà tissé des liens de collaboration, à l'occasion d'un Ordre de Poétisation Générale qui s'empara des murs de notre ville en mai 1987.

Pour cette maison fondée sur la notion d'échange, d'ouverture aux autres, nous appelons de tous nos vœux l'établissement de liens étroits avec les équipements similaires des cités amies jumelées à Corbeil-Essonnes : la ville de Sindelfingen en R.F.A., le District de Strathkelvin en Ecosse.

La présence de nos amis allemands et écossais aujourd'hui à nos côtés témoigne que notre volonté est partagée. Nous espérons qu'elle débouchera dans un proche avenir sur des collaborations et des co-productions qui contribueront à l'épanouissement de nos relations d'amitié, à la reconnaissance et à l'enrichissement réciproque de nos identités culturelles.

A LA MESURE DE NOS AMBITIONS POUR L'ÉPANOUISSEMENT ET LA DIGNITÉ DE L'HOMME

Alors que de partout viennent les conseils de renoncement en matière culturelle — que le budget de l'État et le budget de la Région regressent en ce domaine, que la mode est au sponsoring, à l'américan-

12

nisation et à l'abaissement culturel, la ville de Corbeil-Essonnes consacre des efforts considérables à la culture.

Une culture ouverte sur la vie et sur tous les genres, une culture à la portée de toutes les catégories sociales et de tous les enfants, quelle que soit leur origine.

Quoi de plus humaniste et moderne que cette politique qui répond aux désirs, aux aspirations d'une population avide de savoir, de connaissances les plus diverses, avide d'appréhender son siècle et son histoire.

Un exemple est toujours réducteur (je n'ai parlé que de culture) mais notre approche est la même pour tous les autres aspects de notre gestion et pour tous les chapitres de notre budget. Nous rejetons en tout domaine l'injustice, nous avons des ambitions de dignité et d'épanouissement pour tous. Nous faisons le pari de l'homme parce que nous faisons le pari du progrès et de l'avenir.

Cet équipement d'une rare qualité est exemplaire de la politique culturelle que nous développons dans le temps avec constance pour Corbeil-Essonnes. Notre ville dispose désormais d'un ensemble de structures culturelles de très haut niveau.

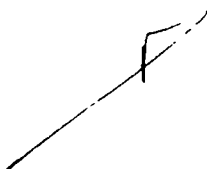
— Un Centre d'Action Culturelle d'envergure régionale et dont nous nous apprêtons à fêter le 15^e

Limoges, le 22 juillet 1988

Mademoiselle ERLEVINT

Il y a lieu de procéder dès à présent à l'élaboration du programme de la Médiathèque destinée à remplacer l'actuelle bibliothèque centrale.

LE MAIRE,



— 378 —

— il s'agit d'une part, de réaliser un bâtiment de grande qualité architecturale susceptible de permettre à la Ville de procéder à la restructuration d'un secteur particulièrement dégradé de son tissu urbain (site de l'Hôpital Général) ;

— il s'agit d'autre part, de doter Limoges et la région d'un outil culturel ouvert à tous les publics et permettant d'animer le réseau existant de lecture publique (Bibliothèques Municipales, Bibliothèques Universitaires, Bibliothèques centrales de Prêts), mais aussi d'ouvrir la Ville aux grands courants d'échanges nationaux, voire internationaux en ce domaine :

• Échanges nationaux par la mise en place de structures d'accueil pour écrivains et chercheurs, par la mise en service de moyens de coopération avec les grandes institutions de lecture publique existantes ou à venir, notamment la « Très Grande Bibliothèque » souhaitée par M. le Président de la République ;

• Échanges internationaux par notamment la création d'un fonds de littérature francophone, principalement dans le domaine de l'Art dramatique et de la poésie contemporaine, en étroite relation avec le Festival International des Francophonies

» Ce projet (dont la charge financière est lourde, puisque estimée à 100 MF - base 88), est une grande ambition pour Limoges et la Région, et symbole d'une volonté résolue de développement, dont la politique culturelle est partie intégrante. Il nécessite donc, avant toute décision d'inscription de la part de l'État au programme « Grands Projets de Province » évoqué plus haut, une importante phase préalable d'études de faisabilité qui conduira à la rédaction d'un cahier des charges, aussi exhaustif que possible, indispensable à l'organisation d'un concours international d'architectes.

» Or, par un courrier du 10 février 1989, M. le Préfet de Région m'a fait savoir que M. le Ministre de la Culture avait décidé de l'attribution d'une subvention de

Médiathèque régionale. — Convention d'études.

M. LE MAIRE, s'exprime en ces termes :

« Mes chers Collègues,

» L'exiguïté des locaux de l'actuelle bibliothèque municipale, leur inadéquation, ont conduit la Ville à envisager la construction d'une médiathèque régionale, nouvel équipement qui permettra de répondre au mieux aux exigences et aux besoins d'un public en constante augmentation.

» Aussi, de manière à permettre la réalisation de ce projet, l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Conseil régional du Limousin et la Ville de Limoges, ont-ils conjointement engagé les démarches nécessaires pour obtenir de M. le Ministre de la Culture, l'inscription de cet équipement au titre du programme « Grands Projets de Province », annoncé par le Président de la République

» L'intention manifestée, telle qu'elle a été concrétisée dans un courrier adressé le 30 décembre à M. le Ministre de la Culture est double :

— 379 —

20 février 83

200.000 F au titre des études de faisabilité, cette aide devant faire l'objet d'une convention tripartite.

» Au nom de vos commissions, je vous propose :

» 1° d'inscrire un crédit de 400.000 F au chapitre 903-63, article 132, (programme 89035) du budget de l'année en cours pour la réalisation des études de faisabilité de la médiathèque régionale ;

» 2° d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'État et la Région ;

» 3° de solliciter auprès du Conseil général de la Haute-Vienne et du Conseil régional du Limousin des subventions pour la réalisation de ce projet. »

Adopté.

M. Le Maire :

« C'est un dossier pour réaliser une étude financée à 50 % de la part de l'État. »

mars 1989

-7-

3) La médiathèque régionale.

Le projet de réalisation à Limoges répond aux besoins suivants :

a) Transférer la bibliothèque municipale dans des locaux adaptés à ses besoins, à sa modernisation et ses nouvelles fonctions.

La bibliothèque de Limoges a un bilan très favorable, elle était classée en 1983 parmi les bibliothèques effectuant le plus grand nombre de prêts par habitant.

C'est une des bibliothèques les plus actives de France. Cependant, malgré ce bilan positif le point faible du développement de la lecture publique à Limoges est la bibliothèque centrale, comme le souligne dans son rapport, rédigé en 1987, Mr Yvert inspecteur général des bibliothèques.

Les locaux datent de 1897, une extension et un aménagement ont été réalisés de 1969 à 1972.

Les conditions de fonctionnement, la conservation et la mise en valeur des fonds patrimoniaux ne s'effectuent plus dans des conditions normales. Les surfaces ouvertes au public sont insuffisantes et il n'y a pas de discothèque, d'espaces d'expositions, de salle de réunion.

Il ne peut être envisagé de procéder à un aménagement des locaux actuels compte tenu du caractère peu fonctionnel de ceux-ci.

Simultanément, la libération des locaux actuels de la bibliothèque municipale permettrait au conservatoire national de région, installé depuis l'origine au grand théâtre municipal dans des conditions aujourd'hui très inadaptées à l'expansion qu'il connaît, d'y implanter une grande partie de ses activités à proximité immédiate et en plein centre-ville.

b) Une nouvelle construction paraît être la solution à envisager.

Celle-ci pourrait être localisée à l'emplacement de l'ancien hôpital général.

Cette nouvelle bibliothèque devrait prendre en compte les profondes mutations qui ont bouleversé la notion même de bibliothèque. En effet, ce lieu spécifiquement consacré au livre, s'est progressivement ouvert au son, à l'image, aux nouvelles technologies pour devenir une médiathèque régionale.

.../...

-8-

Ce ne doit pas être un simple agrandissement de ce qui existe mais un équipement inventé qui corresponde aux besoins du XXIème siècle.

La médiathèque doit offrir au public des espaces très diversifiés : des lieux de travail individuel ou en groupe, calmes et recueillis ou animés mais aussi, des lieux d'information, de découvertes et de rencontres.

L'éventuelle construction d'un tel bâtiment devrait être conçue comme une réalisation architecturale majeure pour la ville et pour la région. A l'image des réalisations récentes de Villeurbanne, de Nîmes, de Nantes... qui ont fait appel à de grands architectes : Norman Forster, Mario Botta... La construction ou l'aménagement d'un lieu du patrimoine monumental pour cette médiathèque permettrait de marquer fortement et durablement l'image culturelle globale de la ville.

- PROGRAMME.

L'établissement du programme estimatif des surfaces nécessaires a été fondé entre autres sur l'étude du programme fourni aux architectes désireux de participer au concours "une médiathèque pour une ville de 60 000 habitants" et des programmes réalisés ou en cours de réalisation (Le Mans, Bordeaux, Niort...).

Les surfaces proposées sont tout à fait dans la moyenne compte tenu du rapport population par mètres carrés.

Il est d'ores et déjà possible d'arriver à une évaluation globale satisfaisante.

Les services ont été groupés selon leur finalité de la façon suivante :

services ouverts au public,

services intérieurs.

La répartition des surfaces entre ces deux types de services ne semble pas devoir être révisée de façon sensible lors des études ultérieures.

Par contre, la répartition des surfaces à l'intérieur de chacun de ces deux éléments est susceptible de connaître des modifications plus importantes.

.../...

- 110 -

BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA : Feu vert pour le début de l'étude

Le 20 février 1989, le Conseil municipal avait donné son agrément à la réalisation d'une étude de faisabilité cofinancée par l'Etat et la ville en vue de la construction d'une bibliothèque multi-média.

Une consultation a été orga-

nisée à cet effet et le Conseil autorise le maire à signer le marché à intervenir avec le bureau d'étude qui a été retenu.

Les « verts » se sont émus du changement d'appellation, la « médiathèque » devenant bibliothèque multimédia. « Le projet

serait-il revu à la baisse ? » a demandé J.-L. Ranc. « Il ne faut quand même pas se raconter sans cesse des romans », a rétorqué Alain Rodet.

Hélène Constans a expliqué quant à elle que ce changement de nom correspond uniquement à

une nécessité d'harmonisation au niveau national (le projet s'inscrivant dans le cadre de la Grande Bibliothèque de France), et non à une réduction d'envergure.

Les « verts » ont également demandé que soit confirmé le choix du site de l'ancien hôpital.

LES

Le Populaire du Centre

(16 juillet 1990)

TURE

Convention de développement culturel Limoges-Etat : bibliothèque multimédias en tête de liste des projets

Le préfet de région Henri Rouanet, et Alain Rodet, premier adjoint au maire, ont signé hier une convention de développement culturel associant la ville et l'Etat. L'Etat, le cofinancement de plusieurs actions, dont la construction de la bibliothèque multimédias.

... et bimillénaire : deux données essentielles qui symbolisent la convention entre Limoges et l'Etat. L'Etat, le cofinancement de plusieurs actions, dont la construction de la bibliothèque multimédias. Mais ce qui constitue avant tout le point fort de cette convention, c'est l'idée lancée il y a un an et demi de création d'une bibliothèque multimédias. Si le projet a rencontré quelques obstacles, comme l'avoue volontiers Alain Rodet, il a pourtant fait son chemin. La bibliothèque multimédias, ou bibliothèque francophone, est désormais inscrite en tête de liste sur le papier, dans le projet d'aide financière de l'Etat (ce dernier s'engage d'ailleurs à accorder un soutien « hors convention »). Après l'envoi de plusieurs délégations à Amster-

« Enfance 2000 », en juin dernier. Mais le patrimoine archéologique de la ville n'est pas en reste : aménagement et ouverture au public de la villa gallo-romaine de Brachau, de la crypte Saint-Martial, et, tout prochainement, exposition sur le thème des origines de Limoges au musée de l'Evêché.

... ET UNE BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE POUR S'OUVRIR VERS L'AVENIR

Mais ce qui constitue avant tout le point fort de cette convention, c'est l'idée lancée il y a un an et demi de création d'une bibliothèque multimédias. Si le projet a rencontré quelques obstacles, comme l'avoue volontiers Alain Rodet, il a pourtant fait son chemin. La bibliothèque multimédias, ou bibliothèque francophone, est désormais inscrite en tête de liste sur le papier, dans le projet d'aide financière de l'Etat (ce dernier s'engage d'ailleurs à accorder un soutien « hors convention »). Après l'envoi de plusieurs délégations à Amster-



dam ou à Berlin, l'étude de faisabilité vient de s'achever. Elle met en évidence un coût global de l'ordre de 130 millions de francs. Mais le projet est d'envergure : « Nous voulons trancher avec ce qui s'est déjà fait en matière de bibliothèque, précise Alain Rodet, tant en matière d'architecture que de fonctionnalité ». Au programme : réalisation du bâtiment à l'emplacement de l'ancien hôpital, programme d'étude documentaires, constitution d'un fonds spécifique, et création d'une « maison des auteurs ». « Depuis six ans, plus de 150 écrivains ont séjourné à Limoges dans le cadre des francophonies, précise M. Guitard, directeur de la D.R.A.C. Parmi eux, une bonne

trentaine ont séjourné hors festival dans la capitale régionale. Il est temps de leur offrir une véritable structure d'accueil. »

UNE AIDE HORS CONVENTION

Mais l'Etat entend bien ne pas se limiter à la convention signée hier.

Biennale, théâtre de la Limousine, Ensemble baroque, Ecole nationale des Arts déco... Autant d'actions ou de créations qui font elles aussi l'objet d'un soutien financier. Le montant global des investissements culturels de Limoges s'élève pour l'instant à 1.125.000 francs. « L'objectif, précisent en chœur Alain Rodet

et Henri Rouanet, est de faire de Limoges la véritable métropole du Centre-Ouest. » A suivre...

F. C...

D'AUTRES CONVENTIONS A L'ETUDE

La convention de développement culturel signée hier n'est pas unique en son genre. D'autres ont déjà été signées récemment entre l'Etat et la Région, mais aussi l'Université, pour la création d'un D.E.U.G. de formation aux métiers de la culture. D'autres conventions sont actuellement à l'étude. Elles concernent le Conseil Général de la Haute-Vienne, mais aussi les municipalités de Saint-Junien, Brive, Tulle, et le Conseil Général de la Creuse.

NOTRE PHOTO : Alain Rodet, adjoint au maire de Limoges; Henri Rouanet, préfet de région et Cécil Guitard, directeur régional des Affaires culturelles, lors de la signature de la convention culturelle.

MILLENAIRE
CELEBRER
PASSE...

l'aide financière de à 50 % selon les cas), déjà bénéficié de la direct de l'émission France-Inter, ou l'organisation d'un festival pour enfants,

NANTES dernière

LES DOSSIERS CHAUDS DE LA RENTRÉE CULTURELLE

Dominique Pervenche : « Lever les malentendus »

Les artistes nantais donnent « Les Trola Coups » à la saison 84-85. Dominique Pervenche fait sa rentrée. L'adjoint à la Culture a du pain sur la planche : le paysage culturel est modifié depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité. Des choix nouveaux, des départs, des créations de nouvelles institutions ont suscité critiques ou applaudissements, jamais l'indifférence. Voici la liste des dossiers « chauds » vus à travers la lorgnette de l'hôtel de ville.

Le premier, le plus récent, le fait de la participation de la ville dans le cycle d'expositions et de colloques « Nantes, du Code noir à l'abolition de l'esclavage » qui avait l'ambition de vaincre le tabou du commerce triangulaire nantais. « Nous réservons nos explications aux premiers intéressés, et à dire aux adhérents de l'association organisatrice des manifestations », déclare Pervenche. Et comme celle-ci tient son assemblée générale aujourd'hui nous serons intôt fixés.

Chaud, le dossier de la lecture publique. Elle a été avant l'été en jurer par le nombre de communiqués et de conférences de presse des bibliothèques de quartier. Les chiffres du budget 85 avaient eu un effet alarmant : une réduction de 75 % du budget d'achat des livres pour adultes, de 50 % pour les enfants.

Dominique Pervenche veut lever tous « malentendus » : « Ce chiffre ne veut rien dire puisqu'il représente le crédit global d'achat des livres, en particulier ceux destinés à la médiathèque. »

Or ces derniers doivent subir un traitement informatique. Mais déjà aujourd'hui près de 20000 ouvrages ne sont pas « saisis » et donc pas prêts à la circulation. Nous nous sommes dit : errons d'acheter les livres pour la médiathèque, traitons ce que nous avons. Mais jamais il n'a été notre intention de léser les bibliothèques de quartier. »

Musées et bibliothèque structurés

En fait, explique l'élus, « cela s'est mal passé, peut-être par incompréhension du personnel des bibliothèques ». Toujours est-il qu'en 1985, « tout sera fait pour que ce genre de problème ne se pose pas à nouveau ». Les bibliothèques de quartier verront également une réorganisation du personnel tout comme les musées nantais.

« Avant notre arrivée, le principe était simple : une personne absente = une personne remplacée. C'est terriblement onéreux. Une étude est actuellement lancée pour suppléer des absences temporaires, des procédés techniques (une télésurveillance dans les musées par exemple) et service polyvalent, plus souple, sont envisagés ».

Idem pour la Médiathèque Goupant court aux rumeurs (certains disaient qu'avec les crédits envisagés en 85, la médiathèque ne pourrait fonctionner que deux heures par jour !). Dominique Pervenche déclare : « Nous voulons que

ça marche mais pas à n'importe quel prix. Il n'est pas question d'affecter des crédits en se disant : eh bien ça fonctionnera comme ça peut. Mais la gestion d'un tel équipement



est très lourde et nos prédécesseurs ont conçu la médiathèque sans étude de gestion préalable ». Le calendrier du déménagement n'en est pas pour autant modifié : fermeture de Gambetta, le 1^{er} janvier, ouverture de la médiathèque en septembre 85. Entre temps 350000 ouvrages auront été classés... et nettoyés !

Maison de la Culture Utiliser les moyens nantais

Autre changement tiré remarqué : la première subvention municipale (2 millions) à la Maison de la Culture de Loire-Atlantique. Peut-on aujourd'hui envisager une convention avec le Conseil général, histoire de retrouver une « Maison de la Culture de Nantes et de Loire-Atlantique » ? « Il n'y a eu aucune demande dans ce sens que ce soit du côté du Conseil général ou de la M.C.L.A. Ce que nous attendons de cette structure, c'est un lieu privilégié d'animation en particulier dans le domaine théâtral. Nous souhaitons dans la mesure du possible, quand le « qualitatif » est as-

suré, qu'elle emploie le moyen nantais. Mais nous laissons libre de ses choix ».

Le PARC est libre

Libre de ses choix, l'association du Pôle d'Animation de Rencontres culturelles, Parc l'est aussi, assure l'adjoint au maire. Même si celui-ci est « d'origine municipale » nancée presque totalement par la ville (3 millions francs). « Le PARC se gère de lui-même, pose une grande marge d'écarts les élus ne constituent pas la majorité au conseil d'administration. » Outré professeur au service de la vie culturelle, le PARC n'intervient pourtant pas comme conseiller technique auprès des élus quand une décision politique ou financière est prise dans ce domaine.

Quant à la Chamallie, n'est plus subventionnée par la ville à la suite de la pièce « Le Ventre », aucune modification de la décision de la municipalité n'est envisagée. »

Demain : « Du nouveau pour les statues, l'opéra, le rock... et Picasso ! »

Ambitions rétrécies et projets étriqués

L'équipe Chauty n'a pas de chance. Pendant longtemps encore, elle devra se contenter de couper les rubans en reconnaissant, du bout des lèvres, que la municipalité précédente avait souvent visé juste.

A défaut de mettre un terme à certaines opérations en cours, la droite joue sur deux tableaux : l'indifférence, au mépris de l'information de la population ; le détournement de projet, à force de restrictions budgétaires.

LA Manufacture des Tabacs illustre bien cette stratégie. En quelques mois, quatre équipements collectifs se sont ouverts à la sauvette : la halte-garderie, le foyer 3e âge, l'antenne Cité Universitaire (qui a remplacé le projet auberge de jeunesse) et dernièrement la bibliothèque.

Celle-ci est installée dans l'ancienne chaufferie, local où l'on sochait le tabac. Les architectes de l'opération (Ara, Dubois, Penneau, Viney) ont d'ailleurs conservé le tour d'origine, pièce maîtresse autour de laquelle s'organise l'ensemble de la bibliothèque sur trois niveaux, l'espace enfants et adultes, les rayonnages avec les livres en accès libre, le coin journaux-revues, la discothèque au sous-sol. Un lieu clair et gai, fonctionnel et confortable, vraiment une belle réussite. Qui enthousiasme déjà les premiers usagers et qui a séduit le personnel.

L'équipe se compose de neuf personnes : quatre bibliothécaires, une discothécaire, deux employées et deux couvreuses-releuses. « Le public s'imagina que notre travail se résume à commander des livres puis à les poser dans les rayons » constatent ironiquement le personnel. En fait, elles ne savent plus où donner de la tête : enregitrer les commandes, effectuer la saisie informatique des documents (le fonds de documents et le système de prêt sont informatisés), contrôler les stocks, accueillir et renseigner le public un éventail de tâches pour un personnel insuffisant, ce qui explique l'impossibilité d'ouvrir continuellement la bibliothèque et certains rayonnages dégarnis (les livres, les disques sont en réserve, pas encore enregistrés).

Dominique Parvenche, dans la présentation de sa politique culturelle, pouvait bien affirmer qu'il défend la lecture publique : une déclaration de principe qui ne se traduit pas par des moyens humains, financiers et techniques adéquats.



La Manu ne disposera pas de personnel supplémentaire. Quant au budget, il est d'une rare clouquance. En 1982 et 1983 la bibliothèque avait obtenu 600 000 F chaque année pour constituer le fonds. Cette fois, le personnel avait proposé une somme de 490 000 F pour complément d'achat. La ville a généreusement voté un budget de 84 000 F. « Nous ne pourrions pas acheter les nouveautés : les lecteurs ne savent rien comprendre et seront furieux ».

Médiathèque audio-visuelle en sourdine

Cette situation n'est pas sans évoquer le glissement du projet Médiathèque. A l'origine, l'équipe Chénard avait pensé la Médiathèque en terme d'espace de communications diverses : pas seulement le livre, mais également la prise en compte originale des médias audio-visuels (vidéo, diapositives, disques, photos). Par exemple, la Médiathèque devait travailler avec le CRAN, stocker et utiliser les archives FR3, etc.

Le grand air de la restriction est aussi passé par là, mettant une sourdine au secteur audio-visuel. Certes, on n'en est pas encore au refus net et définitif.

Malgré tout, peut-être significatif : le premier numéro de *Vivre à Nantes* évoque-t-il pas l'ouverture d'une bibliothèque où le public trouvera de nombreux livres.

L'adjoint à la culture très satisfait a constaté récemment que des mesures draconniennes avaient permis d'économiser déjà un million de francs. En votant cette année un budget de 300 000 F pour l'achat global de documents (le projet initial prévoyait une somme de 635 000 F), en avertissant le personnel - également en nombre insuffisant - que, s'il n'était pas prêt à l'automne 85, la Médiathèque n'ouvrira qu'une dizaine d'heures par semaine. Finie l'idée de journée continue, de nocturnes initiatives intéressantes pour faciliter l'accès aux documents, pour mettre le livre et l'image à la disposition du plus grand nombre.

Certes, l'équipe Chauty prévoit la création d'un musée vivant de l'imprimerie. Pour « habiller » l'imprimerie, « déshabiller » elle le service audio-visuel ou les huit bibliothèques de quartiers nantaises en restreignant le nombre de postes, en diminuant les heures de permanence. L'avenir dira si cette rumeur alarmante se vérifie.

C. D.

● Antenne de la Manufacture. Bibliothèque adultes-enfants : lundi (14h-17h30), mardi (12h-17h30), mercredi (10h-12h30, 14h-17h30), vendredi (14h-18h30), samedi (9h30-12h).

Discothèque : mardi (12h-17h15), mercredi (14h-17h15), vendredi (14h-18h30), samedi (9h30-12h).

MÉDIATHÈQUE : page ouverte

Entrez !

Bédéphiles, bibliophiles, vidéophiles, discophiles... le grand moment a sonné pour tous les médiaphiles de Nantes et de la région. A 13 h, elle ouvre grand ses portes, celle qui s'est fait tant désirer : la Médiathèque invite même les simples curieux à lui dire un petit bonjour — on peut amener ses petits fours et son ruban : l'inauguration ne sera pas de mise (voir aussi notre édition de lundi).

Dossier de Thierry BALLU
photos d'Alain MOREAU et Th. B.



Histoire

On tourne la page

Fin XVIII^e, début XIX^e, les bibliothèques naissent en France. Elles s'enrichissent des biens des émigrés et du clergé. Nantes a pris de la hauteur. En 1783, le collège de la Nativité fait don de ses ouvrages à la ville. Des pages d'histoire que connaît par cœur Luc Courville, conservateur en chef. Elle évoque le tournant important où les bibliothèques ne sont plus gérées par des hommes de lettre, comme la Marais, Émile Péan, protégé d'Alfred de Vigny ; où elles se retrouvent plus seulement aux gens outillés.

Surviennent en effet les lois sur l'instruction, et l'apparition d'organismes soucieux de vulgariser le savoir : l'association des bons livres ou les bibliothèques populaires au lendemain de la guerre de 1870. Installée dans le hall au grain à l'origine (ancienne poste rue du Couëdic), puis dans l'ancienne Visitation rue Gambetta, la bibliothèque prend place dans le palais des Beaux-Arts qui s'édifie à la fin du XIX^e. Du provisoire qui durera bien longtemps. S'entassent là des manuscrits, des monnaies, des objets, des livres anciens en plus des ouvrages consultés

par les érudits, les enseignants et les élèves. A l'école des Chartes, les bibliothécaires apprennent à se préoccuper de tous les publics : conserver mais aussi communiquer. Au lendemain de la guerre 1939-1945, l'État se préoccupe de la lecture. Le département aussi : des bibliothèques se mettent à s'établir dans les villes de moins de 20 000 habitants. La ville de Nantes ouvre des annexes rue Garde-de-Dieu, rue Darion (fermée maintenant), à Chantenay. Les bibliothèques de quartier se mettent à fleurir sous le règne Chénard.

Le grain de sel des artistes

Manque pas de piment



Le médiadrame de Michel Chauty

Boulets rouges

Gouffre financier, geogé de gauche... Michel Chauty tire à boulets rouges sur la Médiathèque comme il l'a déjà fait pour le Tram. La lecture est lourde c'est vrai, mais la réalisation dans son ensemble représente seulement vingt fois l'aménagement de la rue Crébillon... investissement de prestige s'il en est.

Les comptes sont faits, rien ne va plus. Le sénateur-maire de Nantes clame le chiffre bien haut. « 120 millions de francs, 12 milliards de centimes. » Un chiffre qui va, c'est étonnant, impressionner le contribuable. 120 millions de francs, c'est à la fois beaucoup et raisonnable : tout dépend du parti pris.

La somme en question comprend tout : la Médiathèque, mais aussi les commerces (sauf leur aménagement intérieur), les bureaux, le parking, l'information et le mobilier. Précision essentielle dans la mesure où des chiffres encore plus impressionnants circulent parfois. La ville de Nantes va payer l'essentiel de la note. Elle a obtenu des subventions qui lui viennent principalement de la Direction du livre. L'État a un titre ou un autre et ainsi accordé 23 325 000 MF. La Caisse d'allocation familiale a donné 107 000 F pour la halte-garderie et le conseil général, 2 millions. Soit un total de 25 800 000 F. Le coût du parking est en gros de 25 millions. Ne sont pas compris les 3 millions de francs (Michel Chauty parle de 5) nécessaires à l'implantation d'un second socle, rue de l'Héronnière.

Le grain de sel des artistes

Manque pas de piment

Au titre du 1 %, trois artistes ont mis leur grain de sel dans la Médiathèque. Aucune des trois recettes ne se ressemble et le résultat n'est jamais fade... au contraire.

Michel Ardent n'a jamais existé que dans l'esprit de Jules Verne. Or, le voilà respirant dans sa symbolique capsule, près de la rue de l'Héronnière. Roult le breton a choisi d'être la mémoire : celle des Nantais, mais aussi de l'humanité, puisqu'avant lui, aucun artiste n'avait représenté le déses-

Minémosyne trône en haut de l'escalier intérieur de la Médiathèque, traitée selon une écriture classique qui s'apparente fortement à Rodin. Œuvre anecdotique : la tradition heronnière nantaise s'inscrit bien dans le bronze comme elle s'est déjà inscrite dans les emblèmes « Voruz » du passage Pommeraye ou dans les balustrades du cours Cambronne. La capsule a d'ailleurs été réalisée chez Gendré, une ser-

rierie nantaise. Changement de ton avec le cube de granit bleu de Bahia et le buste de bronze qui va élever son front dessus : l'écriture de Bernard Bardo se veut d'abord esthétique. Elle n'est pas achevée puisqu'il manque un péristyle initialement prévu pour courir du cube et du front jusqu'à la rue de l'Héronnière.

En plein soleil l'après-midi, le cube éclate de mille reflets. Il occulte presque le buste qui, sous le contraste, ne serait plus rien. Il rivalise avec les surfaces vitrées de la construction léchées par les rayons. Le cube et le buste occupent la place... la fontaine de Morellet à l'entrée du quai de la Fosse n'a pas cette chance. Elle ne coule pas encore.

Or, la fontaine de Morellet a besoin d'eau comme la fontaine de la place Royale. L'une et l'autre sont la Loire, mais la première dépasse le symbole. Elle qui dégoûte en haut disparaît et renaît en bas de la petite place. Elle est censée aller vers la Loire. Il n'y a pas seulement l'image mais le bruit, avec l'effet cage de résonance de l'escalier de la Médiathèque. « Lorsque le travail de l'artiste s'intègre à l'architecture, il fait œuvre », a coutume de dire Morellet. Propos justement mis en œuvre sur la petite place : les courbes affrontent les verticales de la Médiathèque. Reste qu'une fontaine telle n'a guère d'intérêt.



La tête contre le cube : une façon d'écrire.

UN BON COUP D'OEIL. — La médiathèque est déjà considérée comme un monument. La preuve : elle est déjà en carte postale. Philippe Bossard, artiste nantais et René Patron, un enfant du village, n'ont pas attendu, eux, la pose de la dernière pierre pour s'intéresser au bâtiment. Pendant trois ans, ils ont suivi l'évolution du chantier, croquant, peignant, gravant la construction, semaine après semaine. Le résultat mérite plus qu'un coup d'œil : à quand une expo dans la médiathèque ?



Le Michel Ardent de Roult n'a pas l'air de gober la lune

ville de Nantes va payer l'essentiel de la note. Elle a obtenu des subventions qui lui viennent principalement de la Direction du livre. L'État a en titre ou un autre a ainsi accordé 23 326 000 MF. La Caisse d'allocations familiales a donné 167 000 F pour la halte-garderie et le conseil général, 2 millions. Soit un total de 25 800 000 F. Le coût du parking est en gros de 25 millions. Ne sont pas compris les 3 millions de francs (Michel Chaury parle de 5) nécessaires à l'implantation d'un second accès, rue de l'Héronnière.

Signets

NON, C'EST NON. — Quand on parle de la Médiathèque à Michel Chaury, c'est un peu comme si on lui parlait du tram : il n'aime pas.

Il n'aime pas parce qu'il trouve que sa « machine » a coûté trop cher (12 milliards de centimes) et qu'il a été mal conçu :

« Le pare à voitures a été si mal conçu qu'on va devoir engager 5 MF pour organiser le passage des voitures par la rue de l'Héronnière. Les locaux commerciaux sont invendables du fait de leur conformation et nous devons les proposer aux plus offrants. Et voilà maintenant qu'on demande une augmentation d'effectif de dix-sept personnes, alors que le nouvel ensemble — plus rationnel dans les emplacements des documents et des livres — aurait dû engendrer une économie de personnel. »

Pour Michel Chaury, pas question d'engager de nouveau personnel. Il répond non, en dépit des pressions et de la grève, en se donnant une période d'observation. Après il verra.

Ce qui en définitive effraie le maire c'est « le trou financier » de l'opération. Il estime que dans l'affaire, la ville a perdu quelque chose comme 7 milliards en immobilisation financière et en erreurs de toute sorte.

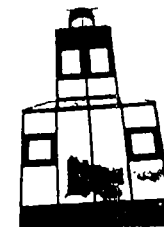
TROP C'EST TROP I. — « Tout excès est mauvais, les Nantais s'en apercevront. » Albert Mahé, conseiller municipal socialiste qui a particulièrement suivi le dossier médiathèque trouve que Michel Chaury en fait trop. « La médiathèque n'est pas un bâtiment de prestige. Le coût au m² est très peu cher comparé à d'autres réalisations de ce type. Le coût de fonctionnement aussi. »

Albert Mahé estime que Nantes s'est simplement doté d'un outil qui lui manquait cruellement. La position du sénateur-maire relève selon lui d'un partisanisme outrancier.

Merci M. COLOMBEAU. — Fin janvier-début février, le musée de l'imprimerie doit ouvrir ses portes. Il est situé sur l'un des niveaux du côté gauche, en entrant. Ce musée, c'est l'œuvre patiente de passionnés : Sylvain Châteauleau, imprimeur, ou Robert Colombeau, directeur du CFA de l'imprimerie, qui a pieusement conservé, l'antique matériel des industries graphiques en y allant de ses deniers personnels. Dans le musée, on trouvera un panorama complet des outils ou machines utilisés au cours des siècles. Mais, l'endroit ne sera pas un cimetière pour machines. Les artistes trouveront des presses à litho, des presses en taille douce et les enfants des écoles pourront assister à toutes sortes de démonstrations. On est empressé de voir.



Le reflet de l'architecture nantaise ce morceau de Médiathèque est-il un phare, un puits minier ?



Le trou du parking

Une galère, quai de la Fosse

Le parking est loin d'être plein. Tous ces bureaux et les cases commerciales n'ont pas trouvé preneur : quel de la Fosse, Nantes gestion équipement, Société d'économie mixte, ne s'est-elle pas embarquée de force dans une galère ? Trop tôt tout de même pour savoir si le trou de bombe aujourd'hui comblé sera un désastre financier.

« C'est fait, c'est fait ! On récupère le bébé on ne va pas le casser. » Robert Diat, élu, qui préside Nantes gestion équipement, aurait sans doute, comme Michel Chaury, mis l'argent de la Médiathèque dans autre chose. La partie qui l'intéresse de plus près dans le nouvel édifice va-t-elle être un lourd boulet à traîner ? Sur les 25 000 m² construits sur le terrain longtemps inoccupé aux limites du quai de la Fosse, de la rue Neuve-des-Capucins et de celle de l'Héronnière, NGE prend en charge la gestion du parking de 500 places les bureaux (840 m²) et la galerie marchande (880 m²). Le reste de l'espace avec la Médiathèque, le futur musée et la halte-garderie est proprement municipal.

Pour l'heure, les affaires ne sont pas vraiment florissantes. Le parking de 13 000 m² à 200 abonnés et 1 500 autres voitures l'utilisent par mois contre 30 000 à Graslin par exemple. Histoire d'inciter le public à venir, la première heure est gratuite. N'empêche que, à quelques enjambées sur l'île Gloriette, le stationnement est gratuit. Psychologue le porte-monnaie de l'automobiliste n'est pas forcément enclin à se délier dans ces conditions, fut-il un bon citoyen. Ce ne serait pas le seul obstacle.

L'entrée actuelle est insuffisante. Nous allons désenclaver par la rue de l'Héronnière, ce qui obligera de gros travaux. Le stationnement et la trémie sont à revoir quel de la

Fosse : le couloir d'accès est si peu évident qu'il se trouve parfois bouché par des voitures en stationnement. Gare à la fourrière, la surveillance va se renforcer.

Et la location des cases commerciales ? « Elle attend l'ouverture de la Médiathèque. Beaucoup de gens se demandent si cela va marcher. Pour l'instant, le motif en gros a trouvé preneur. Un contact sérieux existe avec une brasserie-restaurant. »

NGE emploie six personnes à la Médiathèque. Le déficit du parking, dans l'état actuel des choses atteint 600 000 F par an. Espoir tout de même « Nous sommes en mesure de récupérer si le second accès produit les effets escomptés. »

ARRÉ D'ART : UNE RÉALITÉ !

Carré d'Art pour Nîmes est l'espace vivant consacré aux artistes d'aujourd'hui dont les œuvres nous sont si proches.

Le Musée d'Art Contemporain présentera des expositions temporaires et en permanence les aspects de sa collection.

La Médiathèque recèlera les ouvrages de la bibliothèque municipale classée, désormais informatisée, et proposera tous les services que les technologies du futur nous offrent, notamment dans le domaine de l'audio-visuel et de la communication.

Conçu par Norman Foster, Carré d'Art est l'élément majeur du renouveau architectural de notre Ville.

Cette réalisation sera une passionnante confrontation avec la prestigieuse Maison Carrée, dynamisant ainsi, au cœur de la Cité, le forum contemporain.

Bénéficiant des très actifs soutiens de Monsieur François Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication et Monsieur Jacques Blanc, Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon qui nous ont accordé des subventions substantielles, et nous ont inscrit au nombre des Grands projets de la France, Carré d'Art affirme la vocation culturelle européenne de Nîmes.

Jean BOUSQUET
Député du Gard
Maire de Nîmes



4°) de désigner MM. BORDIER, MESNIER, LAVIGNOTTE, LHOMOND, Mmes BRISSAUD, BOUPIAUD, COUTELLE, M. BLUSSEAU pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres ;

5°) d'autoriser M.le Maire à signer le marché et tous les documents à intervenir.

Les dépenses correspondantes seront à imputer au Sous-chapitre 903.63 - Bibliothèque, article
Informatisation de la Bibliothèque municipale.

M. l'Adjoint BORDIER, faisant état de rumeurs selon lesquelles cette informatisation de la Bibliothèque Municipale se réaliserait de façon telle qu'elle serait incompatible avec le système adopté à la Bibliothèque Universitaire, tient à s'expliquer sur cette question. La Bibliothèque Universitaire a en effet choisi un système très pointu, qui est la première référence de ce type en Europe et qui, dans son sens, va certainement poser des problèmes d'interface avec les autres centres de ressources. Il n'en affirme pas moins que, lors de l'appel d'offres, le plus grand soin sera pris pour s'assurer d'un système offrant le maximum de possibilités d'interfaces avec celui de la Bibliothèque Universitaire.

Sur ce point précisément, M. ROGER tient à faire la déclaration suivante :

" Médiathèque... oui, mais attention aux relations avec l'Université !

" Le projet de construire une Médiathèque à POITIERS, capitale régionale et universitaire, reçoit l'approbation du groupe des élus d'opposition "UNION POUR POITIERS". Une Médiathèque à POITIERS devrait en effet permettre à la fois une meilleure mise en valeur du remarquable patrimoine de la Bibliothèque Municipale et une ouverture vers les nouvelles formes de consultation qu'offrent discothèque, vidéothèque et artothèque. POITIERS a évidemment besoin de tels équipements qui se rencontrent déjà dans des villes moins importantes, y compris de notre région. Mais ce projet ne doit pas être mis en oeuvre dans la précipitation et sans discernement. Or, les réflexions en cours et les décisions que s'apprête à prendre la majorité du Conseil Municipal suscitent interrogations ou réserves, principalement quant aux relations que la médiathèque pourra avoir avec l'Université.

" Un équipement de cette importance (la médiathèque coûtera plusieurs dizaines de millions de francs), dans le contexte universitaire de POITIERS, doit être conçu aussi comme un enrichissement des instruments de travail et de recherche offerts aux étudiants et enseignants, et donc fonctionnant en étroite relation avec la Bibliothèque Universitaire. A cet égard, il serait inadmissible et catastrophique que le système informatique choisi pour la médiathèque soit incompatible avec celui de la Bibliothèque Universitaire et ne permette pas un interfaçage. Notre groupe demande au Maire de considérer cette question comme une priorité absolue et lui rappelle que la compatibilité des systèmes informatiques est tenue pour essentielle dans le projet de la très grande Bibliothèque de PARIS.

" Par ailleurs, la localisation de la Médiathèque soulève des difficultés, compte tenu de l'importante surface nécessaire. Notre groupe ne pourrait admettre, pour les raisons évoquées plus haut que la médiathèque soit installée dans des locaux "expropriés" à l'Université sans compensations réelles en m² utilisables. S'il est sans doute souhaitable que ce nouvel équipement soit situé au coeur de la Ville, le choix des locaux occupés par la Faculté de Droit, Place Notre Dame, n'est acceptable que si cette Faculté retrouve à proximité immédiate et dans la nouvelle construction les surfaces nécessaires à l'accueil des étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycles, le 1^{er} cycle saturant déjà les locaux du Campus. La négociation en cours entre la Ville et l'Université peut aboutir si des engagements clairs sont enfin pris par le Maire.

" Cette question pose plus généralement celle des capacités d'accueil de notre Université. La poussée du nombre d'étudiants constatée à cette rentrée - le cap des 20.000 sera dépassé - rend urgente la recherche de solutions en locaux nouveaux. Dans la perspective de la politique des contrats lancée par le Ministre de l'Education, tous les partenaires - Université, Rectorat, Collectivités - sont invités à réfléchir ensemble. Notre groupe demande au Maire de prendre, en liaison avec l'Université, des initiatives immédiates pour que soit ouvert le dossier de l'amélioration des capacités d'accueil et de logement des étudiants à POITIERS. Les jeunes Poitevins doivent pouvoir, à POITIERS, suivre des études supérieures dans de bonnes conditions. Sous prétexte que l'enseignement supérieur relève de la compétence de l'Etat, la Ville de POITIERS ne peut se désintéresser de cette question et le groupe des élus "UNION POUR POITIERS" est prêt à soutenir toute action allant dans le sens de la valorisation des études universitaires à POITIERS.

M. MESNIER, tenant à être clair sur ce sujet, souligne que le fait d'établir une interface entre la Bibliothèque Municipale, concernant des usagers très généraux, c'est-à-dire le grand public, et la Bibliothèque Universitaire, concernant des usagers beaucoup plus spécialisés (professeurs, étudiants, chercheurs...), ne signifie pas que ne sera ainsi constituée qu'une seule bibliothèque. L'interface ne pourra en effet amener qu'à consulter d'une bibliothèque à l'autre et non pas à souder les deux. Ceci étant, tout sera mis en oeuvre pour obtenir un fonctionnement optimum sur cette base-là.

M. ROGER en prend acte.

M. l'Adjoint BORDIER ajoute que l'ambition de la Bibliothèque de POITIERS sera aussi de servir, parmi tous les usagers, la communauté universitaire, notamment les établissements d'enseignement supérieur spécialisés tels le Conservatoire, les Beaux-Arts, l'Ecole Supérieure de Commerce, situés dans le Centre-Ville et se trouvant de facto éloignés de la Bibliothèque Universitaire.

Il pense cependant que le terme de "précipitation" a dû échapper à M. ROGER, la façon dont a été préparé le dossier médiathèque étant, selon lui, considérée de tous côtés comme exemplaire. En effet, ce problème a commencé à être abordé depuis 5 ans, dans le cadre de la Commission Ville-Université et, voilà plus de 2 ans que la Ville de POITIERS a mis sur pied une Commission de préparation de ce dossier. Le travail de cette Commission a, dans un premier temps, abouti à une étude qui a été envoyée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et, approuvée par les spécialistes de la Direction du Livre. Une étude de faisabilité a ensuite été confiée à une société qui a rencontré tous les partenaires pouvant être de près ou de loin, concernés. Maintenant, le dossier se trouve dans sa phase finale de programmation. Aussi estime-t-il que celui-ci n'a nullement été mené dans la précipitation.

Il déclare par ailleurs adhérer à certains propos de M. ROGER, jugeant tout à fait normal que la Faculté de Droit soit relogée dans des locaux spacieux et adaptés. Il fait toutefois observer que cette question relève de la compétence de l'Université et de l'Etat et que, si la Ville peut y contribuer, elle n'a pas à se substituer à eux.

En tout état de cause, ce qui, à son sens, devrait importer à la Communauté Universitaire, au-delà de la solidarité avec la Faculté de Droit, c'est que la Médiathèque soit située à proximité immédiate des établissements universitaires. Or, le site qui est proposé, lui apparaît comme le mieux adapté en tant que pôle culturel structurant le Centre-Ville et permettant une expansion du commerce dans ses alentours.

Pour lui, il conviendrait donc, une fois de plus, que certains fassent preuve, plus du sens de l'intérêt public que des intérêts particuliers.

M. LHOMOND constate que, si l'unanimité se dégage, avec quelques nuances sur sa taille, sur la construction d'une Médiathèque à POITIERS, une divergence existe quant au problème du site.

"LES VERTS" pour ce qui les concerne, ont rencontré le Doyen MOREAU de la Faculté de Droit, de nombreux universitaires, toutes tendances confondues, et des étudiants, notamment ceux qui étaient sur leur liste électorale. Ils ont pu relever chez eux, une crainte et une unanimité. Les universitaires et les étudiants sont en effet hostiles à une cohabitation, à l'utilisation commune de certains lieux, et ils seraient prêts à accepter une négociation avec la municipalité. Mais, en tout état de cause, la Faculté de Droit doit selon lui, rester au Centre-Ville et pouvoir accueillir les 2^{ème} et 3^{ème} cycles. "LES VERTS" sont par ailleurs réticents sur l'étude de faisabilité, mais ils parleront de ce problème à un autre moment.

Il lui semble cependant que, lorsque le problème du site sera décanté, un accord et une unanimité pourront se faire jour sur ce sujet et c'est important pour la Ville de POITIERS.

M. l'Adjoint ROYER considère pour sa part ce débat très instructif parce qu'il laisse, selon lui, fleurir la confusion des genres et des responsabilités. Pour lui, il n'est pas possible à la fois d'être d'accord sur le principe de la réalisation d'une médiathèque, et d'accumuler autant de préalables qui en retardent la réalisation. Or, celle-ci est de la responsabilité du Conseil Municipal, qui se doit d'affirmer aujourd'hui, son accord sur le principe de la construction de la Médiathèque, sur le choix des locaux d'implantation qui apparaît comme le meilleur possible, afin de créer rapidement les conditions les plus favorables de cette réalisation, qui est très attendue.

Il souscrit par ailleurs au fait que celle-ci ne soit pas simplement une bibliothèque améliorée, mais qu'elle puisse fournir au grand public comme aux chercheurs, tous les médias et les supports qui sont aujourd'hui nécessaires à la recherche et à la culture.

Ce premier point incombe à la municipalité et il lui semble clair que la majorité municipale a bien la volonté de faire aboutir ce projet.

Quant à l'accueil des étudiants, il lui paraît évident que la Ville ne peut pas s'en désintéresser, même si ce n'est pas de sa responsabilité première, car un des atouts de POITIERS est l'Université, sa jeunesse et la concentration de matière

Mais il convient également de considérer l'ensemble du réseau de lecture publique qui a été édifié sur POITIERS, animé par un personnel dynamique et dévoué, effectuant des tâches qui débordent très souvent le strict cadre de la lecture publique et s'engageant à fond dans des opérations de solidarité et de lutttes contre les inégalités.

L'informatisation va donc permettre de faire mieux fonctionner, de rendre plus opérationnelles, dès le départ, les annexes des Couronneries, de POITIERS SUD et des 3 CITES, et, par la suite, celle de la BLAISERIE, constituant l'ensemble de l'appareil "lecture publique", mis en place par la municipalité.

M. l'Adjoint ROYER reprenant l'aspect accueil et logement du débat, estime qu'en la circonstance, il convient de faire preuve de lucidité et de courage et surtout, ne pas se tromper de porte, sinon, les mêmes questions continueront d'être posées, au cours des prochaines séances de Conseil Municipal, provoquant des effets d'annonce, et cultivant le mécontentement, mais la situation n'avancera pas pour autant.

Il rappelle alors, ce qui, à son sens, ne devrait pas avoir besoin d'être redit et répété, à savoir que la municipalité devant l'insuffisance du C.R.O.U.S., a d'ores et déjà initié un certain nombre de politiques concernant l'accueil des étudiants, notamment en leur réservant un certain nombre de logements dans les cités, ce qui est un phénomène anormal. Or, il constate que la demande qui vient d'être faite, consiste précisément à continuer dans ce sens-là, au détriment d'autres couches de la population, dont le besoin en logement est également criant. Il lui semble donc nécessaire de mettre les organismes chargés de ce problème devant leurs responsabilités, la Ville pouvant participer, voire prendre des initiatives en la matière, mais en aucun cas financer ce qui ne relève pas de sa compétence.

Pour ce qui concerne les locaux, la démonstration lui paraît encore plus aisée. En effet, il ne croit pas possible d'assurer à la fois l'accueil des enfants en maternelle et en primaire, comme il doit l'être, avec les nouvelles nécessités de l'éducation, et ses sections spécialisées, et de prendre en charge ce qui est du domaine de l'Etat. Ce serait à son sens sacrifier tout ce qui fait le quotidien (entretien de la voirie, réfection des trottoirs...), ce serait faire des villes arborant des "vitrines" dans certains secteurs. Or, les élus Communistes refusent cette société à plusieurs vitesses et ils se réjouissent que d'autres voix s'élèvent dans le Conseil Municipal, au-delà des divergences qui peuvent exister entre les uns et les autres, sur la philosophie du gouvernement, précisément pour rappeler ses responsabilités à celui-ci.

.../...

Mme. BRISSAUD intervient à son tour pour constater que la Médiathèque se rétrécit comme une peau de chagrin, un tel équipement devant, selon elle, occuper théoriquement 12 000 m². Or, après qu'une surface de 9 000 m² ait été annoncée en Commission Générale, elle vient d'entendre parler de 8 000 m² ce soir. Elle tient donc à s'informer de la réalité sur ce point.

Elle s'interroge par ailleurs sur le dépôt légal, qui a été également évoqué en Commission Générale, et qui ne semble plus être du ressort de la Commune.

Sur la superficie, M. l'Adjoint BORDIER, considère que la construction de 8 à 9 500 m² de médiathèque, le chiffre exact n'étant pas encore déterminé, est loin de constituer un petit objectif, et chacun s'accorde à le juger amplement à la hauteur d'une médiathèque régionale. La plupart des équipements existants de ce type offrent en effet une surface bien inférieure.

Quant au dépôt légal, il subit actuellement la même réflexion que la problématique générale de la taille des régions. Beaucoup estiment en effet, au niveau de la Direction du Livre, qu'il serait nécessaire de regrouper le dépôt légal dans de très grosses régions. Aussi la municipalité s'active-t-elle à présenter un projet de médiathèque de façon à ce que celui-ci entre dans le cadre des grands projets de l'Etat et, éventuellement, dans le cadre d'une association à la Bibliothèque de France, ce qui lui permettrait de sauver le dépôt légal, qui, sinon irait probablement dans une ville beaucoup plus grande, de la taille de NANTES, BORDEAUX, LILLE, TOULOUSE, etc...

C'est donc, à son avis, une des raisons qui font que tous doivent lutter ensemble pour qu'existe sur POITIERS, une médiathèque de région. Or, il déplore qu'actuellement, certains lancent des polémiques totalement irresponsables, juste au moment où les élus de la majorité sont en train de négocier dans ce sens. Mais la Direction Livre est, selon lui, tout à fait capable de juger les propos rapportés aux journalistes d'Antenne 2 ou de l'Evènement du Jeudi, comme parfaitement absurdes et ridicules.

De cette intervention, Mme. BRISSAUD retient que l'objectif est de sauver le dépôt légal que POITIERS détient déjà et qui était pour elle une véritable richesse culturelle. Il aurait donc été, à son sens, plus normal de conserver ce dépôt légal que de vouloir le sauver.

A quoi M. l'Adjoint BORDIER répond qu'à côté de ceux qui discutent, il y a ceux qui agissent. Il multiplie quant à lui, les contacts avec la Direction du Livre et met tout en oeuvre pour sauver ce dépôt légal. Il signale au demeurant que la

.../...

Jean-Marc Bordier
Adjoint au maire de Poitiers

LECTURE PUBLIQUE : FACE AUX DÉFIS DE NOTRE TEMPS

LA RÉFLEXION d'un élu se fonde avant tout sur son expérience

L'expérience de Poitiers

Parlons d'abord Poitiers, 80 000 habitants, 115 000 pour l'agglomération, ville universitaire, chef-lieu de région.

En 1977, à notre arrivée en fonction, la bibliothèque municipale classée de Poitiers desservait 8 198 lecteurs avec, au centre ville, sur deux sites proches mais séparés, une section Etudes avec un riche fonds ancien et une section Lecture publique, plus une annexe dans un quartier nouveau et un bibliobus.

Dans le cadre de notre conception d'un nouvel urbanisme faisant pleinement vivre l'ensemble des quartiers, le développement de la lecture publique s'est traduit en termes de réseau, afin que chacun puisse trouver le livre à proximité de son habitat.

Ce développement s'opère en trois phases. Entre 1980 et 1982, la Ville ouvre deux annexes de quartier (dont une en relais d'une action associative) et acquiert un second bibliobus. Le nombre de lecteurs, en 1983, est de 12 411

Dans un second temps (1989-1990), deux importantes annexes de quartier (dont une nouvelle) d'environ 400 m² sont construites. Enfin, depuis deux ans, nous avons commencé les études approfondies pour une médiathèque en centre ville, à la fois équipement phare et tête du réseau, qui devrait être achevée en 1993. L'informatisation de l'ensemble en est au choix du concepteur.

Outre la dimension d'aménagement urbain, la bibliothèque municipale est, d'une part, mise en phase avec les autres entreprises culturelles, d'autre part associée à des opérations de solidarité : les deux dernières annexes font partie de programmes Développement social des quartiers et la Ville, sur convention avec l'Etat en 1982, s'est engagée dans une action de lecture à la Maison d'arrêt, désormais pérennisée par convention avec une association, l'Administration pénitentiaire, le Conseil général et la Ville de Châtelleraul.

La définition de la médiathèque centrale s'intègre dans une ambition globale de faire de Poitiers un chef-lieu de l'intelligence créative. A ce titre et vu notre assiette fiscale réduite, nous sollicitons

l'inscription de cet objectif dans le cadre des Grands projets de province et nous recherchons une collaboration institutionnalisée avec la future Bibliothèque de France, selon un axe spécifique qui pourrait être l'époque romane, les études d'urbanisme, le consumérisme, ou les rapports Nord-Sud, secteurs sur lesquels préexistent localement des expériences, des outils et des équipes

Les vocations de la lecture publique

Cette description d'un développement et d'une ambition traduit déjà l'ensemble des vocations qui sont à mes yeux celles d'un service de lecture publique, étendu bien sûr aux autres médias de notre temps.

Au-delà de son rôle fondamental de mise en contact de la population avec le patrimoine, les acquis de la connaissance, l'information générale et la création de notre temps dans tous leurs vecteurs imprimés, audiovisuels et télématiques, un tel service peut et doit remplir un ensemble de fonctions qui en font un outil majeur de l'action culturelle dans ses aspects éducation, loisirs,

animation globale, solidarité et dynamique créative

La lecture publique a ainsi une fonction d'urbanisme, puisque la présence d'un équipement de ce genre, qu'il soit une annexe de quartier ou une médiathèque centrale, joue un rôle structurant fort dans son environnement urbain, par son pouvoir d'attraction et de valorisation. Il ne peut donc être conçu en dehors des flux de population et des modes de vie, une corrélation forte devant s'instituer avec les autres secteurs d'activité, commercial, culturel, socio-éducatif, scolaire, administratif.

En conséquence, ces équipements sont aussi un outil d'action globale qui, à partir de ses vocations propres, relaie d'autres modes d'intervention dans tous les domaines : plastique (artothèque), musical, théâtral, architectural, etc. Le rôle d'un élu est ici de favoriser les interfaces entre tous les partenaires de la vie culturelle, musées, conservatoire, école des beaux-arts, établissement d'action culturelle, vie associative, monde scolaire. Cette perspective dynamique implique de la part des personnels une ouverture d'esprit et un désir d'agir hors de la sphère spécifique. Ce qui bien sûr ne peut s'obtenir par la contrainte administrative et suppose une motivation réciproque des intervenants.

Motivation tout aussi indispensable quand on aborde le rôle merveilleux que peut jouer le livre — ou le jeu, puisque, à Poitiers, la ludothèque est associée à la bibliothèque — dans la lutte contre les inégalités et les exclusions, et pour la réinsertion. Merveilleux d'abord bien sûr par les autres horizons qu'il ouvre aux vies plates, blessées ou bloquées. Merveilleux aussi car il est souvent le Sésame entre les intervenants et les personnes en difficulté, permettant la communication là où elle semblait improbable ou impossible.

Ainsi des actions menées par les bibliothécaires en maison d'arrêt ou dans les permanences de protection maternelle et infantile aux côtés des travailleurs sociaux. Et, dans le cadre même des bibliothèques de quartier, ces fou-

les d'enfants découverts qui y réfugient l'ennui de leurs mercredis, provoquant l'agacement des mentalités fonctionnaires, mais riche terrain d'intervention pour qui veut et sait aller à leur rencontre ou leur offrir l'émotion inspirante d'un conte.

La bibliothèque apparaît d'ailleurs comme un outil indispensable d'éducation lorsque des collaborations fortes s'y nouent avec les enseignants pour mettre les enfants en contact avec le livre dans un espace plus attrayant car ludique et non scolaire comme le restent malgré tout les BCD¹.

Dans une ville universitaire comme la nôtre, la médiathèque municipale se situe nécessairement dans une complémentarité, et si possible une complicité avec la bibliothèque universitaire pour favoriser le goût de la recherche et la curiosité de l'intelligence.

Si, de plus, elle possède un patrimoine remarquable, au-delà de sa conservation optimale, elle recherchera les meilleures condi-

L'ensemble de ces missions, qui s'organisent autour du rôle traditionnel d'un service de lecture publique pour en faire un instrument majeur de l'action culturelle sur un territoire, correspond donc à un projet politique de la collectivité porteuse.

Financement-Pouvoir : des situations bâtarde

Cette notion de projet implique en soi un certain nombre de problèmes mal résolus dans le contexte actuel et, en tout premier lieu, celui de la compétence des pouvoirs.

On bute en effet sur l'incohérence française du découpage territorial et de la répartition des compétences entre les divers échelons de collectivités. Il va de soi qu'une médiathèque de Ville-centre et son réseau concernent un espace de population dépassant les limites strictes de la commune. Plus son rôle sera fort dans ses diffé-

La bibliothèque apparaît comme un outil indispensable d'éducation

tions de son exploitation et en valorisera les richesses par l'utilisation de nouvelles techniques de communication telles que le vidéodisque.

Enfin, la lecture publique se doit d'être au centre d'une réflexion et d'une coopération de tous les partenaires, y compris privés, de la circulation du livre et des moyens audiovisuels de la connaissance.

rentes missions et plus elle exercera une attraction sur des publics éloignés et parfois même sur une région. Se posent alors deux types de problèmes : le financement et la représentation des usagers dans les instances de décision.

L'autofinancement n'intervenant que pour une part minime, la médiathèque est portée par le seul financement de la commune siège, avec parfois des aides spécifiques de l'Etat. Au-delà de l'injustice fiscale entre les bénéficiaires, il en résulte une inadéquation entre l'apport financier que peut consentir la collectivité porteuse et les besoins induits par des publics plus vastes. Porté par des capacités fiscales plus larges, le service serait évidemment plus ample et, il faut l'espérer, plus performant.

¹ BCD : bibliothèques centres documentaires

Tout aussi grave me paraît être le fonctionnement de l'instance de décision. Une bibliothèque ou médiathèque municipale, comme son nom l'indique, est un équipement communal et à ce titre géré par la hiérarchie verticale de la ville : maire ou adjoint délégué, secrétaire général, chef du service culturel, enfin conservateur qui fait l'interface entre son personnel et les usagers d'une part, ses supérieurs et l'instance politique d'autre part. Ceci est parfois tempéré par un organe de concertation, du type Commission extra-municipale lecture publique, Association d'usagers, plus rarement Conseil intérieur. Il existe bien statutairement un Comité consultatif, mais la complexité de la désignation de ses membres en rend la constitution fort aléatoire.

Le problème ici est triple : représentation de tous les usagers, participation de tous les financeurs et surtout dynamique de l'établissement.

En ce qui concerne la représentation des usagers, on prend certes comme postulat que le maire et son conseil étant élus par la population, ils en représentent les intérêts et les électeurs peuvent toujours par leurs votes, tous les six ans, manifester leur mécontentement. Mais, d'une part, il est bien rare que ce soit, parmi tous les secteurs municipaux, la lecture publique qui détermine les votes et, d'autre part, seuls sont concernés les usagers de la commune, tous les autres par définition n'ayant pas voix au chapitre. Or, on l'a vu, les missions de l'équipement dépassent la plupart du temps le strict territoire communal.

Quant à la participation des financeurs, même si l'on démontre au Conseil général ou au Conseil régional que la dimension et la vocation de l'équipement exigeraient un financement important de leur part, on voit mal comment ils pourraient se sentir concernés par un organisme dans la gestion duquel ils n'auraient aucune influence.

Partager le pouvoir

Tout ceci se reflète dans la dynamique de l'établissement. L'ensemble des missions ci-dessus évoquées ne peuvent être assurées que si le maire et son équipe en prennent conscience et les reprennent à leur compte, même si elles sortent du champ communal. C'est souvent d'ailleurs le cas, d'une part grâce au travail de persuasion du personnel, d'autre part pour des motivations de prestige et de *leadership* de la commune.

Mais il serait évidemment plus sain que la dynamique des missions de l'équipement soit soutenue de l'intérieur par l'ensemble des bénéficiaires et des parties prenantes à travers leurs représentants dans un conseil d'administration. Ce qui suppose bien entendu un tout autre statut : l'établissement public, Syndicat intercommunal à vocation unique, Association, etc. La formule reste à étudier et à trouver et, surtout, cela supposerait que les élus et la hiérarchie communale acceptent de partager leur pouvoir, ce qui n'est guère dans les mœurs !

En ce qui concerne les bibliothèques municipales classées, dont la formule fait actuellement l'objet d'une réévaluation à travers le rapport Béghain, il y a conjugaison des deux principales parties prenantes, la Commune et l'Etat, dans des rapports de pouvoir quelque peu ambigus, puisque l'administration de l'équipement reste du strict ressort municipal, sous la tutelle de l'Etat matérialisée par la mise à disposition d'un ou de plusieurs conservateurs qui assument de fait la direction du service.

A priori, la haute qualité de ces fonctionnaires qui sont tous passés par l'ENSB², voire par l'Ecole des chartes, fait que cela ne pose pas de problème. A y regarder de plus près, les choses ne sont pas aussi simples, ni la situation toujours très saine. *De facto*, le

conservateur d'Etat se retrouve porteur du projet municipal et donc de toutes ses missions, même si sa mise à disposition au départ n'en faisait pas vraiment l'objet. En effet, il est en principe là pour veiller aux intérêts de l'Etat, c'est-à-dire essentiellement à la bonne conservation et exploitation du patrimoine, propriété de l'Etat.

Chacun comprendra qu'un conservateur puisse être une personne de grande qualité scientifique et administrative, être aussi un zélateur de la lecture publique, mais qu'il ne sera pas forcément motivé par exemple par les missions de solidarité et de lutte contre les exclusions qu'assureraient les élus à l'établissement qu'il dirige.

Bien sûr on fera valoir qu'en principe le maire a toujours la possibilité de ne pas donner son agrément à la personne dont l'Etat lui propose la nomination. Mais le système est fort pervers. D'une part le *curriculum* d'un conservateur n'est pas forcément explicite sur ses capacités réelles à assumer l'ensemble du champ d'action qui lui est proposé, d'autre part l'entretien entre le maire et l'intéressé n'est pas toujours révélateur de ses motivations. Enfin, s'il arrive que le maire refuse son agrément, il peut s'écouler des mois, voire plus d'une année avant que se manifeste une autre candidature valable et l'on peut difficilement admettre de laisser vacant pour un tel laps de temps un poste si stratégique, d'où souvent une acceptation aussi hâtive que myope. Et si le conservateur s'avère ne pas être à la hauteur du projet municipal, il sera extrêmement difficile de le faire remplacer.

On sent ici combien le triangle actuel projet politique-statut municipal-conservateur d'Etat recèle d'ambiguïté qui, dans le meilleur des cas, s'efface devant la qualité des hommes, mais, dans les pires, conduit à des situations bloquées préjudiciables avant tout au service public.

Si l'on analyse bien les rapports de force, on s'aperçoit en effet que le pouvoir réel n'appartient guère à celui qui prétend le détenir, c'est-à-dire le maire. La légitimité professionnelle donne en

effet au conservateur la possibilité d'ôter tout crédit aux aspects du projet politique qui ne le brancheraient pas, et cela sans conséquence véritable sur sa carrière puisqu'il appartient à un corps extérieur à la hiérarchie municipale, dont la solidité jouerait en sa faveur en cas de conflit avec la municipalité. Mais le maire peut alors être tenté de reprendre son pouvoir en orientant l'effort communal vers d'autres sphères d'activités dirigées par des personnes plus dépendantes ou plus en phase avec ses objectifs. Dans tous les cas de figure, c'est le service qui est amoindri et des catégories de publics réels ou potentiels qui sont perdantes.

Le problème est d'ailleurs aggravé par le fait que les conservateurs d'Etat peuvent trouver ailleurs, et en particulier dans le cadre universitaire, des situations plus indépendantes et parfois même matériellement plus confortables. Toujours est-il que les candidats valables ne se bousculent pas pour prendre la tête des grandes bibliothèques municipales.

Rien n'interdit d'ailleurs au maire de recruter son chef de service hors du corps des conservateurs d'Etat. Mais, outre le fait que rares sont les collectivités qui peuvent se permettre de dédaigner un emploi d'Etat, n'est-il pas risqué de déroger ainsi à l'usage et de se placer dans une situation de moindre légitimité vis-à-vis de la corporation, d'un ministère encore

pourvoyeur de certains moyens, et de l'Inspection générale ?

Comme dans bien d'autres sphères de la vie territoriale, et particulièrement dans le secteur culturel, on trouve dans la lecture publique une situation bâtarde issue des strates successives de l'histoire des collectivités locales. Certes la combinaison complexe des pouvoirs politiques et professionnels engendre une auto-régulation qui permet au système de relativement bien fonctionner, mais souvent selon des formes de neutralisation plutôt que de dynamisation. Aussi ce système peut-il apparaître comme mal adapté aux nécessités de notre temps, où les défis de société exigent des structures évolutives mobilisant l'ensemble des partenaires concernés autour des projets clairement énoncés donc évaluable *in fine*.

Expérimenter de nouvelles formules

Bien entendu il n'est pas question ici de prôner la décentralisation systématique du service de lecture publique. Mais il serait extrêmement intéressant que, chaque fois que la situation et les hommes s'y prêtent, de nouvelles formules soient expérimentées dans le sens de la responsabilisation de tous les partenaires — financeurs, personnels, usagers — et de leur présence dans les organes de gestion et d'orien-

tation. Défini en commun dans ses objectifs et ses moyens, cadré dans l'espace et le temps, donc évaluable, le projet serait mis en œuvre par un véritable chef d'établissement.

Ainsi, à l'heure où se multiplient les antennes universitaires, faut-il chaque fois monter des annexes de bibliothèques universitaires et ne pourrait-on pas concevoir dans une communauté urbaine un établissement qui réunirait les tâches des communes concernées, de l'Université, de l'hôpital, de la Maison d'arrêt, et, pourquoi pas, de certaines entreprises ?

Comme on l'a vu, les interventions de la lecture publique dépassent de plus en plus le cadre professionnel traditionnel. Les personnels, souvent très motivés, y sont-ils vraiment préparés ? Là comme ailleurs, il est indispensable d'élargir la formation initiale et de proposer des sessions de formation continue fréquentes et variées pour toutes les catégories de personnel afin de rendre pleinement performantes leurs interventions et de les adapter à une société rapidement évolutive.

L'enjeu est d'insérer la lecture publique dans l'esprit d'innovation qui caractérise notre temps et d'éviter qu'elle soit à terme dépassée, donc supplantée par l'initiative privée, avec tous les dangers d'inégalité de service et de développement pour l'ensemble des populations concernées.

janvier 1990

² ENSB : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires

Le Futuroscope de Poitiers

Attention, un parc peut en cacher un autre

Alors que 1989 a été pour la plupart des grands parcs de loisirs français une année noire (*le Monde du 11 mai*), le Futuroscope de Poitiers s'en sort bien. L'artisan de ce succès est René Monory, ancien ministre et la « locomotive » du département de la Vienne.

POITIERS

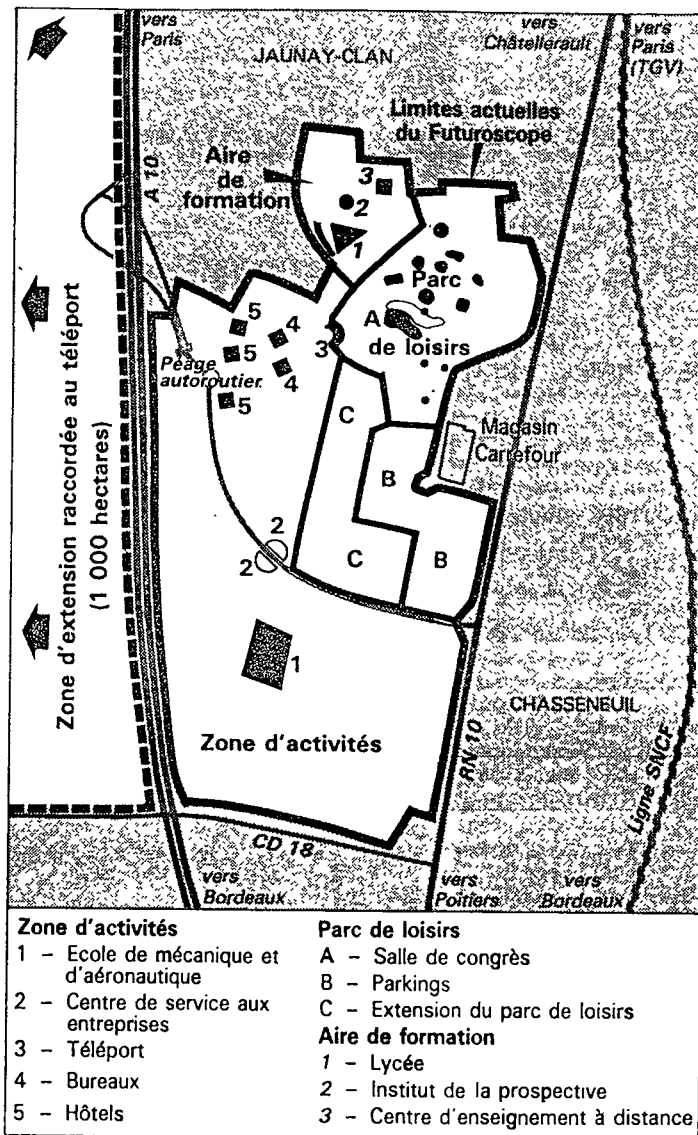
de notre envoyé spécial

Le Futuroscope de Poitiers annonce que son compte d'exploitation a été bénéficiaire de près de 5 millions de francs. Avec 725 000 entrées payantes, il vient, après Astérix, en deuxième position dans la course à la clientèle. Ces résultats ne font pas seulement des jaloux dans le petit monde - il est vrai limité - des experts en loisirs de masse, ils surprennent. Sur les cinq conditions jugées indispensables à la réussite d'un parc, celui-ci n'en présente qu'une.

Un site séduisant ? Les terres à betteraves de la bourgade de Jaunay-Clan, dans la Vienne, n'ont aucun attrait particulier. Un site facilement accessible par les transports en commun ? La gare de Poitiers, sur la ligne Paris-Bordeaux, est à 11 kilomètres, l'aéroport local n'a rien d'un carrefour aérien et, si l'autoroute A 10 passe à proximité, le département a dû payer une sortie spéciale, non prévue au départ. Une zone de chalandise très peuplée ? Poitiers et Châtelleraut, les deux villes voisines, totalisent péniblement 120 000 âmes, l'agglomération de Tours (268 000 habitants) est à une heure de voiture et celle de Nantes (474 000 habitants) à deux heures et demie.

L'inventeur et le meilleur vendeur

Un thème fort et populaire ? Le parc est essentiellement composé d'une demi-douzaine de salles de cinéma à l'architecture « futuriste ». Écrans multiples ou géants, images en relief ou enveloppantes, cinéma dynamique dont les fau-euils bougent au rythme des aventures, les spectateurs ont leur comptant d'émotions. On leur offre en outre un parc pour enfants avec d'amusantes attractions et, pour admirer le tout, une ascension dans une tour panoramique circulaire s'élevant à 45 mètres de haut. Pour un modique supplément ils peuvent encore se restaurer et acheter quelques souvenirs. Que les promoteurs du parc aient placé l'ensemble sous le signe du futur est une commodité publicitaire, pas un vrai thème.



Une situation financière solide ? Seule cette condition paraît véritablement remplie. Par le truchement du budget du conseil général, ce sont les contribuables du département de la Vienne qui, en cinq ans, ont payé les 750 millions de francs d'investissement. Pas d'amortissements à prévoir : les comptes s'en portent d'autant mieux.

Dans la liste des facteurs de réussite d'un parc, les spécialistes en ont oublié un, pourtant capital : une forte personnalité, si possible médiatique, pour lancer et gérer l'entreprise. Le Walt Disney du Futuroscope s'appelle René Monory. Cet ancien marchand de machines agricoles est une *self made man* à l'américaine. Il a non seulement réussi dans ses affaires, mais, au fil du temps, il est devenu

un homme public de première importance. Successivement maire de Loudun, sénateur de la Vienne, ministre des gouvernements Barre et Chirac, président du conseil général, il joue, à soixante-sept ans, le rôle de locomotive. Comme disent ses collaborateurs, « il est à la fois l'inventeur, le plus strict gestionnaire et le meilleur vendeur du Futuroscope ».

Lui-même ne cache pas son objectif. « La Vienne, dit-il, était un département leucémique. Il fallait un électrochoc pour la sauver. Le parc d'attractions est le point de départ et l'instrument de promotion d'un projet plus vaste : attirer sur ce terroir rural la matière grise et les entreprises de pointe. »

Autour des pelouses et des aménagements du parc, le département a

donc acheté à bon compte de la terre agricole par centaines d'hectares. Il y a d'abord fait construire en forme d'aile delta un « lycée-université », avec des enseignements supérieurs de premier cycle, qui forme à la communication, à l'informatique, à la gestion, au droit et aux techniques audiovisuelles. Puis, dans des pavillons aux lignes toujours aussi audacieuses (dues au crayon de Denis Laming) s'installent un institut et une fondation pour la prospective, un centre d'enseignement à distance et bientôt une école technique aéronautique transférée de Poitiers. Demain peut-être s'y ajouteront une banque de données de jurisprudence européenne et une école de perfectionnement des notaires.

Voir plus loin que le grand huit

Voilà pour la matière grise. Pour l'accueil, les trois premiers hôtels plantés en plein champ offrent 235 chambres et une salle de congrès de 1 000 places déjà louée cent jours par an. Un téléport permet aux chercheurs, cadres et chefs d'entreprise d'organiser sans bouger des téléconférences avec leurs homologues des capitales des pays industrialisés. Autour, on construit 20 000 mètres carrés de bureaux et on offre aux sociétés qui seraient séduites par ces facilités tout l'espace dont elles peuvent avoir besoin. Le département trouvera largement son compte à ces ventes de terrains viabilisés.

« C'est cela la vraie rentabilité du Futuroscope », explique René Monory. *Déjà 5 500 emplois créés, 30 % de mieux sur les recettes fiscales, des promotions d'étudiants qui restent au pays et demain un parc d'entreprises de haut niveau. Nous n'avons pas gagné, mais il y a un indice encourageant. Au départ, bien peu d'élus croyaient à mon idée. Aujourd'hui, ils s'en disputent la paternité. »*

En tout cas, le patron du Futuroscope a eu au moins une intuition : un centre de loisirs peut être aujourd'hui, au même titre que d'autres grands équipements, un outil de développement local et donc d'aménagement du territoire. Autrement dit, un parc (d'attractions) peut en cacher un autre : un technopôle. A condition, bien sûr, de voir plus loin que le bout de son grand huit.

MARC AMBROISE-RENDU

VILLE DE SAINT - ETIENNE
FRANCE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Services Techniques Municipaux

LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

DE SAINT - ETIENNE

UNE BIBLIOTHEQUE "INTELLIGENTE"

La décision de la ville de Saint-Etienne de construire une nouvelle bibliothèque a relevé non seulement de volonté de disposer d'espaces plus vastes pour les activités traditionnelles d'une bibliothèque, mais aussi du souci d'intégrer dans ce nouvel équipement les services les plus modernes en matières de documentation ainsi que tous les acquis des récents développements techniques relatifs à la gestion électronique d'un bâtiment.

La Bibliothèque Municipale et les services techniques de la Ville, après une année d'analyse des besoins stéphanois, d'étude des solutions proposées, en France ou à l'étranger, et de réflexion sur l'avenir des bibliothèques dans le contexte changeant des médias et des modes de télécommunication, ont élaboré le programme d'une bibliothèque ouverte à tous les supports d'informations, d'aucuns diraient une médiathèque. Il fallait donc concevoir un bâtiment d'environ 6 000 m², se partageant également entre des surfaces publiques et des services internes, incluant aussi bien un garage pour des bibliobus qu'une chambre forte pour des documents rares et précieux et garantissant de bonnes conditions de conservation et de communication à des documents aussi variés que des livres ou des microfilms, des parchemins médiévaux ou des supports magnétiques.

Au-delà de ce souci, maintenant largement répandu, de réaliser une bibliothèque multi-média le programme incluait l'exigence d'en faire un "bâtiment intelligent". Cette notion de "bâtiment intelligent" qui influence de plus en plus la conception des immeubles industriels ou commerciaux procède de l'application de l'électronique à la gestion de la sécurité, de l'énergie et des communications du bâtiment concerné. Cela suppose un système de télé-surveillance contrôlant les accès et les circulations intérieures et une régulation automatique des échanges thermiques et des éclairages. Un bâtiment intelligent doit de plus permettre une utilisation très modulable de l'espace et intégrer un réseau de communication interne, téléphone, informatique, accessible en n'importe quel point de la construction sur des postes de travail polyvalents.

Ces exigences imposaient de recourir à un projet architectural original et, à l'automne 1987, le Conseil Municipal a lancé un concours d'architectes.

UN CONCOURS

55 agences d'architectures, locales, nationales et internationales, se portèrent candidates pour réaliser cette opération, seulement 4 d'entre-elles furent admises à concourir. L'analyse des esquisses qu'elles remirent en Février 1988 fit retenir le projet du cabinet stéphanois ARCH associé à l'architecte danois HENNING LARSENS déjà auteur en Scandinavie de bibliothèques très remarquables.

Le principal intérêt de ce projet outre ses réelles qualités esthétiques est de proposer un bâtiment de structure simple, bien éclairé et dont les surfaces facilement modulables ne sont nullement figées dans une affectation à un usage trop précis.

La dimension "bâtiment intelligent" de l'opération est confiée à la maîtrise d'oeuvre du service énergie (S.E.E.T.) des services techniques municipaux.

UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA COMMUNICATION

La Bibliothèque Centrale de Tarentaise ne sera pas un silo de livres auxquels les lecteurs n'auraient accès que par l'intermédiaire du personnel de la Bibliothèque. Toute sa conception s'inscrit dans une perspective de libre accès généralisé et cela pour toutes les sortes de documents disponibles.

Les supports de l'information se sont beaucoup diversifiés depuis quelques années. Les imprimés, livres et périodiques, et leurs dérivés, les microformes, ne sont plus les seuls vecteurs d'une information qui maintenant peut être stockés sous forme numérique ou analogique sur des supports magnétiques ou à lecture optique. Les vidéodisques ou vidéocassettes, les disques optiques numériques, les C.D. R.O.M, les bandes magnétiques sont autant de supports qui témoignent de cette diversité.

La lecture d'un livre suppose une manipulation physique de l'objet livre. La lecture du contenu d'un disque optique ou tout autre support audio-visuel se fait sur un écran et n'exige pas du tout que le lecteur ait préalablement manipulé l'objet disque ; l'important est qu'il puisse s'installer devant un écran et visualiser le contenu du document qui l'intéresse sans avoir à décider si l'information qu'il reçoit provient d'un magnétoscope, d'un ordinateur ou d'un lecteur de disques compacts. Toutes ces procédures physiques de communication peuvent être traitées par des automatismes et notre souci est qu'elle soient transparentes à l'utilisateur de la bibliothèque et donc que toutes ces sources d'information différentes soient intégrées dans un même équipement plutôt que juxtaposées.

Le seul objectif n'est pas de rendre tout le savoir de la Bibliothèque disponible pour tous à l'intérieur d'un bâtiment, accessible par choix direct sur des rayons ou par sélection dans des catalogues informatisés. Cette opération s'intègre dans un projet global de mise en commun de toutes les ressources documentaires de la ville de Saint-Etienne. Grâce à un système informatisé il sera possible dans quelques années depuis n'importe quelle bibliothèque de la ville, municipale ou universitaire, de connaître les ressources de toutes les autres bibliothèques : on comprend aisément le gain de temps pour les étudiants et les chercheurs, et le renforcement du potentiel documentaire que cette opération permettra pour chaque établissement qui pourra plus facilement se spécialiser.

Au-delà des murs des principales institutions ce sera à terme le grand public qui pourra accéder à ce service en mode vidéotex et, dans le même esprit, un certain nombre de partenaires privilégiés pourront, eux, consulter l'intégralité des informations, en textes ou en images, stockées sous forme numérique dans les mémoires de la Bibliothèque Centrale.

Une très large introduction de moyens électroniques ne va pas chasser pour autant les livres et les revues des bibliothèques car l'enjeu de cette opération n'est pas de chercher à paraître moderne en remplissant de technologies un lieu avant tout destiné au développement du savoir et des loisirs culturels.

Au contraire tous les nouveaux moyens de communication mis en oeuvre devront favoriser la plus large diffusion des documents stockées à la bibliothèque en fournissant à chaque usager, de l'ingénieur à l'amateur de romans policiers, de l'étudiant avancé à l'élève de maternelle, l'information ou la distraction dont il a besoin sous la forme la plus adaptée à ce besoin.

UNE BIBLIOTHEQUE OUVERTE ET FERMEE

Cela pouvait sembler une gageure pour un architecte que de concevoir un bâtiment homogène capable d'abriter les activités très diverses que prévoyait ce programme de bibliothèque. Le paradoxe allait très loin puisque les nombreuses exigences du programme, souvent antinomiques, amenaient à demander aux architectes de concevoir une bibliothèque qui pût être à la fois ouverte et fermée.

C'est en rendant viable ce paradoxe que le projet ARCH-LARSENS s'imposa.

Ouverte, la bibliothèque l'est majestueusement par une entrée monumentale. Ses façades de pierre sont rythmées de fenêtres et de large baies qui donnent de l'ensemble une impression de transparence. La principale surface publique intérieure, près de 1 000 m², est prolongée sur ses quatre angles par des perspectives qui traversent de part en part le bâtiment. Toutes les salles publiques bénéficient d'un éclairage naturel et seuls les magasins de conservation sont aveugles.

Mais l'entrée majestueuse est aussi une fermeture, point de passage obligé et facile à surveiller. Les façades largement vitrées ne laissent pas pour autant entrer le soleil, facteur de détérioration. Les grands espaces de libre circulation sont contrôlables d'un seul point et partout portes et cloisons vitrées peuvent fractionner les volumes sans établir d'opacité. La lumière naturelle pénètre partout mais en éclairage indirect provenant surtout du Nord.

Les services de la bibliothèque sont ouverts à tous. Depuis le hall d'exposition jusqu'à l'atelier de micro-informatique, de la salle des fonds anciens jusqu'à l'auditorium, de la bibliothèque des petits enfants jusqu'à la documentation technique, tous ces services sont en continuité, sur un même niveau. Pourtant toutes ces salles à vocation spécialisée peuvent être isolées des autres services, ou même, comme la salle de conférence et l'auditorium, ouvertes sur l'extérieur quand la bibliothèque est fermée et fermées sur l'extérieur quand la bibliothèque est ouverte.

Aménagée pour répondre de façon indifférenciée aux besoins très variés des individus elle est aussi équipée de locaux adaptés aux besoins collectifs de groupes ou d'institutions.

Les lecteurs peuvent directement accéder à des fonds très importants dans tous les domaines : fonds de livres, de revues, de phonogrammes ou vidéogrammes ; mais ils doivent passer par l'intermédiaire des bibliothécaires pour consulter les documents anciens ou fragiles pourtant stockés juste sous leurs pieds.

Les micro-ordinateurs, les lecteurs de disques, sont en libre service, à condition de disposer d'un mot de passe.

A travers ses catalogues informatisés, consultables sur place et dans les autres bibliothèques stéphanoises, la bibliothèque centrale est le coeur d'un réseau de communication de l'information ouvert non seulement sur toute la ville mais aussi sur les serveurs nationaux ou internationaux.

Ouverte cette nouvelle bibliothèque l'est parce que facilement accessible et utilisable pour tous, et fermée parce que garantissant les meilleures conditions de protection et de conservation à la documentation qu'elle renferme.

Ouverte avant tout sur l'avenir, en 1992.

GENERALITES

Le panorama des matériels présentés sur cette plaquette donne un aperçu des moyens techniques dont disposera la future bibliothèque.
La mise en service successive de ces équipements constituera à terme un véritable outil de communication interactive, où l'image restituée à l'écran, d'une information texte, de dessin, d'image fixe ou d'image animée sera disponible et accessible à tous.
L'image provenant de sources différentes (livres, revues, photos, cinéma, vidéo, diapositives, câble, satellite, etc.) sera codée, pour être stockée dans des mémoires électroniques ou optiques, devenant ainsi disponible à tout instant grâce à un système de classement et de recherche informatisé.

LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE

COMMUNICATION ET EQUIPEMENTS
INTERACTIVE DE HAUTE TECHNOLOGIE

UNE CAPACITE POUR L'AVENIR

Le projet de communication interactive a été étudié pour permettre dans un premier temps, à la population stéphanoise de consulter les documents sur place ; mais par la suite il sera possible d'accéder par le minitel et la TV à des services de documentation, destinés au grand public, mais aussi aux scolaires, aux professions libérales, aux artisans, aux entreprises.

Mais qu'est-ce que c'est dit donc, ça ?
Ce sont les nouvelles mémoires de l'homme, sur disques optiques.
Des milliers de pages de texte - 13 dictionnaires sur un disque de 12 cm de diamètre ! Incroyable

Elle est partout ! Elle trie, elle classe, elle recherche les titres des livres et des films ou des images. Puis elle commande aux robots et remercie à chaque fois.

Ils reçoivent les images de toutes les sources, sous des standards différents (PAL, SECAM, NTSC...) Ils seront partout, c'est l'invasion, utiles et nécessaires à la communication interactive.

Microscopique, mais généreuse, elle permettra la diffusion des images en grande quantité et sans défaut dans toute la bibliothèque.

LES MAGNETOSCOPES

Ils permettent, grâce à leurs multiples standards, de diffuser les images aux endroits choisis par les utilisateurs.

Le vidéodisque est un disque optique, contenant images et sons, lus par un laser.
Le lecteur de vidéodisques est l'appareil permettant cette lecture.

Ils seront les supports ultimes des images animées.
Disponibles à tous instants, mis en place par des robots, ils diffuseront l'image là où elle sera demandée.

Chacun aujourd'hui connaît le minitel.
Il sera le support privilégié de la communication avec la bibliothèque centrale.

Des écrans bien sûr, mais on ne les emporte pas chez soi ! C'est défendu... et surveillé...
Imprimantes à laser et couleur seront là pour éditer. Mais attention aux droits d'auteurs !

En fait c'est surtout le réseau du téléphone qui permettra le transfert des données.

LES ROBOTS

Silencieux et obéissants, ils s'activeront à la tâche pour charger les cassettes, les remettre à leur place, selon vos désirs.

Ils remplacent les microsillons, le son numérisé devient parfait.

C'est la télévision sur grand écran, 3,00 m sur 2,00 m.
Permettant ainsi à un groupe de personnes installées dans l'Auditorium, de visionner ensemble, films et documents.

LES AUTOMATISMES

La place de l'automatisme est de première importance dans ce projet.
Robots et pilotes informatisés ordonnanceront selon les ordres.
- Emissions d'images et réceptions d'images.
L'extrême complexité des automatismes conduira vraisemblablement le service énergie et électrotechnique de la

C'est le mixeur à images

Ce sont elles qui remplacent le tourne-disque



VILLE de ST-ETIENNE

Étude et conception du service de communication

MODERNITE, DIVERSITE, OUVERTURE

Placée d'emblée en 1983 au premier rang des **objectifs culturels** de la municipalité, la décision de créer, à Villeurbanne, une Maison du Livre de l'Image et du Son s'inscrit dans **une double tradition** :

– culturelle

L'affirmation d'une constance de l'action municipale en faveur du livre et de la lecture publique, marquée dès 1933 par la création d'une importante bibliothèque de prêt, trouve aujourd'hui un aboutissement dans la création de ce projet novateur.

– architecturale

en confiant à un grand architecte contemporain, Mario Botta, la conception de la Maison du Livre de l'Image et du Son, la municipalité souhaitait manifester son souci de poursuivre la construction d'un paysage urbain marqué par l'inscription, dans le patrimoine architectural de la ville, de bâtiments ayant valeur de "signal", à l'instar du TNP ou du quartier des Gratte-Ciel.

La réalisation de la Maison du Livre de l'Image et du Son porte également témoignage d'une **volonté politique et de l'ambition de la ville** :

En créant, pour Villeurbanne, un **équipement multimédia innovant**, associant autour du livre et de l'écrit, les techniques de l'image, du son et des nouveaux supports de communication, la municipalité entendait concrétiser une exigence de démocratie culturelle :

mettre à la disposition de tous les moyens d'une expression culturelle diversifiée.

C'est ainsi que l'équipe de 50 personnes qui compose le personnel de la Maison du Livre de l'Image et du Son propose à ses adhérents, **sur une superficie de plus de 5.000 m2 ouverte 45 heures par semaines de manière continue, les services en libre-accès** :

- d'une médiathèque adulte de 50.000 ouvrages,
- d'une salle de lecture et de documentation associant le livre, la presse, la vidéo et le vidéodisque VIDERALP qui constitue une mémoire vivante de la région Rhône-Alpes,
- d'une artothèque disposant d'une collection de 280 oeuvres d'art contemporain
- d'une discothèque composée de plus de 6.000 disques-compacts représentant tous les styles musicaux,
- d'une vidéothèque de prêt proposant films de fiction et documentaires,
- d'une médiathèque jeunesse où sont réunis livres, ouvrages encyclopédiques et documentaires, bandes dessinées, albums, revues et cassettes à l'intention des enfants, de 6 mois à 14 ans.

Conçue comme un **lieu privilégié d'échanges culturels**, capable de relever dès aujourd'hui les techniques de communication du futur, la Maison du Livre de l'Image et du Son, trouve tout naturellement sa place dans le programme des **Grands Travaux de l'Etat** qui, à Paris comme en province, marqueront de leur empreinte le paysage culturel de la France au cours de la décennie à venir.

Le pari engagé était celui de la modernité, de la diversité, de l'ouverture : intéresser de nouveaux publics, élargir les centres d'intérêt et aborder de nouvelles techniques d'expression, être à l'origine, enfin, d'une nouvelle dynamique culturelle à l'échelle de la ville tout entière.

L'impressionnant **succès public** remporté, dès son ouverture par la Maison du Livre de l'Image et du Son (**22.000 adhérents en mai 89**) atteste à lui seul, qu'un tel pari était fondé et que cet équipement répondait à **une véritable attente**. Il est aussi la preuve qu'aujourd'hui, à la veille de la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française, démocratie et culture restent indissociables et constituent les fondements d'une vraie citoyenneté.

LES LECTEURS AU TELEPHONE

« Les libraires ne sont-ils pas banquiers des éditeurs ? » « Les libraires ne devraient-ils pas établir une qualification de leur profession ? » « Pour quel des prix imposés en librairie ? » « Le livre est-il cher ? » « Pourquoi ne trouve-t-on pas toujours en librairie les livres que l'on souhaite ? » « L'émission "Le téléphone sonne" de France-Inter, jeudi 28 juin, sur le thème "Des librairies pour quoi faire ?", a recueilli les principales questions du public sur le livre et les librairies, auxquelles ont répondu trois invités : Evelyne Pissier, directrice du Livre et de la Lecture, Francis Gaffard, responsable de la librairie Millépapes, à Vincennes, et Jean-Pierre Colin, coauteur du rapport *Librairies en mutation ou en péril ?* »

A travers ces questions, les auditeurs ont montré l'image qu'ils se font d'une profession dont ils regrettent souvent le manque de formation. Mais surtout, c'est une nouvelle fois le prix des livres qui a suscité le plus de questions, rares étant ceux qui savent qu'il est unique. Comme des auditeurs l'ont suggéré, une campagne d'information serait la bienvenue.

certains souhaiteraient être le Cercle de la librairie (c'est la proposition de Maurice Malinque pour l'Alti) - pour être désigné avec vite et, dans l'esprit de la doctrine du livre, son rôle d'arbitre des conflits devant jouer à plein lors des discussions avec les éditeurs sur deux questions : « brulantes », l'office et les remises. Evelyne Pissier enfin devant tracer pour les participants les perspectives de la réunion européenne des libraires prévue pendant le prochain Salon du livre de Paris en mars 1991.

Vous souhaitez vous adresser à Evelyne Pissier ?

LES BIBLIOTHÉCAIRES SOLIDAIRES

Les rencontres des 10 et 11 juin ont fait apparaître de nouveaux partenaires dans la chaîne du livre : les bibliothécaires. Depuis l'affaire de Marseille, ils ont montré qu'ils souhaitent être plus souvent associés à de telles rencontres afin de manifester qu'ils sont solidaires de l'avenir des métiers du livre et non pas les trouble-fête d'une profession qui a tout à gagner en multipliant les lieux de lecture.

La proposition des libraires marseillais de consentir un taux de remise maximum de 10 % aux collectivités est généralement bien acceptée par eux. « Si la qualité du service compte le manque à dépenser, explique Françoise Duvernier (BM d'Auxerre), il n'y a pas de raison pour refuser cette proposition. » Anne-Marie Bertrand (Médiathèque de Nantes) estime toutefois que cette revendication, si justifiée soit-elle, est unilatérale : « Elle doit être discutée entre les partenaires concernés dans les collectivités, notamment les élus. »

Les bibliothécaires sont prêts à privilégier les relations avec les libraires, qu'ils considèrent comme leurs partenaires directs. Ils sont toutefois surpris de la méconnaissance de leur métier dont beaucoup ont fait preuve aux rencontres de Paris, particulièrement les jeunes libraires, il est vrai les plus représentés.

F. B.

ACTUALITES

ROUMANIE : après l'écrasante victoire de M. Ilescu et du Front de salut national

Les intellectuels d'opposition sous le choc

son élection triomphale, si dernier, à la présidence de la République, M. Ion Ilescu, a-t-il dit, « une victoire politique ». Il a repris les paroles de fraude électorale et observateurs et réaffirmé la mesure où les rits le veulent, « sur loyales et correctes ».

BUCAREST

« envoyée spéciale »

Abattus et désemparés, les intellectuels de Bucarest ont passé le week-end de la République, à la présidence de la République, M. Ion Ilescu, a-t-il dit, « une victoire politique ». Il a repris les paroles de fraude électorale et observateurs et réaffirmé la mesure où les rits le veulent, « sur loyales et correctes ».

frappés par une nouvelle calamité. « Nous sommes désormais le seul pays d'Europe à être librement des dirigeants communistes », ironisait avec un sourire grinçant Gabriel Andreescu, philosophe emprisonné sous Ceausescu.

Ils avaient beau s'y attendre, car leurs propres sondages leur avaient permis de prévoir une victoire écrasante du leader du Front de salut national (FSN), ces chiffres qui la lenteur du dépouillement rendait chaque heure plus impressionnante les forcent maintenant à regarder la réalité en face : toutes les erreurs, toutes les manœuvres des dirigeants et de l'appareil du Front depuis le 22 décembre, qu'ils ont maintes fois dénoncées comme un glissement vers un nouveau système de Parti-Etat, sont restées sans effets sur la population. La cassure entre l'intelligentsia et le peuple roumains apparaît aujourd'hui au grand jour.

Complexe de culpabilité

Les intellectuels roumains ne se sont pas encore remis de n'avoir pas joué, à quelques courageuses exceptions près, un rôle d'opposition au régime de Ceausescu, et le complexe de culpabilité continue d'en dévorer plus d'un. Ceux qui s'étaient réunis au sein du Groupe du dialogue social se sont perdus dans des contradictions et des conflits internes de groupuscule. Divisés sur les modalités d'action politique, sur l'opportunité de présenter des candidats aux élections législatives, sur l'opportunité de soutenir les « golans » contestataires de la place de l'Université, ils ont oublié de communiquer avec le reste de la société. Tout en soutenant une petite liste de candidats indépendants, ils ne se sont pas engagés dans la campagne électorale, se tenant soigneusement à l'écart des partis politiques traditionnels. Pendant ce temps, en face, la vieille machine de propagande se remettait en marche, et les journaux proches du FSN

important, celui de levain de la société, mais cela demande du temps. Il faut qu'une société civile émerge, et surtout qu'elle soit en éveil, qu'elle réagisse instantanément à tout abus du pouvoir. Sinon, le pouvoir se reformera comme avant ».

L'autre personnalité indépendante du cabinet sortant, le ministre de la culture Andrei Pleșu, illustre à lui seul toutes les ambiguïtés de cette première phase de l'ère post-Ceausescu qui vient de s'achever. Ancien opposant, membre du Groupe pour le dialogue social, il a été en butte aux critiques d'un grand nombre de ses amis du Groupe pour sa collaboration avec le Front, et a dû, sous la pression du premier ministre, se défaire de son vice-ministre Dan Petrescu, célèbre dissident qu'il a gardé comme conseiller.

« Ils n'ont pas réussi à me faire peur »

Pourtant, affirme-t-il, il a pu, en cinq mois, « faire des choses » au ministère de la culture, un domaine où il jouissait d'une certaine liberté, ne figurant pas parmi les priorités des nouveaux dirigeants.

M. Pleșu avait par exemple changé 75 % du personnel de son ministère - très marqué idéologiquement sous l'ancien régime - en trouvant des emplois dans des institutions subalternes, telles que des bibliothèques, aux anciens censeurs et propagandistes.

pour les intellectuels d'opposition « Il faut nous concentrer sur les quelque 30 % d'électeurs qui n'ont pas voté pour le FSN aux législatives », insiste Alin Teodorescu, président du Groupe pour le dialogue social. Ceux-là ont dit non. Le problème fondamental ici, c'est qu'il n'y avait rien à quoi on ait pu dire oui : ni programme, ni personnalités. L'opposition roumaine a deux ans, la durée de la nouvelle Assemblée constituante, pour se structurer. Son absence des institutions ne risque-t-elle pas de l'handicaper ? « Notre présence dans les mass media complexa beaucoup plus que notre présence au Parlement », rétorque Alin Teodorescu. Reste à savoir si l'ampleur de la victoire du FSN lui laissera cette possibilité.

SYLVIE KAUFFMANN

BIBLIOGRAPHIE

« Un mensonge gros comme le siècle », de Michel Castex

La révolution roumaine ou l'« histoire d'une manipulation »

L'un des premiers lecteurs de ce livre a été M. Paléologue, alors ambassadeur de Roumanie à Paris, qui avoue avoir commencé sa lecture « avec indignation », mais l'a terminée « convaincu ». De fait, l'ouvrage de Michel Castex est fait pour choquer et convaincre à la fois.

Une double intention qui apparaît dès le titre de l'ouvrage : *Un mensonge gros comme le siècle*, et son sous-titre : *Roumanie, histoire d'une manipulation* (1). L'auteur, qui a dirigé l'équipe de l'AFP dépechée à Bucarest pendant la révolution roumaine est bien placé pour dénoncer les manipulations dont les journalistes ont été victimes, les prétendus 60 000 victimes de Timișoara, les « la sortie d'un

L'ambassadeur de Roumanie à Paris, M. Alexandre Paléologue, a été rappelé définitivement lundi 28 mai par son gouvernement, a-t-on appris auprès de la Ligue pour la défense des droits de l'homme en Roumanie à Paris.

M. Paléologue s'est aussitôt rendu au Quai d'Orsay pour avvertir le gouvernement français de cette mesure prise à son encontre, quelques jours après la victoire écrasante de M. Ion Ilescu et du Front de salut national aux élections roumaines.

L'ambassadeur, qui est âgé de soixante et onze ans, avait pris ses fonctions en France fin janvier. Il avait été rappelé une première fois « en consultation » le 16 avril, après s'être demandé publiquement si le premier ministre Petre Roman avait « une maturité politique suffisante » pour « pouvoir gérer un gouvernement compliqué

dans une période confuse ». Il a regagné son poste cinq jours plus tard, après avoir eu, avait-il déclaré à son retour, « une conversation courtoise mais franche » avec M. Ilescu. « J'ai fait savoir à l'ambassadeur que son poste n'est pas un poste de publicitaire, mais de diplomate ».

Lors de ce premier rappel avait affirmé que « certaines études officielles (roumaines) », « saient plutôt à l'image » de la Roumanie et qu'il avait considéré son devoir « de les corriger, d'amender ou bien de les presser, sous un angle qui serait reçu dans l'opinion française ».

Ecrivain très respecté en Roumanie, M. Paléologue avait été employé dans les années 50 et avait pris ensuite la défense des dissidents roumains, dont le poète Mihai Eminescu et l'enseignant Dorin Cioba.

son peuple. Trahi non seulement par l'armée, comme cela est admis maintenant, mais par la Securitate elle-même, qui, sous la direction du général Vlad, laisse M. Ilescu compléter avec le général Militaru dès l'été 1989, réprime plutôt mollement les premiers désordres, et surtout laisse le tyran sans aucune protection lors de sa « fuite à Varenne ». Et l'on retrouve ici, pour les partager, les soupçons de l'auteur, pour qui il est impensable que la nouvelle direction surgie de l'ombre, ces « communistes et libéraux gorbacheviens », n'ait pas noué au préalable des contacts avec « le maître » à Moscou.

Un livre à lire d'autant plus vite qu'il s'agit d'un



profession avocat.
P.A.
intensive
22 septembre



* 9 5 4 3 4 4 F *